

Le Mouvement Desjardins met en péril les assureurs québécois

D'importantes sociétés francophones dénoncent la vente d'assurances dans les caisses populaires

SERGE TRUFFAUT

La vente généralisée d'assurances de dommages à travers le réseau des Caisses populaires Desjardins, hypothèque très sérieusement l'avenir des compagnies québécoises d'assurances.

Livré par des présidents d'importantes sociétés francophones, ce sombre pronostic est d'autant plus à prendre au sérieux que se profile à l'horizon la possibilité pour les banques à charte de transiger au sein de leur réseau respectif tout l'éventail des polices d'assurances contre le feu, les accidents et les risques multiples.

Même si le ministre fédéral d'État aux Finances, M. Tom Hockin, a réitéré en décembre dernier son refus à cet égard, M. Robert MacKintosh, président de l'Association des banquiers canadiens (ABC), a certifié, lors d'une entrevue accordée au DEVOIR, que son organisme reviendrait à la charge afin d'obtenir, à l'occasion de la révision en 1988 de la Loi sur les banques, cette addition de fonction.

Et selon quel argument l'ABC va-t-elle élaborer sa demande? Sur quel exemple va-t-elle bâtir son offensive? Sur le Mouvement Desjardins. Plus précisément sur le fait que Québec l'a autorisé à mener cette opération. Ottawa se doit d'accorder aux

banques à charte un traitement équivalent s'il ne veut pas que soit faussé le sacro-saint équilibre du jeu de la concurrence en plein vague de décloisonnement. Tout le noeud du problème est là.

Car si d'aventure le fédéral acquiesce à cette demande, les banques à charte et leur capacité de « mass marketing », les banques et leur réseau de plus de 7.000 succursales et leurs énormes capitaux risquent fort, à moyen terme, de clouer au sol certaines compagnies d'assurances.

Dans un document de réflexion soumis au ministre québécois délégué aux Finances et à la Privatisation, M. Pierre Fortier, pas moins

de cinq présidents de sociétés québécoises d'assurances, soit M. Guy Saint-Germain du Groupe Commerce, M. Jean-Denis Talon des Provinces Unies, M. Paul-H Brochu de l'Union Canadienne, M. Normand Fontaine du Groupe Promutuel, et M. Jean Tardif de la Saint-Maurice, cautionnés par d'autres dirigeants, ont soulevé à son attention, « l'énorme déséquilibre existant entre la taille et les moyens financiers des membres du secteur bancaire et des membres du secteur des assurances de dommages ».

Ainsi, au 31 décembre 1985, ce document note que les six banques à charte avaient des actifs canadiens totalisant \$ 441 milliards et des capi-

taux propres de \$ 23 milliards. Alors que les assureurs de dommages affichaient, toujours à la même date au Canada, des actifs de \$ 10,6 milliards et des capitaux propres de \$ 3 milliards, « mais étaient au nombre de 254 dans la seule province de Québec ».

En ce qui concerne le réseau de distribution, ce groupe rappelle que les banques disposent, à la grandeur du Canada, d'un inventaire de 7.014 succursales en excluant les caisses d'épargne. Dans la seule province du Québec, la Banque Royale et ses cinq consœurs s'appuient sur 1.261 points de vente, auxquels il faut ajouter les 1.364 caisses reliées au Mouvement Desjardins. En parallèle, pas

moins de 85 % des assureurs de dommages oeuvrant au Québec n'ont aucun réseau de succursales.

Sur la base de ces constatations et du danger potentiel que représente l'introduction massive du Mouvement et des banques dans ce marché, les présidents des compagnies québécoises, faisant écho à la demande formulée la semaine dernière par les organismes représentant le milieu du courtage, ont sollicité du gouvernement Bourassa qu'il « intervienne immédiatement pour que le Mouvement Desjardins ne jouisse d'un avantage indu en matière de décloisonnement ».

D'autant plus, est-il remarqué Voir page 8 : Le Mouvement

Le ski, c'est parti



Photo Chantal Keyser

Il suffisait seulement que la neige soit au rendez-vous des vacances de Noël pour que petits et grands chaussent les skis et se lancent à l'assaut du Mont-Royal comme ce fut le cas, hier, à Montréal, où une neige molle se transformait de temps à autres en pluie, faisant aussi glisser le moral des automobilistes vers le bas.

Le cirque, c'est ici

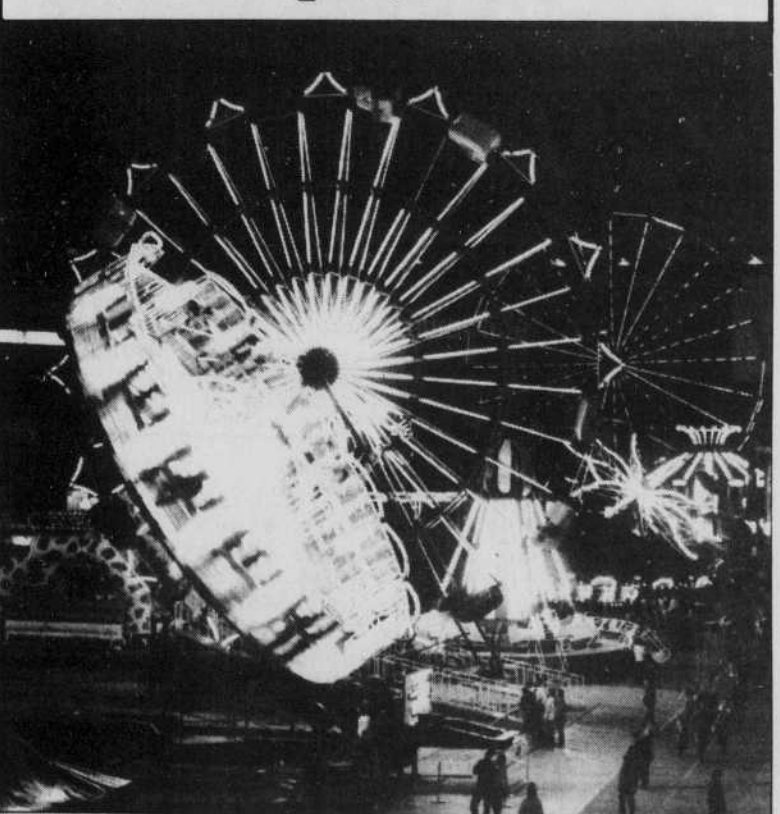


Photo Chantal Keyser

Un cirque au Stade Olympique? Plutôt une grosse foire jusqu'au 3 janvier, avec 32 manèges sous le toit du Stade (dont une grande roue qui brille), des vendeurs de hot dog et de toutous, un bazar marocain qui tente de transformer le béton du Stade en sable du désert (peine perdue!), des trapézistes, un Père Noël, une crèche, une danseuse du ventre, ouf! Voir page 9.

Arthur Earle devient président du Conseil de l'aéroport

La gestion de Dorval et de Mirabel négociée dès le mois prochain

MICHEL C. AUGER

Le Conseil de l'aéroport international de Montréal — l'organisme régional qui veut obtenir la gestion de Dorval et de Mirabel — a choisi son président et son Conseil d'administration et n'attend plus que ses lettres patentes de Québec pour commencer les négociations avec le gouvernement fédéral.

Le Conseil, qui compte 21 membres, a choisi un conseil d'administration de sept personnes, toutes issues des milieux d'affaires, et qui est présidé par M. Arthur Earle, vice-président de Dominion Textile.

M. Earle a confirmé au DEVOIR que les administrateurs tiendront leur première réunion au cours des prochains jours et annonceront officiellement à la mi-janvier le début des discussions avec Ottawa pour prendre le contrôle du nouvel aéroport international de Montréal, qui naîtra de la fusion de Dorval et de Mirabel.

Le Conseil répond ainsi à l'offre faite en avril dernier par le ministre fédéral des Transports John Crosbie de céder la gestion des aéroports à des organismes régionaux.

Les modalités de ce transfert restent encore à déterminer, le gouvernement pouvant soit confier un contrat de gestion à l'organisme régional, lui louer ou même lui vendre les installations aéroportuaires.

Le nouveau Conseil de l'aéroport international de Montréal est né de la table de concertation sur l'avenir des aéroports et conserve la même structure de 21 membres, représentant l'Île de Montréal (12 membres), Laval et les villes de la Rive-Sud et de la Rive-Nord (3 membres pour chaque région).

Si le Conseil élargi comprend des représentants des diverses administrations municipales — on y retrouve notamment les maires de Dorval et de Longueuil Peter Yeomans et Roger Ferland et le vice-président du Comité exécutif de Montréal Robert Perreault — on ne retrouve que des

gens d'affaires qui n'ont pas pris publiquement position dans la querelle Dorval-Mirabel parmi les sept membres du conseil d'administration.



Arthur Earle

Ce conseil d'administration reprend la même proportion de membres qu'au sein du Conseil lui-même, soit quatre membres de l'Île de Montréal, un de Laval, un de la Rive-Sud et un de la Rive-Nord.

Des représentants d'autres milieux seront éventuellement invités à se joindre au Conseil de l'aéroport comme membres associés avec droit de parole mais non de vote. Des syndicats, le gouvernement provincial et l'Association des gens de l'air du Québec pourraient, par exemple, jouer de ce statut.

Les membres actuels du Conseil seront invités à participer à son financement tout comme les gouvernements fédéral et provincial. Les membres du Conseil, comme ses administrateurs, ne sont pas rétribués, mais l'organisme a toutefois besoin d'un budget annuel d'environ un demi-million de dollars.

En attendant de gérer l'aéroport, le Conseil a obtenu du gouvernement fédéral d'être consulté sur les déci-

Voir page 8 : La gestion

Anticosti : l'île inaccessible

LOUIS-GILLES FRANCOEUR

L'île d'Anticosti, dont l'achat et l'infrastructure ont coûté plus cher aux contribuables québécois que la totalité des parcs de la province, est devenue un véritable club privé dont les 4.500 places sont pour la plupart monopolisées par les Américains et les chasseurs les plus fortunés de la province.

C'est ce que révèle une étude effectuée en 1986 pour la Société des établissements de plein air du Québec (Sépaq), une société d'État québécoise qui administre l'ancienne réserve gouvernementale, privatisée

entièrement l'an dernier. Seulement le tiers des 3.000 places disponibles sur ce territoire est offert à prix « économique » (entre \$600 et \$900 en mini-chalet, sans nourriture et sans guide) par voie de tirage au sort.

L'enquête du DEVOIR en vue de faire le bilan de la plus importante expérience de privatisation d'une réserve gouvernementale au Québec révèle que:

■ Les Américains ont occupé en 1986 une place sur quatre dans la réserve aujourd'hui privatisée. Dans les secteurs les plus chers comme Jupiter 12 ou le nouveau pavillon de Chicotte la Mer (\$2.485 et \$2.640 pour quatre jours de chasse), les Américains ont

monopolisé jusqu'à 68 % des places. La capacité de payer de ces clients, qui se pointent souvent à l'île avec leurs avions ou les jets de de leurs compagnies, est en grande partie responsable de la flambée des prix qui ferme littéralement Anticosti aux chasseurs à revenus modestes ou moyens. Les ouvriers, agriculteurs et journaliers, soit la majorité des chasseurs de la province, comptent pour seulement 15 %, seulement de la clientèle de la Sépaq.

■ un chasseur sur quatre, qui a fréquenté en 1986 la réserve privatisée, bénéficiait de revenus supérieurs à \$75.000 par année. Les plus de \$45.000

Voir page 8 : Anticosti

Turner se dit prêt aux élections

PIERRE APRIL

OTTAWA (PC) — John Turner, le chef du Parti libéral du Canada et de l'opposition officielle aux Communes, est fin prêt à affronter l'élection au moment où le premier ministre Brian Mulroney le jugera bon.

Du moins, il l'affirme avec conviction. « Je suis bien préparé, j'ai fait mes devoirs, le parti s'est ressaisi, je suis prêt », s'empresse-t-il de dire au cours d'une entrevue accordée à La Presse Canadienne.

John Turner a beaucoup changé, il est plus agressif, plus nerveux, plus ouvert, il manie mieux le verbe français, hésite moins à répondre aux questions, il semble vraiment transformé.

Pourtant lors de l'entrevue, un sondage Gallup venait de lui apprendre qu'il avait perdu cinq points d'appui dans l'opinion publique, que son



John Turner

parti avançait à peine d'un point les néo-démocrates et que les conservateurs n'étaient plus qu'à six points de le déloger de la tête.

John Turner ne commente jamais les sondages, mais il a répondu aux questions concernant la difficile année qu'il vient de vivre à la tête de cette formation politique qui a éprouvé et éprouve encore des difficultés à se détacher de l'ombre de Pierre Trudeau.

Assis sur le bout de sa chaise, il parle sur un ton plus animé que celui auquel il a habitué tout le monde depuis son retour à la politique fédérale en 1984. Il a le geste vif et parfois plus élaboré. Le leader libéral a beaucoup de choses à dire, comme s'il voulait rattraper un train en mar-

Voir page 8 : Turner

AUJOURD'HUI

LE TEXTILE DRESSÉ CONTRE LE VÊTEMENT

Le remboursement par Ottawa des droits de douanes que paient les fabricants de vêtements lorsqu'ils importent du tissu dresse l'industrie du textile qui se dit prête à la guerre. Page 3

SINGULIÈRE LOI ÉLECTORALE EN HAÏTI

Le respect du vote secret ne sera pas garanti par la nouvelle loi électorale en Haïti qui, en plus, ne prévoit pas de listes d'électeurs. Page 5

COVER VOIT DOUBLE

Les industries Cover, fortes de l'appui de la Caisse de dépôt, prévoit quasi doubler ses ventes en 1988. Page 11

DU CAPITAL POUR LES COOPS

Le Fonds de la FTQ et la fédé des coops de travail se sont entendus pour favoriser l'injection de capital de risque. Page 11

Montréal en textes et en images... une idée fascinante pour Noël!



DEMEURES BOURGEOISES DE MONTRÉAL
François Rémillard
Brian Merrett

242 pages
29,95\$
(éd. reliée: 49,95\$)



LES GRANDES PLACES PUBLIQUES DE MONTRÉAL
Marc H. Choko

215 pages
29,95\$
(éd. reliée: 49,95\$)



MAISONS DE CAMPAGNE DES MONTRÉALAIS
1892 - 1924
L'architecture des frères Maxwell
France Gagnon Prat

215 pages
29,95\$
(éd. reliée: 49,95\$)



AMENAGER L'URBAIN DE MONTRÉAL À SAN FRANCISCO
Jean-Claude Marsan
Annick Germain

215 pages
29,95\$
(éd. reliée: 49,95\$)



MÉRIDIEN ÉDITIONS DU MÉRIDIEN
1980, rue Sherbrooke
bureau 520
Montréal (Québec)
H3H 1E8
Tél.: (514) 932-9037

En vente chez votre libraire

Les policiers de Saint-Jean acceptent l'arbitrage obligatoire et rentrent au travail

SAINT-JEAN, N.B. (PC) — La ville de Saint-Jean et ses policiers syndiqués se sont entendus dimanche sur le principe d'arbitrage obligatoire pour résoudre le conflit qui a amené les 191 agents à faire la grève pendant presque trois heures samedi.

« Les deux parties en présence l'ont demandé et je crois que c'est un indice qu'elles désirent vivement toutes les deux régler ce différend », a déclaré le ministre provincial du Travail, Mike McKee, dont l'intervention a mis un terme à la grève de samedi soir.

L'entente sur l'arbitrage obligatoire a été prise après une journée de négociations présidées par M. McKee. Les discussions ont pris fin lorsque les dirigeants de la ville ont fait ce qu'ils ont qualifié une offre finale puis ont quitté les lieux.

Aucun problème majeur n'a été rapporté au cours du bref arrêt de travail des policiers. Les principaux enjeux autour du contrat de travail,

qui doit être négocié depuis plus d'un an, portent sur les salaires et les droits de la direction.

La grève a débuté à 18 h 20 samedi, trente minutes après que l'administration municipale eut rejeté une proposition syndicale. Elle a pris fin lorsque le ministre McKee a demandé aux policiers de retourner au travail en attendant la rencontre de dimanche.

« Je suis très heureux d'avoir pu prendre part moi-même à la médiation, d'avoir encouragé les parties à bien vouloir régler le conflit », a déclaré le ministre en quittant la table des discussions.

Le syndicat demande une augmentation de salaire de cinq pour cent en 1987 et de six pour cent en 1988. Samedi, la demande syndicale a été ramenée à cinq pour cent en 1987 et à trois pour cent pour les six premiers mois de 1988.

Mais la ville a refusé d'aller au-delà de quatre pour cent par année.



Les policiers de Saint-Jean, au Nouveau-Brunswick, sont retournés au travail hier.



Les fauchés manifestent chez Fauchon

Aux cris de « les fauchés chez Fauchon », entre cent cinquante et deux cents jeunes gens, hommes et femmes réunis, ont pénétré samedi en début d'après-midi dans la célèbre épicerie Fauchon, l'un des fleurons du luxe parisien. La police s'est immédiatement rendue sur place et une dizaine d'interpellations ont été opérées. Les jeunes gens scandaient ou chantaient, entre autres slogans : « On va chez Fauchon chercher du pognon pour les chômeurs fauchés », ou « 20,000 francs pour les chômeurs, pas pour les spéculateurs ».

Le perroquet délateur

HOUSTON (AP) — Un perroquet volé s'est transformé en informateur de police quand, découvert dans un appartement de Houston, il a révélé aux policiers le nom de ses véritables propriétaires.

Cela faisait neuf ans que le perroquet, répondant au nom d'Eric, animait un magasin de chaussures, régalant les clients de phrases telles que : « Rock'n'roll », « Téléphone, ligne 1 » ou « Polly veut un bisCuit ».

Le psittacidé, dérobé en octobre dernier, a été découvert récemment quand les enquêteurs ont perquisitionné au domicile de Bobby Latroy McCuin, 19 ans, en liberté conditionnelle.

Le perroquet a accueilli les policiers d'un sonore : « Hello Laura, hello Eric ». McCuin, invité à fournir des explications, a reconnu avoir obtenu le perroquet d'un homme qu'il a

seulement identifié sous le sobriquet « le petit type ».

On ne sait pas si les policiers ont poursuivi l'interrogatoire du perroquet mais ils ont finalement retrouvé son propriétaire, Laura Lancaster Bates, gérant du magasin de chaussures, puis organisé une confrontation entre elle et l'animal.

Eric, à la vue de sa maîtresse, s'est mis à battre des ailes, faisant preuve de la plus grande excitation. « Eric a commencé à crier 'Laura' », raconte Mme Bates, plutôt émue. « Je savais qu'il m'aimait bien, mais pas à ce point. Je ne l'ai pas reconnu, c'est lui qui m'a reconnue ».

McCuin a de son côté plaidé coupable vendredi pour recel du perroquet, d'une valeur estimée à \$ 2,700 US. Il a été condamné à quatre ans de prison.

Plus de 65 heures à jouer au Pac-Man

DRUMMONDVILLE (PC) — Les traits tirés, Michel Saint-Pierre, qui en était hier midi à 65e heure consécutive à jouer au Pac-Man, combattait tant bien que mal le sommeil qui le tenaillait.

Dans son esprit nébuleux, un fait était clair. A sept heures de son objectif, les pires moments étaient passés et avec la foule qui ne cessait de s'accroître pour lui transmettre des encouragements et toute son admiration, il allait parvenir à son objectif amorcé jeudi soir de jouer au Pac-Man trois jours sans interrup-

tion.

Déjà hier midi, il était assuré de voir son nom inscrit dans le prestigieux livre des records Guinness, car personne avant lui n'a homologué un tel exploit qui doit être reconnu par des documents officiels émis par un notaire.

Fier de cet exploit, Michel Saint-Pierre l'était encore plus par les succès remportés par la cueillette de fonds publics au profit de la fondation Leucan qui s'occupe des personnes atteintes de leucémie.

La route fait 12 morts

(PC) — Au moins quinze personnes ont perdu la vie accidentellement au cours de la fin de semaine au Québec. De ce nombre, on compte quatre enfants en bas âge et trois femmes décédées dans un incendie à Montréal.

Une collision a coûté la vie à trois enfants d'une même famille, samedi soir, sur la route 133, à St-Sébastien, près de St-Jean, au sud est de Montréal. Les victimes, toutes de Rivière-du-Loup, sont Anik Raymond, 2 ans, Emile Raymond, 4 ans et Christine Raymond, 6 ans.

Trois autres personnes sont mortes dans un incendie qui serait d'origine criminelle, à Montréal. Les pompiers ont découvert les cadavres de trois femmes dans les décombres d'un immeuble de trois étages, sur la rue St-Hubert. L'identité des victimes n'a pas été révélée.

Un accident survenu samedi, sur la route 116, dans le canton de Ship-ton près d'Asbestos a fait deux morts. Les victimes sont Lionel Perreault, 57 ans et Jeanne-Arc Laval-lée, 56 ans, tous deux de Warwick.

Hilaire Bois, 34 ans, de Tourville dans le comté de L'Islet, a perdu la vie samedi matin sur la route 283, à Notre-Dame-du-Rosaire, dans la région de Québec. L'accident s'est pro-

duit lorsque la voiture de M. Bois a été happée par un autre véhicule qui dérapait.

Guy Robinson, 21 ans, de Gatineau a péri lorsque le véhicule qu'il conduisait a dérapé et est allé heurter un poteau, sur l'autoroute 50, près de Angers, dimanche matin, vers 1h.

Le quatrième enfant a péri dans une collision frontale survenue vendredi soir sur la route 185, à Withworth, dans le comté de Rivière-du-Loup. La victime est Michael Gagné, trois mois, de Saint-Hubert de Rivière-du-Loup.

Victoire Pélouquin, 60 ans, de Tracy, est décédée d'un arrêt cardiaque après que la voiture dans laquelle elle prenait place ait été heurtée par une autre automobile.

Edith Legault, 30 ans, de Lachute est décédée dans une collision frontale, samedi soir, à St-André-Est.

André Mercier, 45 ans, de St-Jean-Christostome est décédé après que sa voiture eût dérapé et frappé un lampadaire, à l'intersection des routes 318 et 20, près de St-Romuald.

Gill Taillon, une jeune femme de 19 ans, est morte dans sa voiture après avoir été happée par un train, à Beauport, en banlieue de Québec, vers 16 h, hier.

Jane Fonda a 50 ans

LOS ANGELES (AFP) — L'actrice américaine Jane Fonda, « inventeur » de l'aérobic, vedette honorée et militante politique souvent détestée, fête aujourd'hui ses cinquante ans.

La fille de Henry Fonda entame avec succès son second demi-siècle. Trois vidéocassettes dans lesquelles elle explique sa méthode de gymnastique figurent parmi les 20 cassettes les plus vendues aux Etats-Unis. Elle exploite également une maison de production et a organisé en franchise les salles d'aérobic lui appartenant.

Au cours de sa carrière Jane Fonda a reçu deux Oscars du meilleur rôle féminin, pour son interprétation d'une prostituée dans *Klute*, (1971) avec Donald Sutherland et pour son rôle de compagne d'un soldat mutilé au Vietnam dans *Coming Home* (1978). Elle a, en outre, été sélectionnée à sept reprises pour un Oscar, la dernière fois pour son interprétation d'une actrice vieillissante et alcoolique dans *The morning After*.

C'est sa société, IPC, qui avait produit *Coming Home*, ainsi que *Le syndrome chinois* et *La maison du lac*, pour lequel son père Henry Fonda avait remporté l'Oscar du meilleur rôle masculin.

Pendant la guerre du Vietnam, elle avait adopté des positions extrêmes en faveur du retrait américain et s'était rendue à Hanoi.

Ses déclarations à partir de Hanoi, et d'autres ultérieures, lui avaient valu d'être qualifiée de traître en plein Congrès, et la haine que lui portent de nombreux anciens combattants du Vietnam et leurs familles ne s'est pas atténuée avec les années.

Il y a quelques semaines des habitants de la localité de Waterbury (Connecticut) ont ainsi protesté contre sa venue prochaine dans leur ville à l'occasion d'un tournage. Mme Fonda, qui a déclaré qu'elle n'était plus une révolutionnaire, a fait part de sa surprise.

Mariée en secondes noces avec M. Tom Hayden, lui aussi ancien contestataire des années 1960, elle vit dans une vaste propriété à Santa Monica (Californie) et possède également un ranch près de Santa Barbara (Californie), où son époux et elle accueillent des enfants défavorisés pendant l'été.

pour lequel son père Henry Fonda avait remporté l'Oscar du meilleur rôle masculin.

Pendant la guerre du Vietnam, elle avait adopté des positions extrêmes en faveur du retrait américain et s'était rendue à Hanoi.

Ses déclarations à partir de Hanoi, et d'autres ultérieures, lui avaient valu d'être qualifiée de traître en plein Congrès, et la haine que lui portent de nombreux anciens combattants du Vietnam et leurs familles ne s'est pas atténuée avec les années.

Il y a quelques semaines des habitants de la localité de Waterbury (Connecticut) ont ainsi protesté contre sa venue prochaine dans leur ville à l'occasion d'un tournage. Mme Fonda, qui a déclaré qu'elle n'était plus une révolutionnaire, a fait part de sa surprise.

Mariée en secondes noces avec M. Tom Hayden, lui aussi ancien contestataire des années 1960, elle vit dans une vaste propriété à Santa Monica (Californie) et possède également un ranch près de Santa Barbara (Californie), où son époux et elle accueillent des enfants défavorisés pendant l'été.

Faut **LE DEVOIR** pour le croire!

Au nom de toute l'équipe du Sporting Club, nous vous présentons nos meilleurs vœux de santé et de bonheur.

Nous tenons aussi à vous exprimer notre joie de vous compter parmi nos membres, et espérons vous retrouver en grande forme en 1988.

La direction

LE SPORTING CLUB DU SANCTUAIRE
6105, av. du Boisé, Montréal H3S 2V9 (514) 737-0000

À l'île du Prince-Édouard Les producteurs de moules s'en remettent à Dieu

ANNANDALE, I.-P.-E. (PC) — Seul le travail ardu ou une intervention divine permettra aux éleveurs de moules de l'île du Prince-Édouard de s'en tirer. Ce sont les deux options qui s'offrent aux producteurs de moules de l'île-du-Prince-Édouard, où la perspective d'une bonne saison a pris l'apparence d'un cauchemar il y a trois semaines. Ou bien c'est la dépression nerveuse qui nous guette, commente l'un de ces éleveurs, M. Russel Dockendorff.

« Ça nous a complètement pris par surprise », rappelle-t-il. Il dirige sa propre entreprise d'élevage de moules, la St. Peters Bay Mussel Farms, depuis sept ans en compagnie de son épouse et de ses six enfants. Jusqu'à ce mois, la compagnie avait produit près de 14,000 kilogrammes de mollusques par semaine durant l'hiver.

L'industrie de la mytiliculture de la côte atlantique canadienne a été fermée par les ministères fédéraux de la Santé et des Pêches et Océans après qu'une mystérieuse toxine eut provoqué le décès de trois personnes et la maladie de plus d'une centaine d'autres personnes ayant consommé des moules de l'île-du-Prince-Édouard.

M. Dockendorff a été mis au courant du problème par un responsable des Pêches et Océans le 29 novembre dernier. « Ils vou-

laient quelques échantillons, ils ont dit qu'ils pourraient y avoir un problème ».

L'éleveur, âgé de 60 ans, a indiqué que la saison hivernale était gâchée et que son seul espoir était que le problème de la toxine soit résolu avant la prochaine récolte, au printemps.

« Ce qui arrivera dorénavant dépend de Dieu. C'est soit ça ou une crise cardiaque ».

Vendredi, le gouvernement fédéral a annoncé que ses laboratoires avaient isolé la toxine responsable de l'empoisonnement des moules. Il s'agit d'une toxine qui pourrait provenir d'un type d'algue marine, la chondrie, assez rare sur la côte Atlantique du Canada.

Les spécialistes canadiens ont laissé entendre qu'il faudrait encore quelque temps avant que les mollusques de l'Atlantique soient remis sur le marché.

Le cycle de la culture des moules est de deux ans. Les Dockendorffs ont assez de jeunes moules dans la baie de Boughton pour produire 900,000 kilogrammes l'année prochaine.

Ces dernières années, la production de moules a rapporté quelque \$ 2 millions aux producteurs de l'île du Prince-Édouard.

Nos moules avaient une très bonne réputation, et regardez maintenant ce qui nous arrive, constate M. Dockendorff, qui a perdu des ventes de \$ 50,000.

L'océan est-il si pollué?

ROBERT PLASKIN

OTTAWA (PC) — Au moins deux Canadiens sont décédés après avoir mangé des moules intoxiquées de l'île-du-Prince-Édouard.

Certains mollusques de l'Atlantique ont été mis au ban après que l'on eut découvert la même substance toxique dans des palourdes et des huîtres.

La toxine est maintenant attribuée à une sorte d'algue que l'on trouve rarement dans les eaux de l'Atlantique.

Des centaines de dauphins sont morts mystérieusement sur la côte est américaine et les scientifiques ignorent encore au juste pourquoi.

Des récifs de corail qui longent les îles des Caraïbes se meurent pour une raison qui n'est pas encore claire.

Et maintenant, voilà qu'une équipe de chercheurs américains vient de découvrir la cause de la mort d'une douzaine de baleines qui se sont échouées sur la côte de Cape Cod depuis le 28 novembre : ces baleines avaient ingurgité des maquereaux empoi-

sonnés.

Les maquereaux contenaient une substance toxique paralysante propre aux mollusques et qui n'avait pas encore été retrouvée jusqu'à maintenant dans la chair des poissons.

Le Canada n'est donc plus seul à être aux prises avec des problèmes aquatiques inattendus pour lesquels on ne peut appliquer d'explications déjà connues.

Certains chercheurs se demandent si tous ces événements peuvent être reliés les uns aux autres en tant que symptôme du taux de pollution qu'a atteint l'océan. Ils n'ont cependant aucune preuve qui viendrait confirmer cette hypothèse.

Fred Roots, conseiller scientifique au ministère fédéral de l'Environnement, affirme que l'on ne peut s'attendre que la pollution qui a affecté l'air et la terre ait pu épargner les océans du monde.

M. Roots souligne toutefois la difficulté de tenter de trouver un lien commun entre ces incidents lorsque les chercheurs doivent au premier chef résoudre une crise après l'autre.

Résultats

Le Mini Tirage du 87-12-18

NUMÉROS	LOTS
365687	50 000 \$
65687	5 000 \$
5687	250 \$
687	25 \$
87	5 \$
36568	1 000 \$
3656	100 \$
365	10 \$

10 PONTIAC FIREFLY

chaque numéro vous donne droit à une Pontiac Firefly

	307P384
539P942	199T683
801T859	123U857
395X746	384Y125
	714T629
	640U155
	774Y174

200 lots bonis de 500 \$ chacun

(non décomposables)

100P145	781P305	598T193	602U150	436X507	276Y959
110P372	788P117	605T821	644U406	455X651	291Y422
127P615	846P755	608T998	649U545	467X135	293Y848
180P514	850P092	613T612	650U827	486X800	305Y299
187P205	860P535	629T316	667U763	532X431	311Y195
211P555	879P731	654T051	672U825	543X349	325Y106
212P448	897P881	658T643	727U551	557X939	385Y515
234P424	108T431	663T882	736U553	582X466	428Y402
254P450	121T744	688T940	747U527	617X043	445Y014
269P786	177T991	692T903	775U732	632X590	481Y104
270P826	178T952	732T319	790U069	634X412	509Y752
300P562	191T363	802T230	800U767	669X530	531Y944
300P938	222T560	119U534	814U542	683X997	569Y055
309P692	241T707	147U684	849U087	694X788	596Y041
327P847	246T468	167U856	867U595	731X758	602Y121
335P284	246T837	195U744	896U468	752X200	631Y083
355P545	278T228	280U571	896U681	754X472	667Y797
357P718	283T711	280U720	102X336	779X001	692Y931
380P082	340T867	283U388	103X890	800X771	702Y881
428P579	364T190	289U884	107X599	804X902	704Y045
460P504	366T951	291U492	119X544	806X239	712Y686
476P152	369T814	293U881	128X863	851X804	713Y354
500P389	377T213	296U836	155X069	852X125	713Y815
546P551	383T200	306U034	169X469	869X587	722Y082
564P204	426T233	330U507	198X220	878X511	724Y919
577P252	434T201	338U703	201X115	143Y184	726Y033
629P811	469T537	352U365	308X276	143Y510	773Y205
648P939	475T744	375U077	341X116	176Y025	774Y720
651P602	486T909	459U615	353X872	179Y168	805Y064
671P584	500T708	491U195	375X189	183Y774	844Y519
685P279	536T532	510U634	399X408	188Y940	859Y079
741P249	539T754	525U145	427X118	200Y468	880Y968
749P709	589T900	598U438	435X670	230Y442	982Y881
779P839	595T826				

Les modalités d'encaissement des billets gagnants paraissent au verso des billets. En cas de disparité entre cette liste de numéros gagnants et la liste officielle, cette dernière a priorité.

Boire et conduire: vaut mieux pas

QUÉBEC (PC) — La chanson est souvent la même: « Je ne suis pas saoul. Je peux facilement conduire. Je n'ai pas besoin de Nez Rouge. » Finalement, plutôt que de gagner son domicile en toute sécurité, l'automobiliste prend le chemin des cellules de la centrale de police.

« La loi est claire à ce sujet, explique l'agent Louis Bernard, de la police de Québec. S'ils ont des motifs raisonnables et probables (conduite dangereuse, haleine douteuse, etc.), les patrouilleurs peuvent obliger un automobiliste à subir le test de l'ivresse. Si ce dernier refuse, une autre accusation, en plus de celle de conduite en état d'ébriété, est retenue contre lui. »

Si les policiers jugent que le conducteur doit passer le test, ils le conduisent au poste de police. Son auto,

si personne ne peut en prendre la responsabilité, est remorquée et c'est le propriétaire qui en assume les frais.

À la centrale de police, une période d'attente de vingt minutes est respectée avant le premier test d'ivresse. Si le résultat est positif, l'automobiliste suspect doit patienter vingt autres minutes avant de subir le test une seconde fois.

Si les résultats du deuxième test affichent encore un taux supérieur à .08, les policiers ouvrent un dossier criminel au contrevenant. Débutent alors fouille et prises d'empreintes et de photos.

Le conducteur est ensuite conduit en cellule. Il y demeurera jusqu'au moment où il sera en meilleure forme.

Avant de quitter, le contrevenant est obligé de signer une promesse de comparaître devant le tribunal. Il devra ainsi se présenter devant un juge de la cour municipale, dans les sept jours suivant sa libération.

« Tout cela, s'il s'agit uniquement d'une première infraction de conduite avec facultés affaiblies, précise l'agent Bernard. Si c'est une affaire de conduite avec facultés affaiblies causant des blessures corporelles ou la mort, le contrevenant se retrouvera alors devant un juge des sessions de la paix et la peine, s'il est reconnu coupable, sera beaucoup plus sévère. »

« La suspension d'un permis de conduire, ce n'est pas quantifiable. Plusieurs automobilistes ne constatent réellement leur erreur d'avoir conduit avec des facultés affaiblies qu'au moment où on leur retire leur permis. »

Même s'il soutient que, pour un automobiliste, le fait de perdre son permis de conduire se veut une situation très embarrassante, le policier Louis Bernard, de Québec, rappelle que ce n'est rien à côté des conséquences découlant d'un accident qui a causé des blessures à une personne ou la mort. C'est pourquoi, juste-

ment, les peines sont vraiment plus sévères.

« Il faut également noter, ajoute M. Bernard, qu'aucun permis restreint n'est accordé à une personne coupable de conduite avec facultés affaiblies, comme il est possible d'en obtenir un, par exemple, lors d'une suspension décrétée à la suite de l'épuisement des points d'incapacité. »

En gros, les peines pour les infractions sont les suivantes:

- première offense: suspension d'un an du permis de conduire, plus \$300 d'amende;
- deuxième offense: maximum de 14 jours de prison, plus deux ans sans permis de conduire;
- troisième offense: maximum de 90 jours de prison, plus trois ans de suspension du permis;
- première offense causant des blessures: maximum de 10 ans de prison et jusqu'à 10 ans d'interdiction de conduire;
- offense causant la mort: jusqu'à 14 ans de prison et jusqu'à 10 ans d'interdiction de conduire;
- culpabilité d'homicide involontaire et de négligence criminelle causant la mort: une peine pouvant aller jusqu'à la prison à vie et interdiction à vie de conduire.

Les années 90

Parizeau dévoile sa vision du Québec

LE DEVOIR - M. Jacques Parizeau doit rendre public au début de cet après-midi une synthèse de sa vision du Québec des années 90, qui sera sûrement assimilée par plusieurs à son « programme » à la chefferie du Parti québécois.

La conférence de presse de M. Parizeau se tiendra à la permanence de cette formation politique même si, pour l'instant, l'éminent professeur des Hautes études commerciales de l'Université de Montréal n'est qu'un parmi les membres du PQ. Son retour au bercail péquiste remonte au 18 novembre.

M. Parizeau n'a pas encore officiellement annoncé sa candidature à la succession de M. Pierre Marc Johnson, et il ne devrait pas le faire cet après-midi.

Le document de réflexion qui sera rendu public aujourd'hui a

été soumis en fin de semaine à un groupe d'anciens figures de proue du Parti québécois, dont plusieurs anciens ministres du clan « orthodoxe ». Cette consultation devait affiner le document en prévision de sa divulgation imminente.

Le professeur Parizeau aurait décidé de retarder l'annonce de sa candidature jusqu'après les Fêtes. Il songe par ailleurs à entreprendre au début de l'année une tournée de la province pour y tester l'impact de son projet de société et stimuler l'adhésion au parti dont la thèse souverainiste semble opérer une remontée dans l'opinion publique.

Près de 10,000 nouveaux membres ont adhéré au Parti québécois depuis la rentrée politique de M. Parizeau auquel on ne connaît pas de rival, du moins pour l'instant.



Une carte Falk pour Montréal

Montréal est maintenant la seule ville canadienne à faire partie de la confrérie des villes qui ont leur plan Falk. De fabrication allemande, ce plan de la ville détaillé de la région montréalaise se caractérise par son pliage méthodique qui rend sa consultation très facile. Un index complet des rues permet de trouver en quelques instants sa destination sans pour autant avoir à déplier un plan de ville qui devient trop souvent un véritable chiffon après seulement quelques utilisations. Le plan Falk est en couleurs et indique toutes les rues de Montréal de même que les sens interdits, les bureaux de poste, écoles et postes de police et coûte \$ 10.

Trois morts dans un incendie criminel

(LE DEVOIR) — La police de la Communauté urbaine de Montréal poursuit son enquête sur l'incendie qui a coûté la vie à trois femmes dans la nuit de samedi à dimanche rue Saint-Hubert à Montréal.

L'incendie, que l'on croit être d'origine criminelle, a ravagé une maison de chambres de trois étages au 5007 Saint-Hubert, à l'angle du boulevard Saint-Joseph. Les flammes ont pris naissance peu après minuit et se sont

rapidement propagées causant l'évacuation d'une quarantaine de personnes.

Plus d'une centaine de pompiers ont combattu cet incendie de cinq alertes où deux personnes ont également été blessées.

La police de la CUM avait arrêté un suspect dans cette affaire, hier après-midi, mais il a été relâché peu après. L'identité des trois victimes n'a pas encore été révélée.

La Cour suprême statue

Le CN dédommagera David Laviolette

(PC) — C'est un Noël aigre-doux que les Laviolette de Campbellton, au Nouveau-Brunswick, s'approprient à passer. Cette famille pauvre a en effet gagné sa poursuite contre le Canadien National.

David, le fils des Laviolette qui souffre de déficience mentale, a perdu une jambe lors d'un accident ferroviaire survenu en avril 1978, lorsqu'il avait 12 ans. L'enfant, fasciné par les trains, était tombé lorsqu'il avait essayé de sauter à bord d'un train en marche non loin de chez lui.

Un peu plus tôt ce mois-ci, la Cour suprême avait tranché en faveur de la famille en décidant que la compagnie ferroviaire ne pouvait en appeler de la décision rendue par la Cour d'appel du Nouveau-Brunswick qui avait reconnu la responsabilité du CN dans cet accident.

Selon les avocats, il est de tradition au Canada que les compagnies ferroviaires jouissent en pratique d'une immunité contre les poursuites en responsabilité du type que la famille Laviolette a intentée.

Ils ajoutent que la décision de la Cour suprême de s'en tenir au jugement de la Cour d'appel du Nouveau-Brunswick pourrait constituer un précédent pour plusieurs cas du même genre.

Huguette Laviolette avait d'ailleurs eu de la difficulté à trouver un avocat qui accepte de s'occuper du cas de son fils. De plus, elle est aujourd'hui divorcée. Son mari, qui s'était opposé dès le départ à cette poursuite, a témoigné en faveur du

CN, contre son épouse, au cours du procès.

Pour sa part, David, qui a aujourd'hui 21 ans, s'est adapté à la jambe artificielle qu'on lui a posé sous le genou. La famille n'a toutefois pas encore reçu un sou parce que si la responsabilité de la compagnie a été reconnue, le montant des dommages à verser n'a pas encore été déterminé.

Si l'affaire a pu se rendre aussi loin, c'est grâce aux Amputés de guerre du Canada qui a apporté son soutien financier à la famille.

L'avocat des Laviolette, Me Howard Spalding de Moncton, a pour sa part affirmé lors d'un entretien téléphonique: « Nous avions l'impression qu'il y avait matière à poursuite mais la loi était vraiment contre nous. »

Il a fallu six ans pour que l'affaire soit entendue devant les tribunaux et deux autres encore avant que la Cour du banc de la Reine décide en 1986 que les employés du CN n'ont pas fait tout ce qu'ils pouvaient pour s'assurer que David avait bien quitté la cour de triage.

La Cour d'appel confirmait ce jugement en mars dernier.

Les négociations qui entourent la détermination du montant des dommages pourraient durer encore une autre année.

JEAN-PAUL BURY

PARIS (PC) — Les automobilistes québécois devraient bientôt faire connaissance avec les nouveaux « bons samaritains » de la route. Il s'agit en fait de bornes d'appel d'urgence disposées le long des autoroutes pour venir en aide aux automobilistes en panne ou victimes d'accidents.

Une délégation ministérielle québécoise s'est en effet rendue en France ces derniers mois pour examiner les avantages d'un tel réseau de secours mis en place sur les autoroutes françaises, ainsi que sur les principales routes nationales depuis

près de 20 ans.

Il s'agit de bornes disposées tous les deux kilomètres et reliées à la gendarmerie ou aux services de police les plus proches: ce qui permet de venir en aide très rapidement à l'automobiliste en difficulté.

Une première installation de ces bornes est prévue le long des quelque 230 km de l'autoroute 20 (Montréal-Québec), avant d'équiper également l'autoroute des Cantons de l'Est et celle du Nord, ainsi que la 40, sur la rive Nord.

La société Le secours routier français, qui a fait figure de pionnier dans le domaine, a été sollicitée par le gouvernement québécois pour une première tranche d'équipement d'en-

Des droits de douane pour favoriser le vêtement

L'industrie canadienne du textile craint d'être placée dans de bien mauvais draps

DENNIS BUECKERT

(PC) — Une bataille politique en règle se prépare entre deux importantes industries canadiennes — le vêtement et le textile — au sujet d'un programme de remise de droits de douanes qu'Ottawa a promis de développer en faveur de l'industrie du vêtement.

Eric Barry, président de l'Institut canadien du textile, affirme qu'il existe une « grande, grande préoccupation » à l'égard du programme que Robert de Cotret, ministre de l'Expansion industrielle régionale, a promis aux fabricants de vêtements mais qui n'a pas encore été publiquement annoncé.

« L'objectif du programme est de rembourser les droits de douanes

que les manufacturiers de vêtements canadiens paient lorsqu'ils importent du tissu », a expliqué M. Barry.

« Ceci en effet abaisse les prix des tissus importés, et c'est bien ce qu'ils veulent. Mais cela signifie également que les fabricants de textiles d'ici seront rapidement confrontés à une situation où ils devront concurrencer du matériel exempté de toute taxe à l'importation. »

M. Barry prétend que l'industrie canadienne du textile, qui emploie 63,000 personnes, risque d'être ravagée par l'arrivée massive de tissus importés de partout, notamment des États-Unis.

Mais Jack Kivenko, président de l'Institut canadien du vêtement, soutient que cette industrie, qui compte 94,000 travailleurs, ne pourra se me-

surer aux États-Unis, dans le cadre de l'accord de libre-échange, que si elle est soulagée des droits de douane à payer sur les tissus importés.

M. Kivenko rappelle que les manufacturiers canadiens de vêtements importent aujourd'hui environ 60 pour cent de leurs matières premières et qu'ils versent entre 17,5 et 25 pour cent de droits de douane pour ceux-ci.

Les manufacturiers américains sont beaucoup moins dépendants des importations.

« Je considère qu'il est inconcevable que nous devions continuer de payer des taxes sur le tissu alors que les Américains importent seulement 20 pour cent de leurs matières premières, poursuit M. Kivenko. Le gouvernement se doit régler cette affaire très, très prochainement. »

M. Kivenko ajoute que les droits de douanes américains sur le tissu importé ont tendance à être moins élevés qu'au Canada.

Michael Teeter, vice-président exécutif de l'Institut canadien de l'industrie du vêtement, laisse entendre que les craintes des fabricants de textiles ne sont pas fondées.

« Nous pouvons faire des réductions substantielles de coût de production à leur avantage comme au nôtre. Après tout, nous sommes leurs consommateurs », explique-t-il.

Mais M. Barry n'est pas d'accord.

« Ça n'a aucun sens, rétorque-t-il. Visiblement, si les manufacturiers de textiles sont expulsés du marché, ils n'en bénéficieront pas. Je ne crois pas que la meilleure manière d'aider l'industrie du vêtement soit de détruire l'industrie du textile. »

Le gouvernement fédéral garde le silence sur le programme de remise des droits de douanes, mais une lettre obtenue par la *Presse canadienne*, adressée à l'Institut canadien de l'industrie du vêtement, indique que l'étude du dossier est fort avancée.

Dans cette lettre datée du 18 novembre, M. de Cotret affirme que le ministre des Finances Michael Wilson et lui-même « doivent décider d'aller de l'avant avec un important programme de remise de droits de douanes pour l'industrie du vêtement » d'ici le 30 juin 1988, comme le permet l'accord de libre-échange.

COSTUMES IMPORTÉS D'ITALIE



Seulement 395\$ le costume

100% laine, coupe exclusive, finis main, tissus griffés des plus grands noms de la mode italienne: Marzotto, Luigi Botto, Reda, Policarpo, Zegna, etc.

Club 402 - HOMME
1237, rue de la Montagne, 3e étage, Montréal
861-3636

Faut
LE DEVOIR
pour
le croire!

choix
accueil
emballages-cadeau

LIBRAIRIE HERMÈS

1120, av. Laurier ouest
(entre Querbes et de l'épée)
outremont, Montréal H2V 2L4
tél.: 274-3669

(autobus 51 et 129)
de 9 à 9, 362 jours par année

EXXA
AU Feu!... (vente)
Duvet d'oie blanche
Manteaux
Pour hommes
et femmes
Prix courant : 295 \$

95 \$
Jackets de ski
Prix courant: 200 \$
de 10 \$
à 50 \$

550 Président Kennedy
Métro McGill
843-6248

VIDÉO

La vidéo
L'est non pas
une façon
de voir à nouveau
les mêmes choses,
mais
une façon nouvelle
de vivre
quelque chose
de différent.

Cinéma
européen
Cinéma
d'auteur
Nouveautés
Importations

4333 Rivard
coin Marie-Anne
1^{re} rue à l'est de St-Denis
Mt Royal 287-1249

"Parce que l'important c'est d'Aimer"

L'ACTUALITÉ INTERNATIONALE

Violation des droits humains et dictature politique Le Zaïre dans la tourmente de la répression

CLÉMENT TRUDEL

Chaque citoyen reçoit sa carte du parti au berceau ! Est-ce un gag tiré d'une satire politique ? Hélas non. La constitution du Zaïre offre ce bijou d'absurdité depuis 1975 : le MPR (Mouvement populaire de la révolution), parti unique du président Mobutu Sese Seko, y est défini comme « la nation zaïroise organisée politiquement ».

La vie est intenable, depuis 1982, pour l'Union pour la démocratie et le progrès social (UDPS) dont le président, Kibassa Maliba, et l'équipe dirigeante osent contester le *mobutisme*. Le bipartisme est étouffé.

Tout Zaïrois est donc *mprien* ! Les porte-parole de l'UDPS s'étonnent que les États-Unis et d'autres pays occidentaux, si soucieux en principe du respect des droits, ne se soient pas encore préoccupés d'isoler une République « déjà en état comateux », où des opposants sont assassinés, torturés ou relégués dans des régions éloignées de la capitale, Kinshasa, rappelle le secrétaire général de l'UDPS, Étienne Tshisekedi wa Mulumba, de passage à Montréal après avoir eu, à Ottawa, des conversations avec les représentants de trois partis fédéraux.

En septembre dernier, lors d'une conférence de presse dans la capitale européenne, puis dans une lettre ouverte au représentant démocrate de Californie, Ronald Dellums, datée du 23 octobre, l'UDPS a signalé la gravité de la corruption au Zaïre (les militaires, chichement rémunérés, rançonnent la population). L'UDPS demande que soient exercées des pressions sur Mobutu ; que soit limitée l'aide au Zaïre, comme le veut

Dellums, et que des pays comme le Canada se préoccupent davantage de vérifier l'usage que Mobutu fait de leur « aide ». L'ACDI avait par exemple fourni en décembre dernier \$1,8 million à une firme comptable pour savoir ce qui est advenu d'une scierie de Nioki (Zaïre) que devait gérer une firme montréalaise jusqu'en 1989 (le président de General Woods a nié que sa compagnie laissait périr les affaires pour acheter meilleur marché la scierie zaïroise en difficulté depuis 1980).

Le barrage d'Inga, près de Matadi, sur le fleuve Zaïre, sert plutôt à la propagande du régime qu'à un développement du pays, dira M. Tshisekedi qui multiplie les exemples d'un président qui « gère ses affaires » plutôt que de se soucier des 34 millions de Zaïrois.

Le pays est pourtant riche en cobalt, en diamants, en cuivre, etc. ; il a les terres nécessaires pour nourrir tous ses habitants mais l'on doit y laisser pourrir certaines récoltes (au Kivu par exemple) parce que les routes, mal entretenues, se sont effondrées et ne permettent plus d'acheminer à temps les produits agricoles aux marchés de la capitale (le fret aérien serait trop onéreux pour ces agriculteurs).

La fortune personnelle de Mobutu est estimée à \$4 milliards ou plus, dira Tshisekedi, mais la dette extérieure ne cesse de croître. La clique autour de Mobutu profite des capitaux qui circulent et la démarche de l'UDPS vise à obtenir que l'Occident aide le peuple zaïrois à recouvrer la dignité, le bonheur... et la liberté d'option quant aux partis qui le représenteront.

L'UDPS a un objectif de base : libérer les Zaïrois de la peur que sème



M. Tshisekedi

Photo Jacques Grenier

le régime en place depuis 22 ans. « Nous voulons déterminer les gens à lutter pour le respect de leurs droits humains, pour la liberté », Tshisekedi déplore qu'Israël continue à entraîner et à encadrer les principaux corps chargés de réprimer les justes aspirations des Zaïrois. Il dénonce la stratégie mise au point à Washington, poussant à l'envoi de parachutistes zaïrois au Tchad « pour un conflit qui ne nous concerne pas ».

Ancien ministre de l'Intérieur, puis de la Justice, « avant que Mobutu ne montre sa vraie face » de dictateur, M. Tshisekedi a déjà été ambassadeur de son pays au Maroc. Relâché le 26 juin 1986 après sept ans de détention ou de « relégation intérieure » pour sa ténacité à lutter con-

tre la corruption, il estime que l'UDPS obtiendrait 90 % des voix si la population était libre de s'exprimer. Le parti distribue des tracts qui dénoncent les « châteaux » que se paie Mobutu à l'étranger, ou dénoncent les violations répétées des droits humains mais ses moyens sont limités face au monopole « mobutiste » de l'information.

Le « solidarisme » que prône l'UDPS depuis sa création est une recette africaine pour contrer les inégalités criantes entre les extrêmement riches et les plus pauvres. Il faudrait à cet effet une rentrée régulière de fonds que le pouvoir détourne pour ses fins propres. « Les régimes occidentaux sont derrière Mobutu tant qu'ils y trouvent leur compte », ajoute l'homme politique qui se scandalise qu'à l'ONU on consacre tant d'efforts à fustiger l'apartheid tout en laissant intacts des « dictateurs noirs » se spécialisant dans le pillage de leur pays.

Entretiens, les besoins fondamentaux de la population sont négligés : accès à la santé, gratuité de l'enseignement jusqu'au secondaire, crédits suffisants aux étudiants-boursiers et aux universités, rien de cela ne se concrétise au Zaïre. Mobutu a de plus « le culot de mettre sur pied un fichier de moralité » pour tout fonctionnaire, dira Tshisekedi à l'endroit de celui qu'il accuse d'avoir systématisé la corruption dans son pays.

Une fois arrivée au pouvoir, l'UDPS « prendra les capitaux là où ils sont disponibles » mais il est clair que notre programme sous-tend une « politique de partage » envers une population qui « doit pouvoir manger à sa faim et écarter ses produits », une fois évincé Mobutu.

Licio Gelli jugé en Suisse pour corruption

GENÈVE (AFP) — Licio Gelli, l'ancien « maître vénérable » de la loge maçonnique clandestine P2 au centre d'un scandale politique qui avait ébranlé la démocratie italienne, sera jugé demain à Genève pour s'être évadé en 1983, de la prison genevoise de Champ-Dollon.

Gelli, qui comparaitra devant une cour correctionnelle sans jury composée de trois magistrats professionnels, doit répondre de l'accusation de corruption de fonctionnaire et risque une peine de prison de trois jours minimum à trois ans maximum.

Pour s'évader, l'ancien maître de la loge P2 avait soudoyé un gardien de prison, entretemps condamné à 18 mois de prison avec sursis, qui l'avait aidé à gagner la Haute-Savoie : un hélicoptère privé l'y attendait pour le conduire vers la Côte d'Azur où l'on avait perdu sa trace.

Or, comme la justice suisse considère que le délit du gardien de prison est plus grave que celui reproché à Gelli, le « maître vénérable » devrait s'en tirer avec une condamnation légère, indique-t-on dans les milieux judiciaires.

Sauf coup de théâtre de dernière minute, le procès devrait d'ailleurs être bouclé dans la journée. Gelli, désormais âgé de 68 ans, compte y assister, ont indiqué ses avocats, à moins que ses médecins n'émettent un avis contraire.

Du verdict dépend la suite de la saga Gelli et la rapidité de son extradition vers son pays, obtenue par la justice italienne en août 1983, huit jours après l'évasion.

Gelli doit répondre en Italie d'escroquerie, abus de confiance et banqueroute frauduleuse liés au krach de la Banco Ambrosiano. Les autorités helvétiques

ont en revanche refusé son extradition pour les accusations à caractère politique ou fiscal, comme le souhaitait la magistrature italienne, ces délits n'étant pas reconnus en Suisse.

Cette clause signifie en particulier que la première condamnation (huit ans de réclusion pour « organisation de bande armée ») prononcée en Italie contre le maître maffieux par le Tribunal de Florence, ne pourra pas être appliquée. Au ministère de la Justice suisse, on estime toutefois que ce verdict n'est pas de nature à retarder l'extradition.

Si le maître est condamné demain à une peine avec sursis, ce que tout porte à croire, il pourrait être remis aux autorités italiennes très rapidement.

Par contre, si la condamnation est ferme, il devra d'abord la purger en Suisse puis effectuer une autre peine de deux mois de prison. Cette seconde peine avait été prononcée avec sursis par un tribunal genevois en 1983 contre Gelli pour s'être introduit en Suisse avec des faux papiers et le sursis tomberait du fait de la nouvelle condamnation.

C'est précisément pour éviter une extradition trop rapide vers son pays que Gelli avait choisi de se rendre à la justice helvétique en septembre dernier après quatre ans de cavale.

Connaissant fort bien les finesses du droit suisse, il savait aussi que la « clause de la spécialité » qui oblige l'Italie à ne le juger que sur les délits pour lesquels il a été extradé lui évite, en principe, de s'expliquer sur de nombreux points. Les crimes à caractère politique ou fiscal constituent en effet la majorité des faits qui lui sont reprochés dans la péninsule.



M. Garry Kasparov, hier, lors de sa conférence de presse à Séville.

Kasparov attaque encore la FIDE

SEVILLE (AFP) — Le champion du monde d'échecs, Garry Kasparov, a estimé hier que « la dictature » des dirigeants de la Fédération internationale des échecs (FIDE) « allait se terminer » car « de plus en plus de gens s'élevaient contre cette dictature de certaines personnes sur le monde des échecs ».

M. Kasparov a été officiellement proclamé champion du monde d'échecs, samedi, lors de la cérémonie de clôture du championnat qui vient de se tenir à Séville.

Elle s'est déroulée dans le salon des tapisseries des Alcazars royaux de Séville en présence du vice-président du gouvernement espagnol, M. Alfonso Guerra.

Au cours d'une conférence de presse à Séville, au lendemain de sa victoire contre Anatoly Karpov, le champion visait ainsi notamment le président de la FIDE, le philippin Florencio Campomanes et l'espagnol Roman Toran. Il a renouvelé la relation qu'il avait déjà évoquée dans son livre de mémoires « Child of Change », entre les deux hommes et les anciennes dictatures de leurs pays respectifs en précisant qu'il « n'y avait pas un seul mot, une seule virgule à changer » et que tout dans le livre « était vrai et pouvait être prouvé par des documents ».

À propos de sa victoire contre Karpov, le champion a déclaré qu'il avait joué les 23 premières parties « cinquante pour cent de ses moyens », mais qu'il « s'était pleinement retrouvé » dans la dernière partie, au cours de laquelle « il avait usé toutes ses réserves d'énergie nerveuse ».

Garry Kasparov a en outre estimé que ce dernier championnat du monde avait été d'une qualité moindre que les précédents.

Au sujet de son adversaire, Garry Kasparov a estimé que « Karpov avait eu maintes opportunités de démontrer qu'il était le meilleur, mais qu'il ne l'avait jamais fait ». Il a ajouté toutefois qu'il avait appris beaucoup de choses en 120 parties de championnat avec Karpov, « en particulier qu'une partie n'est jamais terminée avant que la pendule soit arrêtée ».

Karpov, a-t-il dit, lui a fait un « mauvais cadeau en gaffant » dans la 11e partie « ce qui l'avait rendu trop confiant ». Il a aussi estimé que « la combativité et les nerfs d'acier dont on pare Karpov » étaient des « qualificatifs exagérés ».

Puisieurs membres du Comité soviétique des sports assistaient à la conférence de presse du champion, notamment le vice-ministre des Sports M. Anatoly Kolosov.

Les pays du Maghreb discutent d'unité politique

ALGER (Reuters) — Les ministres algérien, mauritanien et tunisien des Affaires étrangères se sont réunis hier à Alger pour discuter de leur traité de fraternité et de concorde, conclu en 1983, et des possibilités d'en faire la base pour l'unité entre les cinq pays du Maghreb.

Les trois ministres devaient discuter de l'éventualité de l'élargissement du pacte à la Libye et au Maroc, ont déclaré des diplomates.

Sans mentionner expressément la République arabe sahraouie démocratique (RASD) proclamée par le Front polissario et reconnue par l'Algérie, le quotidien algérien *El Moudjahid* souligne pour sa part que le traité est « ouvert à tous les pays maghrébins sans exception ».

Cette réunion intervient après plusieurs mois d'une activité intense en Afrique du Nord destinée à réaliser le vieux rêve d'un Maghreb arabe uni et le resserrement des liens entre les États de la région.

L'agence algérienne APS rapporte que les ministres Ahmed Taleb Ibrahim (Algérie), Mohamed Lamine Ould Ndiayane (Mauritanie) et Mahmoud Mestiri (Tunisie) ont eu une réunion de « dialogue et d'évaluation » sur ce traité tripartite, essentiellement un pacte de non-agression insistant sur la coopération économique comme étape vers une unité politique plus étroite.

Selon des diplomates arabes, les ministres ont également discuté d'une éventuelle invitation à Tripoli à se joindre au traité après règlement de ses différends avec Alger et Tunis.

Après les dissensions consécutives à l'expulsion par la Libye de 30.000 travailleurs tunisiens et une agitation en Tunisie imputée à la Libye, la reprise des relations diplomatiques entre les deux pays est imminente selon des diplomates maghrébins.

Parallèlement, les Algériens et Libyens se sont rapprochés après avoir connu des tensions sur le tracé de leur frontière commune dans une région riche en pétrole.

Le premier ministre algérien Abdelhamid Brahimi s'est entretenu samedi à Tripoli avec le colonel Mouammar Kadhafi, a rapporté l'APS.

Pour les Algériens, le principal obstacle sur la voie de l'unité maghrébine demeure le conflit du Sahara occidental où les combattants du Polisario ont déclenché la lutte

armée contre le Maroc après le départ des Espagnols en 1975.

Une délégation des Nations unies vient d'effectuer une mission au Sahara pour y réunir des informations en vue d'organiser un cessez-le-feu et un référendum d'autodétermination.

Mais, après douze ans de tensions, Alger et Rabat ont esquissé un rapprochement et les chefs de la diplomatie des deux pays devraient tenir prochainement une réunion destinée à ouvrir la voie à la reprise des relations diplomatiques bilatérales.

Dans les milieux diplomatiques, on note que l'union entre pays ayant des systèmes politiques différents sera difficile mais que des raisons économiques pressantes les invitent à coopérer.

Au bout de chaque cigarette
Un seul filtre: vos poumons



Provincial		Tirage du 87-12-18	
NUMÉROS	LOTS	NUMÉROS	LOTS
8190192	500 000 \$	365687	50 000 \$
190192	50 000 \$	65687	5 000 \$
90192	1 000 \$	5687	250 \$
0192	100 \$	687	25 \$
192	25 \$	87	5 \$
92	10 \$	36568	1 000 \$
Le billet donne droit à cinq tirages consécutifs.		3656	100 \$
		365	10 \$

649		Tirage du 87-12-19	
12	13	18	22
32	33	No complé-mentaire: 19	
GAGNANTS		LOTS	
6/6	1	2 262	178,20 \$
5/6 +	2	427	300,30 \$
5/6	342	1	910,80 \$
4/6	15 669	80,20 \$	
3/6	321 105	10 \$	
VENTES TOTALES: 18 306 917,00 \$		PROCHAIN GROS LOT (APPROXIMATIF): 1 600 000,00 \$	
Prochain tirage: 87-12-23			

INTER PLUS		Tirage du 87-12-18	
NUMÉROS	LOTS	NUMÉROS MOBILES	LOTS
491900	250 000 \$	89950	2 500 \$
91900	25 000 \$	7287	250 \$
1900	250 \$	185	25 \$
900	25 \$		
00	10 \$		

Les modalités d'encaissement des billets gagnants paraissent au verso des billets. En cas de disparité entre cette liste et la liste officielle, cette dernière a priorité.

LE DEVOIR

RENSEIGNEMENTS	(514) 844-3361
Administration	(514) 844-3361
Rédaction	(514) 842-9628
Publicité	
Générale	(514) 842-9645
Annonces classées	(514) 286-1200
Abonnements	
Montréal	(514) 332-3891 ou (514) 844-3361
Québec	(418) 687-2021
Extérieur — Indicatif 514	1-800-361-6059
Indicatif 418	1-800-463-4747
Indicatif 819	1-800-361-5699
Indicatif 613	1-800-361-5699

LES BUREAUX DU DEVOIR SONT OUVERTS
DU LUNDI AU VENDREDI DE 9H00 A 16H30

LE DEVOIR ESSENTIEL!

loto-québec		La Mini		Quotidienne	
Tirage du 87-12-18		Tirage du 87-12-18		Semaine du 87-12-14	
NUMÉROS		NUMÉROS		3 4	
8190192		365687		LUNDI 199 6576	
190192		65687		MARDI 964 1338	
90192		5687		MERCREDI 233 3699	
0192		687		JEUDI 436 7138	
192		87		VENDREDI 655 2596	
92		36568		SAMEDI 474 7044	
Le billet donne droit à cinq tirages consécutifs.		3656			
		365			

649		Tirage du 87-12-19	
12	13	18	22
32	33	No complé-mentaire: 19	
GAGNANTS		LOTS	
6/6	1	2 262	178,20 \$
5/6 +	2	427	300,30 \$
5/6	342	1	910,80 \$
4/6	15 669	80,20 \$	
3/6	321 105	10 \$	
VENTES TOTALES: 18 306 917,00 \$		PROCHAIN GROS LOT (APPROXIMATIF): 1 600 000,00 \$	
Prochain tirage: 87-12-23			

La Mini		Tirage du 87-12-18	
NUMÉROS	LOTS	NUMÉROS MOBILES	LOTS
491900	250 000 \$	89950	2 500 \$
91900	25 000 \$	7287	250 \$
1900	250 \$	185	25 \$
900	25 \$		
00	10 \$		

SELECT		Tirage du 87-12-19	
7	9	23	30
35	36	No complé-mentaire: 37	
GAGNANTS		LOTS	
6/6	0	500 000,00 \$	
5/6 +	1	45 838,00 \$	
5/6	63	485,00 \$	
4/6	3 131	43,90 \$	
3/6	48 410	5 \$	
VENTES TOTALES: 1 669 496,00 \$		PROCHAIN GROS LOT (APPROXIMATIF): 600 000,00 \$	

Super Loto		Tirage du 87-12-20	
NUMÉROS	LOTS	NUMÉROS	LOTS
2486418	1 000 000 \$	2504916	1 000 000 \$
486418	100 000 \$	504916	100 000 \$
86418	5 000 \$	04916	5 000 \$
6418	250 \$	4916	250 \$
418	50 \$	916	50 \$
18	10 \$	16	10 \$
Le billet donne droit à deux tirages consécutifs.			

CARTES D'AFFAIRES

SWABEY, MITCHELL, HOULE,
MARCOUX & SHER
Brevets
Marques de commerce
1001, Boul. de Maisonneuve ouest
Montréal, Québec H3A 3C8
Tél.: (514) 845-7126, Téléc. 05-24355
Facsimile (514) 288-8389

ROBIC, ROBIC & ASSOCIÉS

Fondée en 1892
Agents de brevets d'invention
et de marques de commerce
1514, Docteur Penfield,
Montréal, Canada, H3G 1X5
Tél.: (514) 934-0272
Téléc. 05-268656
Cable: MARION
Télécopieur

Centre de psychologie

39 ouest, boul. Gouin
Montréal (Québec) H3L 1H9
(514) 331-5530

Gouin inc.
Services psychologiques
20 psychologues
Membres de la Corporation professionnelle
des psychologues de la Province de Québec

Offrez des cadeaux et des cartes de l'UNICEF et aidez un enfant

Contact: UNICEF Canada 443 Mt. Pleasant Rd. Toronto, Ont. M4S 2L8 Téléphone (416) 482-4444 OU appelez sans frais au 1-800-268-6364 (Téléphonie 509)

L'ACTUALITE INTERNATIONALE

Pas de listes électorales ni de vote secret en Haïti

PORT-AU-PRINCE (AFP) — Les prochaines élections générales haïtiennes officiellement fixées au 17 janvier 1988 se dérouleront sans listes électorales et le secret du vote ne sera pas garanti dans la pratique, selon une nouvelle loi électorale rendue publique au cours du week-end par le Conseil national de gouvernement (CNG) civilo-militaire haïtien.

La nouvelle loi supprime en effet la carte électorale délivrée par l'ancien Conseil électoral provisoire (CEP) dont les membres ont été destitués le 29 novembre dernier par les autorités et laisse aux candidats le soin de préparer et d'imprimer leurs bulletins de vote.

L'article 51 de cette loi précise que l'électeur, muni d'une pièce d'identité, « se présente devant les membres du bureau électoral avec les bulletins des candidats de son choix » et que le président du bureau « vérifie que le dit électeur n'a pas encore voté et ne détient pas plus de bulletins que prévus ».

« Sans quitter la salle, l'électeur se rend à l'isoloir pour effectuer son choix », poursuit l'article, qui précise qu'il « plie séparément les bulletins et les remet au président, qui les introduit dans les urnes correspondantes ».

L'ancienne loi électorale prévoyait des enveloppes numérotées garantissant pour l'électeur le secret du vote, système qui avait été mis en

pratique avec succès dans le pays pour la première fois depuis 30 ans lors du dernier référendum constitutionnel de mars 1987.

Contrairement à l'ancien texte, la nouvelle loi s'abstient également, à propos des conditions d'inéligibilité des candidats à la présidence, au parlement et aux mairies, de citer précisément l'article 291 de la constitution, qui interdit pendant dix ans l'accès aux fonctions publiques pour les « partisans zélés » du régime déchus.

L'article 13 de la nouvelle loi indique toutefois que ne peut être éligible « toute personne se trouvant dans les autres cas d'inéligibilité prévue par la constitution et par la loi », sans préciser cependant de quel cas il s'agit.

En ce qui concerne l'accès aux bureaux de vote, la nouvelle loi ne mentionne plus expressément le terme de « journalistes » et se contente d'indiquer que, mis à part les électeurs, l'enceinte des bureaux est interdite sauf aux membres du CEP et à toutes autres personnes « portant un insigne délivré à cet effet par le CEP ».

L'article 23 du nouveau texte prévoit pour les décisions du CEP un recours devant la cour de cassation « qui jugera toutes affaires cessantes », alors que l'ancienne loi érigeait le précédent CEP en « tribunal électoral suprême » aux décisions sans appel, en ce qui concerne en particulier l'application de l'article 291 de la

constitution sur les anciens duvaliéristes (partisans des présidents François et Jean-Claude Duvalier).

L'article 31 de la nouvelle loi prévoit aussi une amende de 100 à 200 dollars ou 10 à 25 jours de prison pour l'auteur d'une contestation de candidature « pas justifiée ».

Comme l'ancienne loi, le nouveau décret électoral prévoit également une amende et trois mois à deux ans de prison pour ceux qui auront « déterminé les électeurs à s'abstenir de voter ».

Les maires et les sénateurs seront désormais élus au scrutin majoritaire à un tour, et seul un deuxième tour est prévu pour les élections présidentielles et celles des députés, huit jours après la proclamation des résultats du premier tour.

Trois candidats à la présidence agréés par l'ancien CEP, MM. Grégoire Eugène, Hubert de Ronceray et Dumas J. Arnold, se sont jusqu'à présent portés candidats pour cette nouvelle consultation.

Trois des quatre principaux candidats présidentiels, MM. Marc Bazin, Louis Dejoie et Gérard Gourgue, ont jusqu'à présent refusé de participer à ces élections, le quatrième, le pasteur Sylvio Claude, n'acceptant d'y participer qu'au cas où elles seraient garanties par une force d'observation des Nations unies ou de l'Organisation des États américains (OEA).



ILS S'ENTRAÎNENT POUR TUER

De nouvelles recrues du groupe terroriste Sendero lumineux s'entraînent sur un terrain de soccer à Aucayacu, au Pérou. Ce mouvement de guérilla d'inspiration maoïste a fait alliance, récemment, avec les trafiquants de cocaïne du Pérou.

Photo AP

L'agitation se poursuit dans les territoires occupés

■ La condamnation arabe s'amplifie

TEL AVIV (Reuter) — L'agitation palestinienne anti-israélienne se poursuit hier dans les territoires occupés de Cisjordanie et Gaza pour la douzième journée consécutive ainsi qu'à Jérusalem, et des soldats israéliens ont blessé par balles sept Palestiniens.

Le cabinet israélien réuni hier a défendu l'action de l'armée pour réprimer les émeutes, après la condamnation, de plus en plus vive sur la scène internationale, et en particulier dans le monde arabe, des violences qui ont fait au moins 16 morts en 12 jours.

On s'attend à ce qu'un important mouvement de grève ait lieu aujourd'hui en Israël comme dans les territoires occupés, à l'appel des dirigeants arabes israéliens et de l'Organisation de libération de la Palestine (OLP).

« La bataille décisive est visible de plus en plus proche », a déclaré Yasser Arafat, chef de l'OLP,

dans une interview à l'hebdomadaire yougoslave *Danas*, à paraître demain. « Ce soulèvement populaire dans les territoires occupés rapproche le moment décisif de la libération nationale (...) Je dis plus proche, mais je ne dis pas demain ».

L'armée israélienne a réagi avec colère et a nié les informations publiées par le journal israélien de gauche *Al Hamichmar*, affirmant sur la foi de témoignages de soldats réservistes que l'armée aurait caché le nombre réel de morts, qui serait en fait de 25, et non de 15, en enterrant en secret une dizaine de cadavres.

« Le bilan officiel des morts est de 15. Nous sommes arrivés à ce chiffre après des investigations poussées. Il n'y a pas de couverture des faits », a dit un officier de haut rang.

Des sources palestiniennes ont cependant affirmé qu'un adolescent de 14 ans tué par balles au camp de réfugiés de Balata, près de Naplouse, avait été immédiatement enterré

par sa famille, et n'était donc pas pris en compte par les statistiques officielles.

« Le gouvernement est uni dans son soutien aux actions des forces de défense, l'armée, l'administration civile, le service de sécurité générale et la police, contre les perturbations de l'ordre public », a dit pour sa part le cabinet israélien dans un communiqué. « Les forces de défense font les plus grands efforts pour éviter de faire des victimes ».

Hier, l'armée a dit avoir tiré dans les jambes de manifestants qui lançaient des pierres dans le camp de réfugiés de Fara, en Cisjordanie. Quatre jeunes ont été légèrement blessés, et la manifestation a été dispersée à coups de grenades lacrymogènes et de balles de caoutchouc. Le couvre-feu a été imposé sur le camp, ainsi que sur celui d'Asghar, près de Naplouse.

Des responsables de l'hôpital Shifa de Gaza ont dit qu'un septième palestinien âgé de 21 ans avait été blessé aux parties génitales mais était dans un état satisfaisant.

Par ailleurs, à Saida au Liban, quelque 25.000 manifestants ont défilé à travers la ville en s'engageant à venger les Palestiniens des territoires occupés.

L'Égypte, seul pays arabe à avoir des relations avec l'État hébreu, a protesté pour la cinquième fois en huit jours en convoquant l'ambassadeur d'Israël au Caire. Le président du conseil Yitzhak Shamir a refusé d'envoyer un émissaire au Caire, comme le proposait le ministre Ezer Weizman.

La Syrie, saluant les mouvements de protestation palestiniens, a demandé à tous les Arabes de « rejoindre la révolution en Palestine ».

Les violences commencent à menacer l'industrie du tourisme très lucrative à Noël, car elles ont touché Bethléem, ville de Cisjordanie et lieu de naissance de Jésus.

A Rome, une dizaine d'ambassadeurs arabes, dont le représentant de l'OLP, ont prié place Saint-Pierre, sous le drapeau palestinien, pour protester contre la répression israélienne, tandis que le pape Jean Paul II condamnait la violence et se disait proche des populations qui souffrent la-bas.

La Contra lance une vaste offensive armée au Nicaragua

SAINT-DOMINGUE (République dominicaine) (AP, AFP) — Les rebelles contras soutenus par les États-Unis ont affirmé hier avoir lancé leur plus importante offensive contre le gouvernement sandiniste, à la veille d'une seconde série de pourparlers sur la paix.

Bosco Matamoros, qui s'est présenté comme un porte-parole de Résistance nicaraguayenne, une des organisations de la Contra, a précisé que les rebelles avaient frappé des objectifs dans la région aurifère de Zelaya, dans l'est du pays.

« Aujourd'hui nous avons entamé la plus importante opération militaire depuis le début du conflit, avec environ 7.000 de nos hommes et 11 commandements régionaux et 45 unités », a ajouté Bosco Matamoros.

Le but des Contras est de détruire les infrastructures utilisées par les sandinistes pour l'extraction de l'or dans la région, a-t-il dit.

A Managua, la radio gouvernementale *La voz de Nicaragua* a confirmé l'offensive lors d'un bulletin d'information. « L'offensive a commencé aux alentours de 05h30 locales » a déclaré un présentateur sans fournir de plus amples détails.

Un porte-parole du ministère de la Défense, qui a souhaité conserver l'anonymat, a déclaré de son côté que les Contras avaient lancé une attaque dans la région. Il a ajouté ne pas être en possession d'autres informations.

La région de Zelaya, très reculée,

est située en pleine jungle.

Les journalistes doivent obtenir des visas spéciaux pour se rendre dans les zones du conflit, une formalité qui demande du temps.

Invité à préciser pourquoi la Contra avait lancé une offensive à la veille de pourparlers sur la paix, Bosco Matamoros a déclaré: « Cette opération avait été prévue de longue date. C'est une nouvelle phase de notre stratégie sur le front, frapper des objectifs de première importance stratégique ».

« Dans cette région, a-t-il précisé, ils (les sandinistes) font passer 90 % des vivres, munitions et équipements destinés aux soldats opérant dans le nord du Nicaragua ».

Par ailleurs, le président costaricien Oscar Arias s'est déclaré inquiet des récentes déclarations du gouvernement nicaraguayen en faveur d'un prochain renforcement des effectifs de l'armée sandiniste, en « violation des accords de Guatemala », selon une interview publiée samedi dans le *New York Times*.

M. Arias, interviewé vendredi à son retour d'une tournée de dix jours en Scandinavie — où il a notamment reçu le prix Nobel de la Paix — a ainsi estimé que le projet de Managua constituait une violation évidente de l'esprit du plan de paix en Amérique Centrale adopté en août dernier au Guatemala par cinq pays de la région.

Instigateur de ce plan de paix, M. Arias a indiqué que, même si les ac-

cords de Guatemala ne prévoyaient pas explicitement la limitation des effectifs militaires, cette disposition faisait implicitement partie du plan de paix.

« Quand nous nous sommes rencontrés au Guatemala, notre objectif, dans les esprits et les cœurs, était de limiter et de réduire les effectifs militaires et jamais de les renforcer quelle qu'en soit la raison », a déclaré le président costaricien au Times.

M. Arias a également critiqué les États-Unis, rappelant que si le Congrès approuvait le renouvellement d'une aide non militaire aux Contras, « ce serait une nouvelle excuse pour ne pas faire la paix (dans la région) aussi rapidement que nous le souhaitons ».

Le Congrès et la Maison-Blanche se sont entendus samedi soir sur un accord de principe visant l'octroi d'une aide non militaire de huit millions de dollars aux Contras d'ici la fin du mois de février. L'aide aux Contras était un amendement très controversé de la loi de Finances ayant contribué notablement à une impasse budgétaire à Washington.

Le président Ronald Reagan a réaffirmé samedi sa détermination à poursuivre l'aide américaine aux Contras et s'est dit convaincu que « les sandinistes avaient prévu dès le début de se servir du processus de paix centro-américain comme d'une arme pour consolider leur pouvoir ».

Dialogue entre Washington et Luanda

LISBONNE (AFP) — Le sous-secrétaire d'État américain aux Affaires africaines, M. Chester Crocker, se rendra fin janvier à Luanda pour reprendre le dialogue avec les autorités angolaises sur l'indépendance de la Namibie, a déclaré hier à Lisbonne le vice-ministre angolais des Affaires étrangères, M. Venancio de Moura.

Selon le dirigeant angolais, il est possible que les deux pays aboutissent à une plate-forme d'entente en ce qui concerne le retrait des forces cubaines de l'Angola et l'application de la résolution 435-78 du Conseil de sécurité de l'ONU sur l'indépendance de la Namibie.

Les États-Unis exigent le retrait des forces cubaines de l'Angola dans un délai d'un an. Luanda propose un délai de deux ans « comme point de départ pour les négociations » et exige également que l'Afrique du Sud cesse immédiatement ses agressions contre l'Angola, ainsi que son appui à l'Union nationale pour l'indépendance totale de l'Angola (UNITA), opposition armée soutenue par Washington et par Pretoria.

« Si l'Afrique du Sud poursuit ses agressions contre l'Angola, nous nous réservons le droit d'utiliser tous les moyens dont nous disposons pour défendre notre indépendance et donc d'utiliser les forces cubaines dans les opérations militaires », a affirmé M. Venancio de Moura.

Selon lui, l'occupation actuelle par l'Afrique du Sud de régions des provinces angolaises de Cunene et Kuando-Kubango (sud et sud-est) « vise à faire échouer les efforts de l'Angola et des États-Unis en vue de la résolution des problèmes de l'Afrique australe ».

M. Moura a révélé par ailleurs que le gouvernement angolais allait soumettre à l'approbation de l'Assemblée du Peuple (parlement) un projet de loi d'amnistie destiné à tous les éléments de l'UNITA qui manifestent leur intention de répudier la lutte armée. Cette nouvelle loi deviendra le cadre juridique de la « politique de clémence » appliquée depuis 1978 et

qui, selon lui, a déjà permis la réintégration de presque tous les dirigeants et militants d'un autre mouvement d'opposition, le Front national de libération de l'Angola (FNLA, de M. Holden Roberto), ainsi que d'un grand nombre d'éléments de l'UNITA.

Cette amnistie, a-t-il toutefois ajouté, ne traduit aucune intention du gouvernement de Luanda de négocier avec le mouvement de M. Jo-

nas Savimbi. « Il n'y a pas de conversations avec l'UNITA et il n'y a aucune possibilité que cela puisse arriver, étant donné qu'il s'agit d'un mouvement inféodé au régime de l'apartheid », a-t-il ajouté.

M. Moura est venu à Lisbonne pour demander la participation de spécialistes portugais dans le plan d'assainissement économique et financier mis en place par les autorités angolaises.

Votre déclaration de revenus

1987

Dépenses

Le ministère du Revenu du Québec vous rappelle que certaines dépenses sont déductibles de votre revenu pour une année d'imposition si elles sont payées en règle générale, durant cette même année. Ainsi, vous avez jusqu'au 31 décembre 1987 pour effectuer certaines dépenses qui vous permettront de bénéficier, à l'égard de votre déclaration de revenus pour l'année 1987, de déductions à titre de:

Dons de charité et dons de biens culturels autorisés;
Cotisations syndicales ou professionnelles;

Revenu Québec

Pour terminer votre année fiscale

Frais médicaux (la partie qui excède 3% de votre revenu net est déductible. Ces frais doivent avoir été payés au cours d'une période de 12 mois consécutifs se terminant en 1987. Si vous possédez encore des reçus pour des sommes déboursées en 1986, vous pourriez peut-être avoir le droit de les réclamer dans votre déclaration de revenus de 1987);

Frais de scolarité;
Dépenses liées à l'emploi;
Frais de garde d'enfants;
Pension alimentaire ou allocation de séparation;
Frais judiciaires pour la perception d'une pension alimentaire, ou pour la révision du droit de recevoir ou de l'obligation de payer une pension alimentaire;
Intérêts sur un emprunt contracté pour l'achat d'actions, d'obligations, etc.;
Intérêts payés sur l'achat d'obligations par retenues à la source;
Frais d'administration ou de gestion de vos placements, notamment à l'égard d'actions incluses dans un régime d'épargne-actions (REA);
Frais de garde d'actions ou de valeurs mobilières;
Frais de location d'un coffre de sûreté;
Sommes versées à des conseillers en placement;
Honoraires ou frais payés pour préparer, présenter ou poursuivre une opposition ou un appel relatif, entre autres, à une cotisation d'impôt, d'intérêts ou de pénalité en vertu de la Loi sur les impôts.

Abris fiscaux

Par ailleurs, vous pourriez déduire certaines sommes payées avant le 1^{er} mars 1988, à titre de:

REER: les contributions à un régime enregistré d'épargne-retraite faites avant le 1^{er} mars 1988;
REA: exceptionnellement, vous pourriez profiter d'une période supplémentaire pour l'achat de certains titres REA puisque la date d'achat de titres entraînant une déduction pour l'année d'imposition 1987 a été reportée au 29 février 1988;

FSTQ: les actions du Fonds de solidarité des travailleurs du Québec achetées avant le 1^{er} mars 1988 pourront vous donner droit à une déduction (crédit d'impôt) pour l'année d'imposition 1987;

Actions d'une petite entreprise: Si vous possédez des actions d'une petite entreprise, 1987 est la dernière année où vous pouvez céder de telles actions à vos « enfants » et ainsi différer un gain en capital d'au plus 200 000 \$ réalisé sur ces actions.

La liste des dépenses et des abris fiscaux mentionnés ici n'est pas exhaustive.

Québec

FAIS CE QUE DOIS

Fondé par Henri Bourassa
le 10 janvier 1910Directeur:
Benoît LauzièreRédacteur en chef:
Paul-André ComeauRédacteurs en chef adjoints:
Jean Francoeur,
Albert Juneau,
Paule Beaugrand-ChampagneDirecteur de l'information:
Jacques Chabot
Directeurs adjoints:
Guy Deshaies, Pierre GodinDirecteur des
services administratifs:
Gabriel Hudon

LA PORTE ÉTROITE

UN MOUVEMENT de tenailles se referme sur la profession médicale. Et l'adoption, la semaine dernière, de l'Assemblée nationale de l'article premier du projet de loi 97, malgré la levée de boucliers des étudiants en médecine, ne fait que confirmer un tour de vis dans un resserrement amorcé au début des années 80.

Le phénomène n'est pas particulier au Québec. On l'observe dans tous les pays industrialisés où la médecine, soustraite aux contraintes du marché, est soumise à l'intervention planificatrice des gouvernements.

Deux problèmes sont communs à ces pays. 1) Le nombre des médecins augmente plus rapidement que les populations. Cette évolution entraîne une baisse du ratio médecins/habitants qui n'est pas sans effets, parfois dramatiques, sur les revenus professionnels. Exemple, la Belgique où la rémunération effective des médecins aurait baissé de 30 pour cent, alors que plusieurs d'entre ces derniers exercent à des niveaux bien inférieurs à leur compétence.

2) Les médecins — spécialistes surtout — sont mal répartis sur le territoire, ce qui remet en cause le libre choix du lieu de pratique. Cette liberté est battue en brèche dans plusieurs pays européens (les fameux *numerus clausus*). Elle paraît menacée même au Canada. Tous les yeux se tournent vers la Colombie-Britannique où l'obtention d'un numéro de facturation à l'assurance-maladie (*billing number*) est sujette à des conditions d'exercice dans les régions en pénurie.

Un troisième problème paraît spécifique au Québec. Il a trait au rapport entre le nombre des omnipraticiens et celui des spécialistes. Il y a six ou sept ans, ce rapport était de 40 contre 60. Le gouvernement a voulu l'inverser en contingentant l'entrée en spécialités. Le processus est en cours.

À noter que la solution à ces trois problèmes prend souvent la forme d'objectifs contradictoires avec lesquels il faut composer.

Ainsi, par exemple, les services médicaux en régions seraient plus facilement assurés si le gouvernement laissait croître le nombre des nouveaux médecins (*Let's flood the market*, diraient les Américains). Mais les coûts d'une telle opération seraient évidemment très élevés.

En réponse à cette triple problématique, on observe au Québec :

— que le nombre des entrées en première an-

née de médecine continue de diminuer. Il y avait 631 places en 1982-1983 dans les quatre facultés de médecine du Québec (Montréal, McGill, Sherbrooke et Laval). Il n'y en avait plus que 556 en 1986-1987 — nombre des étudiants immatriculés à la Corporation professionnelle des médecins. Rien n'indique que cette politique malthusienne sera libéralisée ;

— que les pressions continuent de s'exercer sur le nombre d'entrées en spécialités. L'hypothèse retenue par le gouvernement pour juillet 1988 ne prévoit que 287 places contre 310 l'année précédente, y compris 50 places réservées aux diplômés qui s'engageront par contrat à pratiquer hors des centres universitaires. Ce resserrement est à l'origine des troubles qui ont secoué la faculté de médecine de l'Université de Montréal où les finissants s'inquiètent : un certain nombre d'entre eux, pour avoir accès à une spécialité, seraient plus ou moins « forcés » d'aller en région ;

— qu'une directive du ministère de la Santé et des Services sociaux, liée à la loi 75 touchant les plans d'effectifs médicaux, constitue un véritable goulot d'étranglement pour la pratique de la médecine dans la région métropolitaine de Montréal. Un cadre de référence, préparé par le ministère, fixe d'ailleurs à 269 l'objectif de décroissance du nombre de spécialistes dans les établissements de cette région.

Une autre donnée de la situation, c'est que la profession médicale est loin d'être le monolithe qu'on imagine parfois. Les médecins s'expriment par plusieurs voix. Ce n'est pas tout à fait la tour de Babel. Mais cela y ressemble.

À la table de concertation où ces choses se discutent, siègent deux ministères, quatre facultés de médecine, une corporation professionnelle, trois fédérations syndicales et des représentants des conseils régionaux de santé et de services régionaux. Autant de groupes qui, chacun, disposent d'une certaine marge d'autonomie et mettent de l'avant leurs propres objectifs. Les consensus, entre eux, ne sont pas faciles à dégager.

Devant une telle fragmentation, le grand gagnant est évidemment le ministère qui marque constamment des points. Et c'est ainsi que la porte, déjà étroite, continue de se refermer un peu plus tous les jours.

— JEAN FRANCOEUR

Première passe d'armes en Chine

L'INDUSTRIE chinoise de l'Industrie légère est le héros involontaire d'une saga grand-guignolesque illustrant à merveille les résistances que suscitent les méthodes peu orthodoxes de la direction du pays pour briser la mainmise de la bureaucratie sur l'activité économique.

Au premier tableau, le ministre lui-même, M. Zeng Xianlin, annonce froidement, en août dernier, la préparation d'une exposition dans le style « musée de la honte », où seraient rassemblées les pires productions manufacturées sortis des usines chinoises. But de l'opération : montrer du doigt les entreprises coupables d'ignorer les normes de qualité. Machines à laver, réfrigérateurs, bicyclettes, couvertures chauffantes, ventilateurs, tous plus défectueux les uns que les autres... Le déballeage s'annonçait savoureux...

La réaction populaire est enthousiaste : 4.000 lettres en quelques semaines dénonçant au ministère tout

ce qui fuit, se tort, fonde, grippe ou refuse obstinément de démarrer peu après l'achat.

Il n'est que de voir un Chinois acheter dans un magasin un appareil électroménager pour comprendre : il examine l'objet, pièce par pièce, avec une minutie à rendre folle la plus patiente des vendeuses d'une grande surface occidentale. La raison ? Il sait bien que garantie et service après-vente sont des notions virtuellement inconnues.

Mais l'initiative du ministre ne fait pas que des heureux. Des responsables de son propre département trouvent le procédé décidément trop fort. Les entreprises concernées se dépêchent d'embaucher des réparateurs par centaines pour répondre aux plaintes de clients furibonds. À l'occasion, entre deux coups de clé à molette et un tour de vis, certains de ceux-ci tentent d'intimider le consommateur : « Pourquoi avoir écrit au ministère ? Si vous retirez votre plainte, nous vous changeons l'appareil gratuitement... »

Conséquence prévisible : le 11 décembre, M. Zeng annonce, un peu gêné, que tout bien pesé l'exposition n'aura pas lieu. La menace a suffi à obtenir le résultat souhaité. Et, d'ailleurs, on n'a pas pu rassembler plus de 70 produits « de qualité inférieure », alors qu'on avait préparé une salle d'exposition de 1.800 mètres carrés. L'agence Chine nouvelle monte alors au créneau. Un de ses journalistes publie un commentaire au vitriol accusant des membres du ministère de s'être laissés « empresser par leurs connivences » avec le secteur industriel...

Un scandale de plus, certes. Cette affaire des produits défectueux semble constituer, cependant, la première véritable passe d'armes des « héritiers » de M. Deng Xiaoping face à la tentaculaire bureaucratie chinoise.

Extraits d'un article paru dans
LE MONDE du 18 décembre

Mulroney et les Trudeaucrates

L'ACCORD de libre-échange entre le Canada et les États-Unis, encore plus que l'entente constitutionnelle du lac Meech, illustre l'erreur tragique que commit Brian Mulroney en ne nettoyant pas les cadres de sa bureaucratie des orthodoxes du fédéralisme centralisateur que les Michael Pitfield et autres Michael Kirby lui avaient légué. Par nature, plus que par choix politique, M. Mulroney aime le fédéralisme coopératif et en arrive ainsi à réunir des consensus étonnants avec les provinces sur des questions aussi difficiles que le statut du Québec dans la confédération, ou la remise en cause de la « National policy » de Sir John.

Mais quand il s'agit de donner un contenu concret à ces ententes de principe, on s'aperçoit qu'aux Affaires extérieures, comme au Bureau des négociations commerciales, aux Finances ou au Bureau des Relations fédérales-provinciales, les « mandarins » de Pierre Trudeau reviennent au galop, avec leurs préjugés de technocrates grands dans un fédéralisme où il y a plusieurs « niveaux » de gouvernement : divers niveaux de gouvernements « juniors » assujettis à la loi d'un ordre « supérieur » de gouvernement.

Ainsi, lorsqu'à Toronto il y a deux semaines, le premier ministre a prétendu que « du droit exclusif de signer des traités internationaux découle, pour le gouvernement central, le droit d'en assurer la mise en œuvre », Brian Mulroney n'a pas seulement prouvé que lorsque Lucien Bouchard est occupé dans quelque ambassade lointaine, le discours de Sept-Îles n'a plus grande signification, il a en outre provoqué quelques haussements de sourcils dans son propre caucus.

Plus récemment, Pierre Trudeau pensait pouvoir se passer de l'accord des provinces pour convenir, avec le Parlement « étranger » de Westminster, du rapatriement unilatéral de la Constitution, jusqu'au jour où la Cour suprême du Canada lui rappela que cela allait à l'encontre de toutes les

« convenances ».

Le pouvoir de signer des traités internationaux, issu de la vieille prérogative royale, a toujours dû compromettre, depuis l'adoption des Statuts de Westminster en 1936, avec une vieille réalité historique du Canada : les prérogatives provinciales sont plus anciennes que les droits et obligations d'un Parlement fédéral

Michel
VASTEL▲ Lettre
d'Ottawa

décolonisé sur le tard. Le Conseil privé de Londres a donné aux provinces quelques vieilles habitudes dont le cabinet fédéral ne peut les obliger à se défaire.

Après avoir prétendu pendant deux ans que le projet d'accord de libre-échange se situait « à 97 % » dans les champs de juridiction fédérale, Ottawa a bien dû finir par admettre l'existence de nombreuses zones grises dans le texte final de l'accord. Et les provinces ont commencé à faire leurs comptes.

Une section sur les « monopoles » établit clairement que les Régies d'assurance automobile et autres Offices de commercialisation des produits agricoles seraient déclarés hors-la-loi par un pays, les États-Unis, où tout ce qui baise le lois du marché est hérétique, surtout si cela vient des ordres « inférieurs » de gouvernement comme les États ou les provinces.

Le chapitre sur l'énergie interdirait à Peter Lougheed, comme il le fit en 1981, de couper sa production de 180.000 barils par jour pour « punir » les provinces consommatrices du Canada de ne pas payer assez cher son pétrole.

La règle du « traitement national »

interdirait à des provinces comme l'Ontario de limiter à 25 % la propriété étrangère des agences de collection des prêts aux consommateurs. De façon encore plus certaine, cela interdirait les programmes de « discrimination positive » mis en place par le Québec pour forcer la francophonisation des cadres des entreprises québécoises.

Comme le premier ministre du Manitoba le soulignait la semaine dernière, l'entente du lac Meech dilue déjà le fédéralisme canadien en permettant par exemple à chaque province de définir sa propre politique d'immigration, ou d'adopter des programmes sociaux soi-disant assujettis à de vagues « objectifs nationaux ».

L'accord de libre-échange risque pour sa part d'accélérer ce mouvement. Le gouvernement central a beau dire qu'il va « s'assurer » de la mise en œuvre du Traité avec les États-Unis, mais s'il ne veut pas, comme Brian Mulroney l'a promis, se résoudre à l'épreuve de force avec les provinces, ce traité aura bien vite des conséquences différentes, d'une province à l'autre.

L'effet conjugué du lac Meech et du traité de libre-échange permettra aux provinces d'évoluer à des rythmes différents. Le fédéralisme canadien se mettrait alors à avancer à plusieurs rythmes et, en moins d'une génération, on se retrouverait avec un « fédéralisme de centre-d'achats », selon l'expression chère à Pierre Trudeau.

Voilà pourquoi les Trudeaucrates dont Brian Mulroney a hérité, tout en l'ayant aidé à conclure l'entente du lac Meech et l'Accord de libre-échange, s'empressent d'en donner l'interprétation la plus restrictive.

Avant longtemps, Brian Mulroney devra choisir : entre son instinct politique et l'entêtement borné des Trudeaucrates qui sont assez hypocrites pour lui faire croire qu'ils sont à l'aise avec sa vision du Canada moderne.

Chagall, Plante et Mercier...

CHAGALL. Qui n'aimerait trouver, sous le sapin de Noël, une oeuvre de ce peintre joyeux, déliant et aérien ? Avant les exploits de Gagarine et autres pionniers du cosmos, Chagall a peint des êtres en état d'apesanteur qui flottent au-dessus des isbas de son pays natal. Ses arbres qui poussent, racines en l'air, et ce cheval vert engrossé d'un couple enlacé réjouissent. Il magnifie les bleus et offre des bouquets qui exultent sous des ciels renversés.

Rêver... en couleurs n'est pas interdit. Évidemment, si l'on est Rockefeller ou Rothschild, une compagnie d'assurance japonaise ou l'héritier de Van Gogh, on peut, sans sourcilier, s'offrir cette gouache et tempera sur panneau représentant Adam et Ève avant la faute ou avant la pomme ; cette isba et deux coeurs.

Une galerie montréalaise présentait récemment quelques oeuvres, plus accessibles, de Roch Plante, alias Réjean Ducharme (ou l'inverse) et ses trophées du dérisoire appelés trophoux. Une façon de narguer le bourgeois consommateur et de lui dire : « Vous avez jeté vos choux gras ? Eh bien payez maintenant pour accrocher dans vos salons ces trophoux-trophons. » Ou trophoux de guenillon.

J'aime Ducharme (l'écrivain) et j'ai failli céder à la tentation d'acheter un tableau collage. Réflexion faite, je me suis abstenue. C'est l'écrivain qui me plaît et je préfère sa façon de manier les

Rolande
ALLARD-
LACERTE

▲ Faire-part

mots à celle de manier les objets. J'aurais cependant acheté les yeux fermés tous ses titres, depuis le *Chemin de fer à repasser* jusqu'au *Hell Dorado* et les *Vents tripotants* coiffant des objets hétéroclites, tritités, passés à la moulinette ; ces crèches en cure-dents, tickets modérateurs et... de métré, bidules et ressorts au bout de leur vie de ressorts. Dérision, que de résine en ton nom !

Le colleur-école-recycleur, le brocanteur de l'imaginaire Réjean Ducharme alias Plante, m'est apparu comme l'auteur d'un surréaliste et vaste canular. Sous son double anonymat, il me semblait entendre rire, dans les coulisses, le père de Bérénice et de Mille Milles. Oui, il devait se gausser des admirateurs des « caps de roues » recyclés et de l'hôtel aux 36 chandeliers brûlés par les deux bouts.

Jean-Yves Mercier, par contre, est un jeune homme qui croit à son métier de peintre. Au Faubourg Sainte-Catherine, où il a loué un petit chariot, il fait penser

à Robinson sur son île déserte. Perdu au milieu des amoncellements de fromages, gâteaux et fruits exotiques, il propose timidement ses tableaux-écolas aux passants indifférents. Ventre affamé n'a point d'oreilles ? Bedaine pleine pas davantage !

L'artiste crée ses propres couleurs à partir de fleurs, plantes et racines, il concocte secrètement des pâtes qu'il applique avec les doigts, cela confère une texture et un relief parfois hallucinants à ses tableaux.

Guy Boulizon, qui suit avec attention le cheminement du peintre, est frappé par son évolution. Dans une suite à son livre *Le paysage dans la peinture au Québec* à laquelle il travaille depuis un certain temps et qu'il entend consacrer aux peintres naifs d'ici : « Mais attention, dit M. Boulizon, « naïf » au vrai sens du mot (le mot latin *nativus*) qui signifie proche de l'émervaillement de l'enfance », il fera place à ce peintre méconnu dont il dit : « En pleine évolution, Jean-Yves Mercier nous propose une vision renouvelée par le geste subtil des thèmes émerveillés qui depuis toujours l'habitent. »

J'ai déjà choisi deux Mercier mais pas pour les titres : *L'Arbre tordu* et *La Maison du village*, c'est plutôt loin du *Chemin de fer à repasser* et du *Shack* près de la track de Roch Plante mais c'est pure fibre végétale et authentique... plante !

LETTRES
AU
DEVOIR

■ Henry Dunant

Lettre à Mme Claudine-Pierre Deschênes, présidente de la Commission de toponymie

VOTRE Commission étant actuellement éclairée par les feux de la rampe, j'en profite pour lui demander respectueusement de bien vouloir changer le libellé de la pancarte plantée place « Henri-Dunant », dans le quartier du forum.

L'actuelle pancarte se lit :
Place Henri-Dunant
Henri Dunant (1828-1910)
Il a fondé la Croix-Rouge.

mais devrait plutôt se lire :
Place Henry-Dunant
Philanthrope suisse,
Henry Dunant (1828-1910)
est le fondateur de la
Croix-Rouge

Il est à remarquer que le prénom « Henri » ne s'écrit pas avec un « i » mais plutôt avec un « y », respectant ainsi l'habitude de signer de Dunant lui-même.

— RENÉ LE CLÈRE
Société des écrivains canadiens
et terminologue
Montréal, le 12 décembre.

■ Olympienne
supercherie

LE TRÈS chic Magazine économique du DEVOIR (décembre 87) présentait une publicité de Shell annonçant l'exposition « Le souffle de l'Esprit » qui honore les arts et traditions autochtones et dont Shell est le commanditaire officiel. « Le souffle de l'Esprit » sera d'ailleurs le principal événement culturel des Jeux Olympiques d'hiver en Alberta.

La publicité en question parle de « la richesse des cultures autochtones », de « la découverte et mise en valeur des richesses du pays au cœur du programme d'aide à la collectivité de Shell » et de « l'apport exceptionnel de Shell au patrimoine ».

Shell Canada mériterait la médaille d'or de l'hypocrisie : cette société exalte peut-être l'image folklorique de l'Autochtone mais en pratique elle étouffe « le souffle de l'Esprit » en décimant une culture autochtone au nord de l'Alberta. Car ce que la publicité ne dit pas, c'est que Shell est en train de dévaster la terre ancestrale des Cris du Lubicon par ses forages pétroliers.

Misère, sous-alimentation, tuberculose et effritement communautaire sont donc quelques conséquences de « l'apport exceptionnel de Shell au patrimoine ».

Dans ces circonstances, plusieurs musées d'Amérique et d'Europe ont refusé de s'associer à l'exportation commanditée par Shell. Espérons qu'en solidarité avec les Cris du Lubicon, un grand nombre de Canadiens et de Canadiennes boycotteront « Le souffle de l'Esprit », refusant ainsi de cautionner une olympienne supercherie.

— ANNE-MARIE CLARET
Montréal le 12 décembre

LE DEVOIR

LE DEVOIR est publié par l'Imprimerie Populaire Limitée, société à responsabilité limitée, dont le siège social est situé au numéro 211, rue du Saint-Sacrement, Montréal, H2Y 1X1. Il est composé et imprimé par Imprimerie Dumont, Division du Groupe Quebecor Inc., dont les ateliers sont situés au 7743, rue Bourdeau, LaSalle. L'Agence Presse Canadienne est autorisée à employer et à diffuser les informations publiées dans LE DEVOIR. LE DEVOIR est distribué par Messageries Dynamiques, division du Groupe Quebecor Inc., située au 775, boul. Lebeau, St-Laurent.

■ Prenez une
initiative

Télégramme à M. Joe Clark

JAMAIS depuis 20 ans l'hostilité n'a été aussi vive entre les autorités israéliennes et la population des territoires occupés de Cisjordanie et de Gaza. Il est urgent :

1. Que des négociations s'ouvrent enfin, sous l'égide des Nations Unies ou sous la présidence de l'URSS et des États-Unis, entre toutes les parties au conflit, y compris la nation palestinienne représentée par l'OLP ;

2. Qu'Israël évacue les territoires occupés en 1967 et reconnaisse le droit des Palestiniens à l'auto-détermination et à un État à côté d'Israël ;

3. Que l'Organisation pour la libération de la Palestine (OLP) et les pays arabes reconnaissent l'État d'Israël ;

Chaque nation doit faire sa part en vue d'atteindre un règlement. Il est devenu impérieux que le Canada endosse lui aussi le principe d'une conférence internationale sur la paix au Proche-Orient. Nous pressons donc le Gouvernement canadien et les partis représentés au Parlement de prendre, pendant qu'il en est encore temps, une initiative diplomatique extraordinaire en faveur de négociations de paix au Proche-Orient.

— RAPHAEL RYBA
Le Comité pour la paix
au Proche-Orient
Le Conseil National des Relations
Canada-Arabes

The Near East Cultural and
Educational Foundation of Canada
(NECEF)
Regroupement pour un dialogue
Israël-Palestine
The Toronto Universities
Middle-East Group
Montréal, le 16 décembre.

■ Sur la chaussée

Lettre à Mme Lavoie-Roux, ministre de la Santé et des Services Sociaux

MERCREDI le 9 décembre je passais en automobile sur l'avenue du Parc, à Montréal, au sud de Sherbrooke. Du côté ouest un cycliste avait été heurté par un véhicule. Il était environ 8 h 25. Le cycliste était manifestement décédé puisque son corps était recouvert d'une toile.

Plus tard, soit vers 9 h 20, cette fois à pied, je repasse sur la même rue vers le nord. Le corps est toujours étendu sur la chaussée. Pourtant la première fois il y avait déjà une ambulance sur les lieux, de même que des automobiles de la police de Montréal.

C'est dire qu'il s'est passé tout près d'une heure, à tout le moins, avant que le corps de cette personne ne soit enlevé de la chaussée. Je peux difficilement accepter qu'on ne puisse agir plus vite dans une ville comme Montréal.

En début de semaine, à Radio-Canada, un reporter laissait entendre qu'une directive — sans préciser de qui elle émanait — interdisait aux ambulanciers d'enlever le corps d'une personne décédée sur une route. Des tanatologues se seraient plaints de voir leur travail fait par les ambulanciers lors d'accidents de la route.

À ce moment il s'agissait d'un accident sur la route 20 à Lachine, ou Montréal-Ouest, et il avait alors fallu près de deux heures aux tanatologues pour se rendre

sur les lieux et emporter les corps des victimes. Je n'avais alors pas réagi : il avait fallu découper les véhicules pour sortir les corps, ce qui paraissait expliquer la lenteur des événements.

Mais, dans le cas du cycliste il n'y avait rien de tel. Il m'apparaît inadmissible, que pour des raisons de corporatisme, on laisse le corps d'une victime sans réagir sur la chaussée pour de longues périodes de temps. La « directive » devrait être changée.

— JEAN-PIERRE CRÊTE
Laval, le 13 décembre.

■ Nouvelle
génération

LE CONSEIL national des 5 et 6 décembre aura, espérons-le, livré un message à tous et chacun. Les jeunes auront démontré leur capacité de cerner les vrais débats et défendre leurs convictions dans le respect du processus démocratique. Nous avons alors eu à faire face à la réalité du monde politique et en sommes sortis quelque peu amers, mais enrichis d'une nouvelle solidarité.

Dans toutes les instances du Parti, on aura compris que la réconciliation est toujours à recommencer quand on ne prend pas de véritables mesures. L'avenir nous dira si cet interminable jeu en valait la chandelle.

Au Parti québécois, un phénomène se précise : celui d'une nouvelle génération de militants, avec son projet de société, ses valeurs et ses convictions. Le Parti en semble dérangé mais devra s'y ajuster. C'est une question de survie.

Le défi du prochain chef en sera un de réunification, non seulement des différentes tendances nationalistes, mais surtout de deux générations qui devront s'entendre sur la façon de présenter le projet qui nous unit encore.

— Louis BOUCHARD

Mario JACQUES

Eve LAFERRIÈRE

Carole LONG

Marieke TREMBLAY

Exécutif Jeune, Montréal-Centre

Montréal, le 12 décembre.

■ La FPJQ proteste

Lettre de la Fédération professionnelle des journalistes du Québec au général Henri Namphy
MONSIEUR le Président, la Fédération professionnelle des journalistes du Québec vous faisais parvenir le 5 août dernier une lettre où elle vous communiquait son inquiétude devant la détérioration des conditions dans lesquelles les journalistes devaient travailler à ce moment-là en Haïti.

Nous constatons que la situation ne s'est guère améliorée depuis. En conséquence les délégués au 19e congrès de la FPJQ qui s'est tenu à Montréal les 4-5 et 6 décembre derniers, ont débattu de la résolution suivante :

— la FPJQ assure les journalistes haïtiens de son entière solidarité ;

— la FPJQ proteste énergiquement auprès du général Namphy contre les abus, les menaces et les attaques dont sont victimes les journalistes.

— RÉAL BARNABÉ
président
Montréal, le 15 décembre.

Livraison par porteur :
Édition quotidienne = 1495 par année
815 6 mois
425 3 mois

Livraison par la poste :
Édition quotidienne = 1555 par année
au Canada 855 6 mois
455 3 mois

Pour information (514) 844-3361
Courrier de deuxième classe : enregistrement numéro 0858. Dépôt légal : Bibliothèque nationale du Québec.

Les Caisses Desjardins nuiront-elles à l'assurance générale au Québec

■ La pauvre colère des courtiers

DIX-SEPT des 1 372 Caisses Desjardins offrent aux sociétaires qui le désirent des produits IARD. Un regroupement de cabinets de courtiers d'assurances du Québec s'insurge contre cette expérience-pilote et se lance dans une offensive de lobbying auprès du ministre Pierre Fortier.

Au-delà de cette cible ostentatoire, ne serait-ce pas un peu aux 5 639 succursales des 30 banques opérant au Canada que ce regroupement devrait s'adresser ? Aux 337 sociétés de fiducie, aux 73 succursales Lloyd's du Canada, aux 57 de la Banque Hong Kong du Canada, aux 593 établissements de courtage mobilier ?

Primo, ce sont toutes ces institutions financières que concernera la politique fédérale de décloisonnement : « Cette situation de plus grande compétitivité dans le secteur financier canadien est très profitable et favorise la souplesse, l'innovation, l'expérimentation et la saine concurrence », déclarait en mai 1986, le sénateur Lowell Murray (*Rapport du Sénat canadien*, p. 64). Le président de l'Association des banquiers canadiens, Robert M. MacIntosh, ne s'y trompe pas, lui qui s'apprête à réclamer du gouvernement fédéral cette réforme amorcée au Québec.

Secundo, le ministre québécois Pierre Fortier « compte défendre jalousement les pouvoirs et les compétences du Québec... avec un souci d'harmonisation avec les lois fédérales et celles des autres provinces ».

Après tout, 75 % des primes que versent les Québécois en assurances générales (\$ 3 milliards en 1986) tombent dans les coffres de compagnies à charte fédérale ou étrangère et seulement 25 % (\$ 740 millions en 1986) à celles qui, avec une charte québécoise, ont leur siège social au Québec. Où d'ailleurs les cabinets de courtage envoient-ils notre argent ?

Via — ou non via — les bureaux des courtiers d'assurance au Québec, \$ 576 millions sont acheminés vers des compagnies à charte étrangère (ni québécoise ni fédérale) avec un siège social à l'extérieur du Québec; \$ 118 autres millions (4 %) vers des compagnies détenant une charte d'une autre province que Québec et siège social hors Québec.

Pour \$ 441 millions (14 %) perçus par des entreprises fédérales avec siège social au Québec, il y a \$ 1,153 milliard (39 %) de primes annuelles dirigées vers des entreprises à charte fédérale sans siège social au Québec.

Avant de clamer qu'ils vont retirer leur argent (l'argent de leurs clients québécois) de Desjardins, quelques-uns de ces courtiers pourraient commencer par l'y placer.

Quant à moi, je préfère négocier avec ma Caisse populaire qu'en courager des courtiers québécois en colère qui enrichissent des institutions financières dont le siège social et la majorité des administrateurs sont hors du Québec. Ce



« Avant de clamer qu'ils vont retirer leur argent (celui de leurs clients québécois) de Desjardins, quelques-uns de ces courtiers pourraient commencer par l'y placer. »

ne sont pas ces entreprises qui, en accroissant leurs actifs avec les primes québécoises, ont participé à l'engagement social, économique et communautaire des institutions Desjardins.

Le ministre Fortier vient clairement de les rabrouer. Le regroupement de ces courtiers québécois pourrait maintenant songer à rapatrier dans nos entreprises québécoises d'assurances générales les 60 % de primes annuelles placées hors du Québec et même quelquefois hors du Canada. Rien ne s'oppose à ce qu'ils placent leurs contrats auprès des 21 compagnies et 46 mutuelles, incluant celles de Desjardins, avec siège social au Québec, non ?

— JACQUES LAMARCHE
St-André-Avellin, le 16 décembre.

■ Tendance inquiétante

JE ME SENS un peu en conflit de rôle de venir vous dire mon point de vue sur ce sujet.

J'exerce le métier de courtier d'assurance depuis plus de vingt ans. Cette nouvelle tangente que prend le mouvement me rend inquiet. Est-ce le début de la fin du libre choix pour les assurances I.A.R.D. Est-ce la fin du magasinage pour le consommateur ?

La nouvelle orientation en assurance que veut se donner le groupe Desjardins lui donnera une prédominance certaine face à un bureau de courtage.

La clientèle étant déjà en relation de dépendance, soit par un prêt hypothécaire ou autre, il deviendra alors très facile de conclure un contrat; chose qui ne peut se faire en pratique privée (danger de collusion).

Il nous sera plus difficile de compétitionner avec les caisses; pas nécessairement au niveau qua-

lité-prix, mais surtout à cause de cette relation gouvernant-gouverné.

Le débat se situe au centre de cette relation. Afin de contourner cette difficulté, les caisses devraient créer des bureaux indépendants de leur centre d'activité financière.

De cette façon, tous seraient sur un pied d'égalité. Le consommateur serait plus libre de magasiner où bon lui semble. Ainsi le courtier d'assurance pourrait continuer à jouer le rôle de conseiller qu'il exerce dans l'industrie de l'assurance.

— ROCH CANTIN
Jonquière, le 14 décembre.

■ La désinvolture d'Albert Juneau

ON S'ATTENDAIT que LE DEVOIR prenne parti pour Desjardins. On s'étonne de voir qu'il vole à son secours avec tant de désinvolture. L'argumentation de l'éditorialiste Albert Juneau comporte deux points et, dans les deux cas, il s'appuie sur de fausses prémisses.

Combat d'arrière-garde que celui des courtiers d'assurances, affirme-t-il. Assurément, si comme l'écrit LE DEVOIR, leur objectif est de refuser la concurrence de la vente directe. Mais tel n'est pas le cas.

Ce n'est pas que Desjardins vende de l'assurance directe qui est déloyal, c'est qu'il utilise les comptes de son réseau de caisses bâti à partir de droits et privilèges qui lui ont été consentis par la collectivité et qu'il retourne cette force contre tout un secteur de l'économie.

Contrairement à ce que vous laissez entendre, les banques à charte concurrentes de Desjardins ne sont pas près d'hériter de tels pouvoirs. Le ministre d'État fé-

déral aux Finances, M. Tom Hockin, a affirmé clairement qu'il ne laissera pas ce pouvoir aux institutions financières sous sa juridiction.

Vous souscrivez les yeux fermés à l'argument de Desjardins en ce qui concerne la concurrence étrangère. Sachez que les compagnies d'assurances étrangères ne contrôlent pas « déjà » 55 % du volume d'affaires en assurance de dommages au Québec. Elles ont vu leur part de marché réduite de 68 à 18 % depuis 1945 et pendant la même période, les compagnies dont le siège social est au Québec ont accru leur part de marché de 20 à près de 40 %, la balance du marché étant détenue par des compagnies canadiennes. La situation est donc bien différente de celle que vous décrivez.

S'il faut « sacrifier » l'industrie autochtone de l'assurance sous prétexte qu'elle ne contrôle que 45 % de son marché, autant dire qu'il faudrait aussi sacrifier le Mouvement Desjardins qui ne contrôle que 40 % du marché québécois.

L'éditorialiste passe sous silence la question capitale de la protection de la confidentialité des renseignements personnels et celle des ventes liées sur lesquelles nous fondons également notre intervention auprès du législateur.

LE DEVOIR a raté le point central du débat : Desjardins veut utiliser ses comptoirs d'institution bancaire, particulièrement protégés au Canada et surtout dans le cas des Caisses, pour vendre de l'assurance générale afin d'acquiescer un avantage indu sur sa concurrence, qu'il ne parvient pas à dominer à armes égales sur le marché libre.

— MAURICE CHOQUETTE
L'Association des courtiers d'assurance de la province de Québec
Montréal, le 16 décembre.

Une autre pollution

■ Conséquences du fluor

VOICI une réponse aux articles parus dernièrement concernant le gouvernement du Québec qui donnait le feu vert aux municipalités pour fluoriser l'eau potable.

Un autre élément chimique viendra bientôt s'ajouter, d'une grande concentration, à l'énorme gamme de produits chimiques déjà présents dans l'eau potable et dans nos cours d'eau. Il faut se rendre compte, dès maintenant, de toutes les conséquences que peut entraîner cet élément chimique pour la santé humaine et « environnementale ».

Le fluor est un élément chimique minéralisateur qui se trouve à l'état ionique et sous une forme biologiquement disponible dans les cours d'eau. Nous consommons en moyenne 125 gallons d'eau par jour et à peine 1 pour cent de cette eau sert à l'alimentation. Aussi une grande quantité de fluor (96-100 %) est fixée dans le squelette, contre 2 % seulement dans les dents et 2 % dans les autres tissus.

Une politique d'éducation alimentaire et d'hygiène dentaire pour les jeunes pourrait être envisagée, au lieu de pénaliser la personne adulte dont le nombre de caries dentaires

chute énormément après 40 ans.

L'enfant reçoit ordinairement, depuis sa naissance, des gouttes de vitamines contenant du fluor. Au fur et à mesure qu'il grandit, il peut utiliser aussi des dentifrices contenant du fluor. Si les enfants de nos voisins d'Amérique du Sud, il faut le noter, ont de belles dents ce n'est pas nécessairement pour des raisons génétiques mais parce qu'ils mangent les récompenses en leur donnant des fruits.

Une autre victime potentielle sera notre écosystème qui, même avec nos meilleurs traitements de l'eau, pourra difficilement enlever cet élément (F⁻), ions trop petits. Ce dernier réussira à passer à travers les traitements et pourra ainsi aller librement polluer davantage l'eau, notre plus belle richesse naturelle.

Une politique éducative chez les jeunes doit être créée et une prise de conscience chez les adultes doit être fomentée pour faire connaître les moyens d'enrayer la carie dentaire et le danger potentiel du fluor dans notre organisme et notre système écologique.

— OSCAR ANDRADE
Technicien en assainissement des eaux
Montréal, le 14 décembre.

Un problème d'école, non de racisme



Le seul enjeu dans toute cette histoire c'est que nous avons cinq classes de 6^e année qui n'ont pas d'école où aller en septembre 1988

■ Le seul enjeu

NOUS SOMMES outrés de lire le grand titre qui a paru ce matin, en première page : Des parents francophones refusent le transfert de leur école chez les Noirs.

À aucun moment, depuis l'an dernier, la question de race ou de racisme n'est entrée en ligne de compte dans tous les documents, reportages, entrevues, etc. donnés par nous à qui que ce soit, y compris LE DEVOIR, concernant le besoin d'ouvrir une école secondaire française, de la Commission des Écoles protestantes du Grand Montréal (CEPGM), à l'ouest de Décarie.

LE DEVOIR n'a même pas daigné envoyer quelqu'un à la conférence de presse à ce sujet à l'école Westminster, le 14 décembre. Tous ceux qui sont venus à cette conférence ont pu se rendre compte que les représentants des parents de Westminster qui exposaient leur problème aux journalistes étaient de couleurs différentes.

Comment se fait-il que votre reporter ne vous ait pas signalé que la CEPGM nous a aussi proposé une école secondaire à Dorval, et que nous l'avons refusée d'emblée, à cause de son emplacement ? Vous auriez ainsi eu la possibilité de mettre en première page : « Des parents francoprotestants refusent le transfert de leur école à Dorval, à cause d'un sinistre préjugé contre les avions et les aéroports ».

Les raisons pour lesquelles nous demandons une école secondaire française, à l'ouest de Décarie, sont les suivantes; et elles l'ont toujours été :

1) Nous habitons l'ouest de Décarie, et nous voulons y rester;
2) L'école Northmount que les « rumeurs » attribuent, déjà, au secteur français, n'est pas encore fermée, et ça fait 5 ans que la CEPGM annonce son intention de la fermer.

L'école Northmount est située à quelques rues, et dans le même quartier que l'école Van Horne où nous avons toujours envoyé nos enfants. Malheureusement, Van Horne est surpeuplée (750 élèves entassés dans une école construite pour 500). Ceci est un problème d'espace, pas de racisme.

3) Quant à Northmount, elle n'a pas la capacité d'absorber, à long terme, les élèves venant de l'est et de l'ouest de Décarie. Une projection statistique des plus élémentaires vous le confirmera.

4) Nous réitérons, comme le fait Mme Boyston (présidente du Comité d'école de Van Horne) qu'il y a un besoin pour une école secondaire de la

CEPGM, à l'est et à l'ouest de Décarie, pour le secteur français.

5) Nous avons, actuellement, à l'ouest de Décarie, 3 écoles secondaires anglaises, dont aucune n'est remplie à pleine capacité.

Ces écoles : Royal West Academy, West Hill High School et Wagar High School, sont situées, respectivement, à Montréal-Ouest, Notre-Dame-de-Grâce et Côte-St-Luc. Ces trois quartiers ne se distinguent aucunement pour leur homogénéité raciale, ethnique ou religieuse.

Ainsi, la place existe ici-même, pour nos élèves francophones venant de l'ouest de Décarie, et allant au secondaire.

Il est à noter que l'ouest de Décarie est une région géographique, et non pas un ghetto racial.

À Westminster, nous avons des élèves de toutes les races, ethnies, religions et couleurs; Westminster est considérée être une école multiculturelle, où l'accent est mis sur une éducation et des activités interculturelles, à l'année longue.

Les parents de l'école Westminster qui ont signé la pétition demandant de rester à l'ouest de Décarie, proviennent aussi de races et d'ethnies différentes; tout autant que les membres de notre Comité d'école. Ces derniers proviennent, entre autres, des Caraïbes, et ont voté tous, à l'unanimité, pour l'ouverture d'une école secondaire française à l'ouest de Décarie.

Pour nous, parents, le seul enjeu dans toute cette histoire, c'est que nous avons 5^e classes de 6^e année (dont une 6^e année d'accueil) qui n'ont pas d'école où aller en septembre 88; car la CEPGM ne se soucie guère des besoins et du sort de sa clientèle francophone.

Tout ce que nous désirons, c'est de trouver une solution à long terme pour ces élèves, et de leur trouver une école potable, non loin de là où ils habitent.

Qualifier ceci de « racisme » est une perversion des plus abominables.

— C. TERTULLIANI
présidente
le Comité d'école
École Westminster
Côte-Saint-Luc, le 15 décembre.

NDLR — Je maintiens que Mme Sonia Peillon, dont j'ai rapporté les propos, a admis d'emblée que le transfert de l'école Van Horne à Northmount « faisait très peur » à un pourcentage important de parents à cause du fait que cette école se situe dans le quartier « noir ». — Jean-Pierre Proulx.

Le rattrapage des salaires

Après les députés, les enseignants ?

■ Le prix de la compétence

EN CETTE période des Fêtes, pendant que le bon peuple pense à autre chose, le gouvernement du Québec, avec l'appui unanime de l'opposition vient de se voter une substantielle augmentation salariale (dite de « rattrapage ») de 21 % applicable en entier dès le 1^{er} janvier 1988.

En tant qu'enseignant, je me réjouis de constater avec M. Michel Gratton que le gouvernement, par ce geste, attirera à l'avenir de très grandes compétences à l'Assemblée nationale.

Ce coup de barre s'imposait depuis l'annonce d'un sondage de Radio-Québec nous informant que la cote d'écoute des élus passait de 83 500 en 1983 à 17 000 aujourd'hui; cette situation permettait à l'émission *Maya l'abeille* de remplacer adéquatement le « spectacle » des travaux de l'Assemblée nationale, véritable foire d'empoigne que je ne recommandais pas à mes élèves.

Il serait bon de souligner en passant, qu'avant ce « rattrapage », nos élus étaient déjà les mieux rémunérés de tous les députés provinciaux du Canada sans oublier qu'il y en a seulement trente qui doivent se contenter du salaire minimum; tous les autres députés ont une fonction qui commande un salaire supérieur.

Cette injustice étant maintenant corrigée, le leader du gouvernement sera sûrement en mesure, à la veille des négociations avec les enseignants, de se pencher sur une situation similaire, sinon encore plus criante.

Ce rattrapage de 21 %, c'est exactement ce qui manque aux enseignants pour avoir une rémunération



Ce rattrapage de 21 %, c'est justement ce qu'il manque aux enseignants pour avoir une rémunération décente

décente. Il faut se rappeler qu'en décembre 1982 (encore à l'époque des fêtes !) les péquistes se votaient une généreuse augmentation de salaire et diminuaient en même temps les nôtres de 20 %; de 1982 à 87 ce fut l'austérité la plus complète; et ce n'est qu'en avril dernier que nous pouvions enfin toucher le même sa-

laire qu'en 82 grâce au formidable 3,5 % !

En terminant, je ferai remarquer au leader du gouvernement que ce 21 % est nécessaire pour attirer les grandes compétences (comme pour les députés) dans le monde de l'enseignement; actuellement les futurs maîtres sont recrutés parmi les

moins bons étudiants (c.f. étude du Conseil des universités) parce que, entre autres raisons, les enseignants du Québec (contrairement aux députés) sont les plus mal rémunérés, comparés à leurs collègues des autres provinces.

— Paul-André DESCHESNES
Montréal, le 14 décembre.

Les mines de l'Abitibi crient au secours

CAMILLE BEAULIEU

VAL-D'OR (PC) — « Qu'est-ce qu'on a fait au ciel pour que le chômage ça devienne un péché quand on reste en Abitibi... Pourquoi nos mines devraient-elles appartenir à des gens de Toronto ? »

M. André Pelletier, maire de Val-d'Or a ainsi résumé, hier, l'état d'esprit qui règne en Abitibi, quatre jours après que le ministre fédéral des Finances, Michael Wilson, ait annoncé une diminution de 33 à 16 % de la participation fédérale au régime des actions accréditives à l'exploration minière.

C'est pour cette raison, que bravant la tempête qui soufflait hier sur l'Abitibi, 800 prospecteurs, promoteurs et industriels miniers, gens pourtant peu familiers avec l'exercice de la solidarité syndicale, ont participé dans cette ville à une manifestation enthousiaste d'appui au maintien intégral du régime des ac-

tions accréditives.

L'enjeu est la sauvegarde d'un abri fiscal qui se traduit cette année par une injection de plus de \$500 millions dans l'exploration minière du Québec.

L'Abitibi-Témiscamingue profite grandement de cette manne, mais d'autres régions aussi. Les travaux d'exploration poursuivis actuellement sur la Côte-Nord représentent \$19 millions d'investissements, \$25 millions dans l'Outaouais, \$6 millions à Murdochville, et \$25 millions dans les Cantons de l'est.

Côté québécois, le ministre des Finances, Gérard D. Lévesque, annonçait jeudi dernier que son gouvernement maintiendrait sa participation à 33 p.c. pour une période minimale d'encore deux ans. Pas étonnant donc qu'hier, les élus invités étaient mal à l'aise ou tout sourire, suivant qu'ils siègent à Ottawa ou à Québec.

« C'est pas facile de venir dialo-

guer avec vous aujourd'hui, a reconnu le député conservateur d'Abitibi aux Communes, Guy St-Julien... mais j'ai dit en chambre cette semaine que j'étais déçu de ne pas obtenir trois ans à 33 % ».

Diplomate, M. St-Julien s'est répandu en éloges sur le travail des députés provinciaux présents, particulièrement le ministre délégué aux Mines, Raymond Savoie, avec qui il a pourtant l'habitude de tirer régulièrement l'épée, puisque leurs deux comités se chevauchent.

Pour sa part, le ministre Savoie a expliqué que Québec évaluerait au cours des deux prochaines années l'impact du régime tel que reconduit, principalement l'importance des investissements versés aux compagnies juniors d'exploration.

À la lumière de quoi, a-t-il dit, le ministre Lévesque arrêtera la politique à suivre après 1989.

« Il faut maintenir le 33 % comme un droit acquis », a-t-il affirmé, et pour l'instant on ne connaît pas les

conséquences de la diminution de 33 à 16 % annoncée par le Ottawa.

Le ministre Savoie, fort à son aise, a dénoncé de récentes études produites par des fonctionnaires du gouvernement fédéral qui décrivent le régime des actions accréditives comme un gaspillage de fonds publics.

C'est au contraire grâce à cet abri fiscal, a-t-il estimé, que l'Abitibi est devenue ces dernières années la meilleure région minière de l'Amérique du Nord. L'endroit où se développe la meilleure expertise en la matière.

L'Association des prospecteurs du Québec, qui avait organisé cette manifestation, n'entend nullement déposer les armes à la suite de la rebuffade de mercredi dernier, a prédit son président Régis Labeaume, mais au contraire, au cours des prochains mois, accentuer les pressions, particulièrement auprès du premier ministre Brian Mulroney.

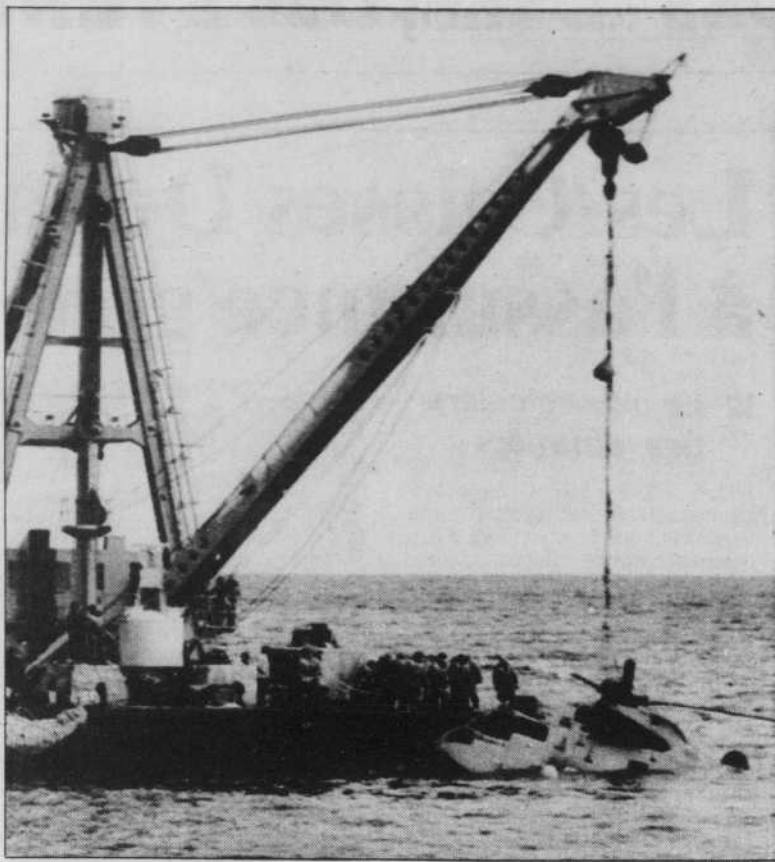


Photo AP

LES RESTES D'UN SEA KING

Des travailleurs de la Nouvelle-Écosse ont sorti, hier, de la mer les restes d'un hélicoptère Sea King de la marine canadienne. L'appareil s'est écrasé en novembre mais le mauvais temps avait empêché qu'il ne soit récupéré.

SUITES DE LA PREMIÈRE PAGE

◆ Le Mouvement

dans ce document, que cette institution bénéficie « de mesures de protection additionnelle », soit :

- Absence d'obligations de dépôt de réserves à la Banque Centrale;
- exemption de la taxe d'affaires valable pour chaque caisse;
- exemption de la taxe sur le capital;
- traitement inégal des dividendes et des trop-perçus pourtant semblables;

■ taux d'imposition favorable puisque chaque caisse est considérée autonome : le taux d'imposition est celui des petites entreprises, soit de 18 % sur les premiers \$ 200,000 et le plein taux de 41,5 % sur l'excédent ;

De plus, la Loi des caisses d'épargne et de crédit ne permet pas à une caisse du Québec d'avoir des opérations dans une autre province. Et l'inverse étant aussi impossible, il n'existe pas dans ce secteur de concurrence entre les institutions constituées au Québec et dans les autres provinces.

Pour l'heure, les assureurs souhaitent que le gouvernement Bourassa

oblige le Mouvement Desjardins à déménager du lieu physique des caisses populaires les opérations propres à la vente d'assurances de dommages. Cela, afin non seulement de rétablir l'équilibre concurrentiel, mais interdire également les ventes liées qui forceraient, par exemple, l'emprunteur hypothécaire à souscrire une assurance auprès de la même succursale.

Une réponse négative de Québec équivaudra, disent les assureurs, « à empêcher de nombreuses sociétés existantes d'atteindre la croissance requise et les désavantagera par rapport aux sociétés d'assurances ontariennes, par exemple, qui, elles, ne seront pas soumises en même temps sur leurs marchés aux mêmes pressions concurrentielles des milieux bancaires ».

◆ La gestion

sions importantes qui doivent être prises par Transport Canada. Ainsi, le Conseil a un représentant au comité de sélection qui doit choisir le directeur général du nouvel aéroport international de Montréal.

Cependant, si le Conseil croit que le gouvernement fédéral devrait le consulter pour toute décision importante impliquant l'avenir de l'aéroport, il estime aussi qu'Ottawa pourrait remplir dès maintenant ses promesses faites au moment de l'annonce de la « fusion » de Dorval et de Mirabel.

Ainsi, on note dans les milieux intéressés par les questions aéroportuaires que le gouvernement fédéral n'a toujours pas donné suite à sa promesse d'établir une navette gratuite entre Dorval et Mirabel.

« Nous ne voulons pas que le gouvernement prenne des décisions qui auront un impact profond sur la gestion de l'aéroport pour les quarante prochaines années, mais il peut certainement créer un service d'autobus entre les deux aéroports sans hypothéquer l'avenir », a indiqué au DEVOIR une source proche du Conseil.

◆ Turner

che.

John Turner est de plus en plus convaincu et il veut transmettre ses convictions. Il donne, trois ans plus tard, l'impression d'avoir bien fait de reprendre du service. « Le service public, précisez-t-il, ça vaut la peine. Je suis maintenant optimiste. Je suis prêt. »

Son retour en 1984 a été un désastre. Tous les observateurs s'entendent là-dessus. Aujourd'hui, à quelques mois de la prochaine confrontation électorale, John Turner va jusqu'à analyser froidement ses erreurs passées.

« Je n'étais pas à l'aise avec les politiques de l'heure ; avec les questions d'actualité, je ne connaissais pas suffisamment bien mes collègues. J'étais un peu rouillé et j'héritais d'un parti qui avait été trop longtemps au pouvoir. »

Sa conviction qu'il fera mieux la

prochaine fois, tient au fait qu'il a l'impression d'avoir participé au développement des idées à l'intérieur de sa formation, au choix des thèmes, de son entourage et des candidats qui joindront les rangs d'ici au prochain scrutin général. « Des étoiles et aussi des gens bien ancrés dans leur milieu », dit-il.

Lorsque John Turner se décide à parler de la crise qui a secoué son parti et son leadership, miné sa crédibilité, il s'enfonçait tout à coup dans son fauteuil et perd un peu de sa nouvelle brillance. « La perte d'élan provoquée par le débat sur l'accord constitutionnel nous a causés des ennuis. Nous avons traversé un terrain difficile pour le parti, poursuit-il, c'est évident que la question du Lac Meech a provoqué des divisions légitimes dans le parti... cela nous a aussi sérieusement coûté dans l'opinion publique. »

Par contre, le chef libéral classe son appui personnel au rapatriement du Québec dans la Constitution comme un de ses plus beaux moments depuis son retour à la vie publique, en même temps qu'il parle de la légitimité du geste de défiance posé ouvertement par onze de ses troupiers au moment du vote aux Communes, le 26 octobre.

« Mes deux meilleurs combats, dit-il, ont été celui du Lac Meech et l'autre sur le libre-échange... Maintenant que nous avons retrouvé notre élan je crois que nous sommes en bonne posture. »

John Turner parle ensuite de ce

Cette noble opposition est surtout justifiable, dans l'esprit du chef libéral, par le fait qu'elle a créé une apparente unanimité à l'intérieur du caucus. « Le vote est 40 à 32 contre le libre-échange », précise-t-il.

John Turner ne voit aucune contradiction à combattre le libre-échange, même si cette question divise les libéraux sur le plan provincial. Le fait que les premiers ministres québécois Robert Bourassa et Frank McKenna du Nouveau-Brunswick soient pour, que David Peterson de l'Ontario et Joe Ghiz de l'Île-du-Prince-Édouard soient contre, n'est-il pas précurseur de grenouillage et de division lorsque le temps d'opposer un front commun libéral pour déloger les tories de Brian Mulroney viendra ?

« Nous sommes en faveur comme parti national, explique le chef libéral, de la libéralisation du commerce international, en faveur de la disparition des barrières tarifaires et non-tarifaires, mais nous voulons résister à la tentation de mettre tous nos oeufs dans le même panier avec les États-Unis. »

Aux deux chefs de gouvernements libéraux qui appuient ouvertement l'accord, John Turner va tenter de leur faire comprendre son point de vue sans essayer de leur faire changer d'idée. « Ce n'est pas un débat philosophique, souligne-t-il, c'est un débat analytique. Moi je dis la même chose à Montréal qu'à Vancouver. »

John Turner estime que le Canada n'a pas assez gagné dans l'accord et surtout « qu'il a beaucoup trop payé ».

Ces contradictions entre les différentes familles libérales ne sont, pour John Turner, que des questions de vision nationale opposées aux objectifs régionaux. « Mon mandat à moi, dit-il, c'est d'orienter notre parti sur le plan national. »

Si Robert Bourassa et John Turner sont aux antipodes sur la question du libre-échange, ils entretiennent des rapports courts. « Il y a une collaboration de plus en plus étroite avec les libéraux des provinces », souligne M. Turner, et nous avons établi de bons rapports surtout avec MM. Bourassa et Peterson de l'Ontario.

Dans le cas du Québec, John Turner insiste pour rappeler la distinction historique entre la pensée et les organisations libérales provinciales et fédérales. « Il est aussi évident, dit-il, que M. Bourassa comme chef de gouvernement a des priorités québécoises, c'est son mandat. »

M. Turner nomme ensuite des amis, des proches de Robert Bourassa, qui sont au ssi les siens. « Il y a Lise Bacon, Gérard D. Lévesque, Pierre MacDonald et toute une 'gang' parmi ses ministres », précise-t-il.

Le chef libéral a atteint le degré de confiance nécessaire pour maintenant parler de ce qu'il représente pour les Canadiens. « Je crois que je reflète l'intuition collective des Canadiens », dit-il.

John Turner possède-t-il les ingrédients nécessaires pour gagner la prochaine confrontation ? « Je crois que ma philosophie, mon attitude, mes arguments, mon amour pour le Canada seront reconnus par mes concitoyens », confie-t-il.

À cet acte de foi il ajoute : « Je vais regagner la confiance des Canadiens et des Canadiennes lors des prochaines élections. »

◆ Anticosti

monopolisaient pour leur part la moitié des places offertes par la Sépaq dans le secteur qui ne fait pas l'objet du tirage annuel.

Plusieurs fonctionnaires ont soutenu qu'il n'existe aucun chiffre pour le corroborer - que la présence américaine et le clivage socio-économique est encore plus fort dans quatre des cinq autres pourvoies à droits exclusifs de l'île, gérées, celle-là, par des intérêts privés. Les forfaits en vigueur dans ces pourvoies dépassaient les \$3,000 pour quatre jours de chasse, ce qui ne comprend pas le transport à l'île.

Selon des hauts fonctionnaires de la Sépaq et des sources au sein des pourvoies privées, une partie importante, sinon la majorité de ces chasses, valant entre \$20,000 et \$40,000 pour des groupes de 12 chasseurs, sont payées pour la moitié par les contribuables québécois parce que ces expéditions fastueuses sont payées par des compagnies à titre de « dépenses de relations publiques ». Elles sont donc déductibles des revenus que le Trésor public imposerait autrement à 50 %.

Québec avait justifié la privatisation de l'île et de la réserve au début des années 80 en disant que les contribuables ne devaient plus payer, via le déficit de l'île, les chasses de M. Tout le Monde à Anticosti. L'universalité du tirage au sort faisait en

sorte, à cette époque, que tout le monde avait un droit égal à cette subvention indirecte, assimilable aux millions que Québec octroie à d'autres formes de loirs.

Le sondage effectué par la Sépaq en 1986 démontre aussi que les Américains et les mieux nantis d'ici acquiescent de façon très stable cette île achetée en 1974 pour « ouvrir » le club privé de la Consolidated Bathurst. En effet, 45 % de ceux qui ont chassé en 1986 sur la réserve privatisée en étaient à leur troisième, quatrième ou cinquième voyage de chasse à l'île. Plus précisément, 41 % en étaient à leur troisième et 13 % à leur deuxième visite.

L'accapement des meilleurs sites de chasse au cerf de Virginie est encore plus élevé dans les pourvoies gérées par des intérêts privés, selon plusieurs sources. Chez certains pourvoyeurs, en effet, cette « fidélité » dépasse actuellement 75 %, ce qui équivaut exactement à ce qu'on trouvait autrefois dans de nombreux clubs privés », affirme un fonctionnaire de la Sépaq installé à l'île. Des compagnies québécoises et américaines ont des réservations valides dans des secteurs et des moments écis de la saison pour les cinq prochaines années. Les places de la saison 88 ont été garanties aux « clients stables » jusqu'à la fin de leur séjour en 87, un système qui empêche quiconque d'avoir accès à ces territoires à moins que le client ne renonce de lui-même à son privilège.

Anticosti, qu'une revue américaine qualifiait récemment de « meilleur endroit de chasse au cerf de toute l'Amérique », a coté entre 1975 et 1981 pas moins de \$67 millions aux contribuables québécois, indique un rapport de la Direction générale des opérations du ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche (MLCP), daté du 8 mars 1982. Cette somme comprend les \$28,4 millions versés en 1974 par Québec pour l'achat de l'île. Québec y a investi depuis au moins \$3 autres millions pour le quai de Port Meunier et \$3 millions pour la modernisation de l'aéroport.

En comparaison, indiquait récemment au DEVOIR le Secrétaire du MLCP, M. André Magny, les contribuables ont investi environ \$50 millions pour ouvrir et équiper les parcs actuels de la province.

Les pourvoyeurs de l'île ont, pour leur part, investi environ \$8 millions pour pouvoir y monopoliser les 70,000 chevreuils de l'île, une population égale en importance à celle du reste de la province.

La société d'Etat, qui concentre de plus en plus son marketing vers les mieux nantis des deux côtés de la frontière et même d'Europe, dispose de 3,000 places disponibles. Le tiers de ces places à « bon marché » (entre \$610 et \$900 pour quatre jours de chasse en mini-chalet, sans guide et sans nourriture) est tirées au sort. Les 2,000 autres places (avec guide) pouvaient toutes être réservées à compter du 3e samedi d'août à condition de pouvoir payer une note variant entre \$1,450 et \$2,640, transport non-inclus.

Le dernier investissement de la Sépaq, le chalet de Chicotte la Mer, a coûté plus d'un quart de millions de dollars. Il a été construit avec des matériaux importés à grands frais alors que l'île regorge de bois inutilisés. Le faste de ces installations, explique un haut-fonctionnaire du MLCP, empêchera pour une ou deux décennies tout retour à une politique d'accès plus démocratique puisque seuls des clients très fortunés pourront s'en payer le luxe.

L'autome dernier, dans le secteur voisin de Galiotte, où les places « économiques » à \$125 par jour sont tirées au sort, les sentiers d'accès n'étaient même pas indiqués et la carte du territoire affichait un des deux sentiers d'accès au mauvais endroit... Un des quatre chalets du secteur a été planté à près d'un kilomètre du premier point d'eau potable...

Des Japonais bien adaptés au Québec

QUEBEC (PC) — Malgré la barrière de la langue, la trentaine de Japonais vivant actuellement dans la région de Québec s'est très bien intégrée à la société québécoise.

Elle est composée de professeurs, musiciens, cuisiniers et ingénieurs, entre autres professions... Même de sexeurs de poussins, un métier, qui demande une étonnante dextérité, dans lequel les Japonais sont passés maîtres depuis des générations.

« Nous y trouvons une façon de penser nuancée, un peu ambiguë, plus proche de nous que la logique rigide des anglophones des autres provinces », dit Takashi Nakajima, professeur à l'école d'architecture de l'université Laval et président de la nouvelle Association d'amitié Québec-Japon pour les échanges culturels (AAQJEC).

« En tant qu'immigrants japonais, nous voulons apporter quelque chose aux Québécois et, en contre partie, apprendre leur culture. »

« Ici, la communication va au-delà des paroles ; elle s'établit de cœur à cœur. Plusieurs d'entre nous ont d'ailleurs épousé des Québécois », dit-il.

Première du genre au Canada, l'association créée à la fin d'octobre vise le rapprochement de ces deux peuples par l'entremise d'activités à caractères social et culturel. A preuve, sur ses 83 membres, on retrouve plus de 50 Québécois.

Il existe bien des regroupements au sein de la communauté japonaise, à Montréal, par exemple, mais jusqu'à ce jour, aucun mouvement ne faisait le pont avec les Québécois et les anglo-canadiens, explique M. Nakajima.

Lui-même habite la région depuis 16 ans et il a épousé une jeune femme de Chicoutimi.

Parmi ces néo-Québécois membres de l'association se trouvent deux musiciens de l'Orchestre sym-

phonique de Québec, un clarinetiste, Toshiaki Hamada, et un violoniste, Michiko Nagashima.

Un membre est professeur d'aïkido, un autre est chargé par l'agence Tokyo Tours d'accueillir les groupes de touristes japonais qui visitent la région. Et il en vient 6,000 par année, soutient M. Nakajima.

Tsuguo Tamaki représente, pour sa part, la plus grande firme de pneus au Japon, Bridgestone Tire, qui a depuis peu pignon sur rue à Québec. Ce serait d'ailleurs la première compagnie japonaise à s'établir dans la capitale.

Quant à la demi-douzaine de sexeurs japonais, chacun d'eux détermine le sexe de quelque 10,000 poussins par jour dans les couvoirs de la région. Ce métier fait appel à une technique héritée d'un long apprentissage. Leur précision est telle que le taux d'échec ne dépasse pas de 2 à 3 %.

Fraîchement constituée, l'association a à son actif deux cours de japonais qui vont s'intensifier en janvier, de même qu'une soirée d'amitié, le 7 décembre, au Cofé de Québec.

A venir, en février, une soirée québécoise avec danse et musique folklorique et une exposition de calligraphie qui se tiendra en mars. Pour avril, l'association prévoit le visionnement du film du cinéaste André Gagnon, *Keiko*, qui offre une vision du Japon par la lunette d'un Québécois. André Gagnon a épousé une Japonaise.

En mai, on a prévu une conférence sur la technique du bonsai, à l'occasion du congrès international qui se tiendra à Montréal, à ce moment.

Outre ces activités, l'association songe à favoriser les séjours de Québécois, parents ou enfants, dans des familles japonaises et vice-versa. Un pendant de l'association verrait le jour sous peu à Tokyo.

À SURVEILLER

Collecte de sang de la Croix-Rouge à Mtl au Centre Permanent (3131 Sherbrooke E.) de 10 h à 18 h ; au sous-sol de la RETAQ-FAS-CSN (1601 de Lorimier) de 9 h à 20 h 30 ; à Upton, Ecole St-Ephrem (331 rue Sacré-Coeur) de 15 h à 20 h 30 ; à St-Antoine-des-Laurentides aux Galeries (400 boul. des Laurentides) de 15 h à 20 h 30.

Conférence du Dr. Paul Jolicoeur, du Dr David Roy et du Dr R.-P. Sekaly aujourd'hui à 11 h 30 sur le SIDA et l'Institut de Recherches Cliniques de Mtl à l'auditorium Jacques Genest (110 ave des Pins O.), 842-1481.

Le Musée des beaux-arts de Mtl invite le public de tous âges à participer aux activités libres ayant pour thème « De toutes les couleurs » du 22 décembre au 17 janvier, mardi au dimanche, de 10 h à 17 h à la salle éducative. 285-1600, poste 136.

Le Collège Marie-Victorin propose à tous les mordus du tourisme un cours sur l'agence de voyages et le conseiller qui débutera le mardi 19 janvier prochain, l'inscription est immédiate ; nous offrons aussi un service de massothérapie du lundi au vendredi entre 9 h et 17 h à la Clinique du Centre d'activités physiques (7000 Marie-Victorin), 328-3828.

Cheminement vers Noël en compagnie de Marie aujourd'hui de 15 h à 19 h 15 au Sanctuaire Marie-Reine-des-Coeur (angle Bossuet et Sherbrooke - métro Cadillac), 254-5376.

L'École de céramique du Centre de Céramique Poterie Bonsecours offre plusieurs cours pour céramistes à temps partiel ou à temps plein, l'inscription se fait avant le 15 janvier (444 et 448 St-Gabriel), 866-6581.

Le Centre d'écoute et de références Face à Face invite les gens seuls à un party de Noël, les 24 et 25 décembre, en compagnie de la chanteuse Belgazou, au Métro Guy, niveau des boutiques (1550 De Maisonneuve O.), 934-4546.

Le Centre Haïtien d'organisation communautaire et de promotion de la culture met à la disposition des familles une banque de gardiennes d'enfants, soit à l'heure, à la journée, la fin de semaine etc., 729-3595.

Jass Inc., annonce un réveillon de Noël et de Jour de l'An (24 décembre et 31 décembre) s'adressant surtout aux personnes seules, débutant à 23 h au Restaurant Le Commensal, messe de Noël à 21 h 30 à l'Eglise Notre-Dame etc., 388-8727.

Faut LE DEVOIR pour le croire!

Montréal, lundi 21 décembre 1987

Daniel Lavoie au palmarès 87 des « Victoires » de la musique

PARIS (AFP) — Le chanteur Daniel Lavoie, originaire du Manitoba, a remporté samedi soir à Paris une des 17 « Victoires » de la musique (équivalents des Césars ou des Oscars pour le cinéma) attribuées pour la troisième année consécutive en France.

Daniel Lavoie a reçu sa « Victoire » (une sculpture de Viliano Tarabella qui évoque à la fois la notation musicale et le disque) dans la catégorie « meilleur album de la communauté francophone » pour *Vue sur la mer* (disques WEA).

Ces « Victoires », récompenses de professionnels à des professionnels, ont, en effet, pour but d'encourager la création et la diffusion de la musique française et francophone, sous toutes ses formes.

Recevant sa récompense, Daniel Lavoie a déclaré sa satisfaction de pouvoir tenir sa « petite place dans l'autobus du showbusiness français ».



Daniel Lavoie.

Photo AP

ajoutant : « Je m'amuse comme un fou ici, merci ! »

Cette distribution de prix, en présence du ministre français de la Culture et de la Communication, François Léotard, est organisée par une association des principales organisations professionnelles représentatives du monde musical.

La cérémonie a été ponctuée par cinq « hommages » : au Français Serge Lama pour *Napoléon*, au tandem Alain Boublil - Claude-Michel Schönberg — les auteurs de la comédie musicale *Les Misérables* qui triomphe actuellement dans le monde — au violoniste de jazz Stéphane Grappelli à la veille de ses 80 ans, à Jean-Jacques Goldman pour le plus grand nombre d'albums vendus, ainsi qu'au soprano noir américaine Jessye Norman.

Un « hommage » posthume a été également rendu à la chanteuse Dalida, morte le 1er mai dernier.

Pour Mitterrand, Marguerite Yourcenar « incarnait les valeurs irremplaçables de l'humanisme »



Marguerite Yourcenar à Québec, fin septembre.

PARIS (d'après AFP et AP) — Le président François Mitterrand a rendu hommage à « la puissance et l'indépendance de l'esprit » de Marguerite Yourcenar, qui « incarnait les valeurs irremplaçables de l'humanisme ».

Dans une lettre à Claude Gallimard, l'éditeur de l'écrivain disparu, M. Mitterrand écrit : « Avec Marguerite Yourcenar vient de s'éteindre un des grands écrivains de ce siècle. Femme de haute culture et de grande exigence, elle cherchait dans l'Histoire des exemples de la grandeur humaine. À travers Hadrien, l'empereur rêveur, ou Zénon, le médecin philosophe de Bruges, elle nous a donné des leçons de noblesse, de conscience, et aussi d'appétit de vivre. »

« Dans ses souvenirs, dans ses archives, elle nous a fait pénétrer dans ce cheminement mystérieux de l'héritage, ajoute le président français. Curieuse et voyageuse, admi-

rable traductrice de Virginia Woolf, de James et des Grecs, poète reconnue par le monde entier, elle incarnait les valeurs irremplaçables de l'humanisme. »

« Tout au long de sa vie, conclut-il, Marguerite Yourcenar a témoigné de la puissance et de l'indépendance de l'esprit. Son œuvre honore la langue française. »

À Bruxelles, le premier ministre démissionnaire belge Wilfried Martens s'est dit « bouleversé » par la disparition de Marguerite Yourcenar.

« J'estime qu'elle a écrit les plus belles pages qui soient sur la Flandre où étaient profondément implantées ses racines familiales », a poursuivi M. Martens, faisant allusion à ses origines. Marguerite Yourcenar était née à Bruxelles d'un père français et d'une mère belge et avait grandi en Belgique.

« La littérature française d'abord, mais la culture internationale toute entière perd un de ses esprits remarquables et les plus irremplaçables », a affirmé M. Martens. Car, si elle était d'origine belge, madame Yourcenar avait une culture et un rayonnement universels. »

L'agence Tass a fait brièvement état, vendredi soir, de la disparition de Marguerite Yourcenar, indiquant que cette « illustre femme de lettres française vient de décéder aux États-Unis, à l'âge de 85 ans. »

Se référant à la presse française, l'agence officielle soviétique précise, dans une dépêche de quatre lignes, que Marguerite Yourcenar était « la première et, du moins pour le moment, la seule membre membre de l'Académie française. »

Un service à la mémoire de Marguerite Yourcenar, décédée jeudi dans l'île de Mount Desert (Maine) sera organisé le jeudi 16 janvier à l'église de l'Union de North-East Harbour, l'une des localités de cette île du nord-ouest des États-Unis.

La secrétaire de l'écrivain, Jane Lunt, qui a annoncé cette nouvelle, a précisé que Marguerite Yourcenar avait exprimé le désir d'être incinérée. Ses cendres reposeront dans la tombe qu'elle s'était fait construire dans l'île.

La semi-retraite insulaire de Marguerite Yourcenar dans sa maison du Maine reflète bien le goût qu'elle avait pour la nature et son besoin de tranquillité.

Sur une plaque de fer forgé devant un grand jardin aux fleurs et plantes luxuriantes, on peut lire « Petite Plaisance », le nom qu'elle avait donné à son cottage aux volets blancs. Et la petite mare en face de sa maison s'appelle « Fou Kou (la joie, en japonais). »

« Elle aimait vivre au milieu de la nature. Elle adorait vivre dans le Maine », a affirmé Walter Kaiser, un professeur de littérature comparée et d'anglais de l'université de Harvard, qui dit avoir connu l'écrivain pendant 15 ou 20 ans.

Mme Lunt, qui a pris soin de Marguerite Yourcenar et travaillé pour elle à la fois comme secrétaire et jardinière pendant 10 ans, a expliqué que la première femme admise à l'Académie française passait environ six mois chaque année dans sa maison de Mount Desert où « elle menait une vie très active. »

Les Ballets classiques de Montréal : le difficile équilibre entre le neuf et l'ancien

MATHIEU ALBERT

★ Les Ballets classiques de Montréal. Au programme : *La Pérégrine*, de Sonia Vartanian; *La Vivandière*, d'Arthur Saint-Léon; *La Mort du cygne*, de Michel Fokine, et *L'Autre Tango*, de Lambros Lambrou. Les danseurs : Sonia Vartanian, Louise Doré, James Bates, John Davie, Mélanie Pawliw, Silvia Burstein, Sarah Nixon, Ron Stewart, Angela Fosty et Ilona Misakian. Au théâtre Maisonneuve, samedi et dimanche.

Ce qu'on apprécie avant tout chez les Ballets classiques de Montréal, c'est leur refus de trafiquer avec tout ce qui se rapproche de loin ou de près avec les voies détournées de la séduction. L'élégance des corps sculptés par le vocabulaire académique ne répond jamais à l'esprit racoleur de la facilité, mais à un objectif clair de propager chez nous la tradition du ballet soviétique dans ce qu'elle a de plus authentique.

Malgré la modeste des ressources financières dont dispose actuellement la compagnie, le spectacle présenté ce week-end au théâtre Maisonneuve révèle, néanmoins, une nette volonté de rigueur dans la démarche. À aucun moment au fil des quatre trajectoires offertes, le ballet ne bascule dans l'art pervers de l'exhibitionnisme. À aucun moment non plus, l'émotion, dans les rares fois où elle jaillit, ne fait son miel des sèves de la minauderie.

Pour Sonia Vartanian, la directrice de la jeune maison, le ballet est un art habité par la noblesse, la discipline, la générosité. Un art tout aussi solennel que princier, et dont elle veut faire goûter au public montréalais, le plus souvent qu'il lui sera possible, toute la grandeur de la tradition.

Le défi qu'elle veut relever est loin d'être simple. Tout d'abord, parce que celui-ci réclame des danseurs une habileté technique parfaitement maîtrisée (que tous ne possèdent pas encore); ensuite, parce que la compagnie, dans sa volonté de ressusciter l'âme classique dans toute sa splendeur, peut facilement tomber dans la reproduction pure et simple du modèle dont elle s'inspire. Le plus grand danger, on le comprendra, est celui de ramener cette inspiration au simple rang d'un mimétisme aveugle.

Si, du point de vue strictement technique, l'école du Kirov, avec celles de l'Opéra de Paris et du Ballet royal du Danemark, figure parmi les plus efficaces au monde pour donner vie aux œuvres des répertoires romantique et classique, il est moins sûr, cependant, que l'esprit conservateur lié à cette école puisse en tous points correspondre à la sensibilité et aux attentes du public nord-américain.

Pour éviter de devenir un décalque miniaturisé de la tradition soviétique, les Ballets classiques de Montréal devront faire en sorte de se tailler un style qui leur soit personnel. Et de trouver un équilibre entre le souci de perpétuer la mé-

moire du passé et celui de traduire la culture moderne occidentale.

La pièce signée par Sonia Vartanian, par exemple, *La Pérégrine*, illustre à merveille la difficulté qu'il y a à vouloir s'abreuver d'un peu trop près à la fontaine soviétique. L'œuvre possède exactement les mêmes faiblesses, aux yeux d'un Occidental, que les inscriptions contemporaines au répertoire du Kirov : faux semblant de modernité, une attitude pusillanime devant l'inédit, la même structure désuète, le même esprit hésitant devant l'héritage à sauvegarder et le goût de faire nouveau.

On aura préféré la fermeté des contrastes provoqués par le côté totem de *La Vivandière*, d'Arthur Saint-Léon, et de *L'Autre Tango*, une création de Lambros Lambrou. Chacune de ces pièces n'essaye à aucun moment d'être chose que ce qu'elle est. La première présente un visage romantique de fond en comble, tandis que la seconde va aussi loin dans l'esprit contemporain que le ballet moderne le lui permet.

Si Sonia Vartanian souhaite exploiter le double filon du nouveau et de l'ancien, il lui reste à bien fixer les balises de ce qui revient à chacun. Le ballet contemporain, aussi fidèle qu'il puisse être à la tradition, possède, néanmoins, un esprit, une dynamique et une mouvance des formes qui n'appartiennent qu'à lui seul. Quelque chose qui n'a pas encore su s'affirmer en Union soviétique.

Pour ceux qui s'ennuient de La Ronde

Une grande roue, un Père Noël et une danseuse du ventre au stade !

PAUL CAUCHON

Depuis samedi, le stade Olympique est transformé en une Ronde couverte et chauffée. C'est la meilleure description qu'on peut faire de ce parc d'attractions qui se qualifie de « Grand Cirque d'hiver » et qui occupe le stade Olympique et le Vélodrome jusqu'au 3 janvier.

Le coup d'oeil est assez spectaculaire : dans l'enceinte intérieure du stade, sous le toit tout blanc, 32 manèges brillent de tous leurs feux — une grande roue, un « super-tourbillon », une maison hantée, des carrousels — le tout ceinturé d'une trentaine de stands de jeux d'adresse, où l'on tentera de vous convaincre que vous êtes le champion du tir à la carabine (les manèges proviennent d'une société québécoise qui fait le tour des villes et villages pendant l'été avec ses attractions).

À l'extérieur de la grande salle, dans les corridors et sous les gradins, on retrouve un village du Père Noël avec quelques jeux d'enfants, et une ferme avec quelques dizaines de petits animaux, dont une crèche grandeur nature, où il est possible de satisfaire ses ambitions spirituelles (« envoie, couche-toi là comme le 'tit Jésus, on va faire un portra », lançait une madame bien intentionnée à son marmot perplexé).

En trois endroits différents, des jeux vidéo, 150 en tout. Une loi interdit, en principe, la fréquentation des arcades au moins de 16 ans, mais comme la Ville de Montréal en retirera une bonne somme imprévue, j'imagine qu'on a fait preuve de la-

xisme...

L'élément le plus bizarre de cette grande foire demeure la présence du Maroc. Environ 50 artisans commerçants fraîchement arrivés de Marrakech tentent de recréer un véritable *souk* dans le béton froid des corridors. Sur l'intérêt réel de ce *souk*, je n'ose me prononcer (on pourra, d'ailleurs, s'interroger longuement sur les facilités commerciales ainsi consenties à ces artisans), mais on nous assure que les objets en cuir représentent une véritable aubaine, puisqu'ils sont vendus à des prix... marocains.

Un couloir couvert mène au Vélodrome, où l'on peut assister à deux spectacles, en alternance. Le cirque des Mille et Une Nuits, le deuxième volet de la présence marocaine, consiste en sept numéros représentant les sept tribus de Marrakech : danse folklorique, pyramide humaine, charmeur de serpent, jongleurs, danseuse du ventre. Une curiosité, sans plus.

L'autre spectacle est présenté par les Transporteurs de rêves, nouvelle troupe fondée par Benoit Ranger, qui a travaillé comme clown, il y a quelques années, sous le nom de Ben la Barouette. Je n'ai pas eu le temps de voir ce spectacle, mais la troupe semble compter sur la popularité du Cirque du Soleil pour se faire connaître.

Tout ce projet est l'œuvre de Promexpo, société spécialisée dans l'organisation de foires et de salons en tous genres. À l'origine de ce projet, Promexpo, qui voit grand, voulait même installer un numéro de dau-

phins savants au stade !

En fait, ce « Grand Cirque d'hiver » satisfera surtout les amateurs de parcs d'attractions. Le prix d'entrée d'une journée est de \$15 pour les adultes, \$12 pour les moins de 16 ans, et c'est gratuit pour les enfants de moins de deux ans. Le prix d'entrée permet d'essayer tous les manèges et d'assister aux spectacles du Vélodrome. Mais un couple avec deux enfants peut facilement dépenser une centaine de dollars, si l'on calcule les quatre prix d'entrée, le stationnement, la bouffe (de multiples kiosques de restauration ne vous font pas de cadeau), les stands d'adresse, les arcades que les enfants voudront essayer, etc. Ouvert jusqu'au 3 janvier, de midi à trois heures du matin.

EN BREF...

■ Oliver Stone tournera son prochain film en Amérique centrale

LA HAVANE (Reuter) — Le réalisateur américain Oliver Stone, auteur de *Salvador* et de *Platoon*, a l'intention de tourner son prochain film en Amérique centrale. Stone, qui se trouve à Cuba à l'occasion du 9e Festival latino-américain du cinéma, n'a donné aucune précision quant à son projet. Le metteur en scène a remporté un prix spécial, au festival de La Havane, pour *Salvador*, tourné avant *Platoon*, acclamé par la critique dans le monde entier. Son dernier film, *Wall Street*, doit sortir cette semaine aux États-Unis. Par ailleurs, Stone a affirmé vendredi que le président cubain Fidel Castro pourrait être une grande star du cinéma. « Castro se comporte en star de cinéma, il a vraiment l'air de prendre plaisir à l'attention qu'il obtient », a déclaré Stone à Reuter avant de prendre, à l'aéroport de La Havane, l'avion qui devait le ramener à Los Angeles. Le metteur en scène a déclaré avoir bavardé avec Castro lors d'une réception officielle donnée jeudi soir.

■ Nikita Mikhalkov réalisera en URSS un film italien avec Meryl Streep

ROME (AFP) — Le metteur en scène soviétique Nikita Mikhalkov tournera en 1988 en URSS un film produit par Angelo Rizzoli et la deuxième chaîne de la télévision d'État italienne RAI, dans lequel Meryl Streep interprétera le principal rôle féminin, a-t-on appris samedi à Rome dans les milieux du spectacle. Le film, intitulé *Le Barbier de Sibérie*, raconte la construction d'une centrale nucléaire en Sibérie et la rencontre entre une scientifique américaine (Meryl Streep) et son collègue soviétique. L'acteur qui doit interpréter ce rôle n'a pas encore été choisi. Mikhalkov est aussi l'auteur du scénario, « à fort contenu écologiste ». Le cinéaste soviétique réalisera ensuite pour les mêmes co-producteurs un film intitulé *La Fuite de Tolstoï*.

■ Le « rap » provoque une panique à Nashville

NASHVILLE, Tennessee (Reuter) — Deux personnes au moins ont été tuées et 35 autres blessées, samedi soir, dans un mouvement de panique à l'issue d'un concert de musique « rap » à Nashville, a rapporté la police hier. Un porte-parole de la police a déclaré à la presse que deux personnes au moins avaient été écrasées devant l'entrée du sous-sol de l'auditorium de 10,000 places, où une foule de jeunes attendait de rencontrer les artistes. « Nous ne savons pas exactement ce qui a causé ces morts, mais il y a eu beaucoup de bousculade, peut-être même des menaces, et la foule a été prise de panique », a-t-il dit sans pouvoir évaluer le nombre des personnes présentes.

LA TÉLÉ CE SOIR

★ ★ Anna Karénine. Un téléfilm américain, adaptation somptueuse du chef-d'œuvre de Tolstoï. Avec Jacqueline Bisset dans le rôle titre. Radio-Québec, 21 h 20.

★ Le Point en Haïti. Tahari Rached tournait un documentaire pour l'ONF lors des élections de novembre en Haïti. Son preneur de son fut blessé, et le film compromis. Mais Radio-Canada présente, ce soir, un montage du travail de la cinéaste québécoise. 22 h 20.

Louis Malle couronné par les critiques de Hollywood

LOS ANGELES (Reuter) — Le film britannique *Hope and Glory*, récit de l'enfance du réalisateur John Boorman pendant la Deuxième Guerre mondiale, a été élu meilleur film de l'année, samedi soir, par l'Association des critiques de cinéma de Los Angeles.

Boorman a été également sacré meilleur réalisateur et son film a reçu le prix du meilleur scénario.

À vos enfants, offrez...

BONNE FÊTE MADELEINE de Michel Aubin et Hélène Desputeaux
24p. — 6,95\$

AU FOND DES MERS de Louis Caron
Ill. par Francis Back. 48p. — 8,95\$

LE SECRET DE DOMINIQUE de Jean Gervais
Ill. par Claudette Castilloux. 48p. — 8,95\$



ASTRE I: (327-5001) — *Throw mamma from the train* tous les jours 1 h, 2 h 40, 4 h 20, 6 h, 7 h 40, 9 h 20

ASTRE II: — *C'est pas parce qu'on est petit qu'on peut pas être grand* sam, au jeu, 1 h, 2 h 45, 4 h 30, 6 h 15, 8 h, 9 h 45

ASTRE III: — *Cronaca di una morte annunciata* 7 h, 9 h

ASTRE III: — *Batteries not included* 1 h 15, 3 h 55

CINEMA OMEGA 1: — *C'est pas parce qu'on est petit qu'on peut pas être grand* sam, au jeu, 1 h, 2 h 45, 4 h 30, 6 h 15, 8 h, 9 h 45

CINEMA OMEGA 2: — *Superman* 4 sam, au jeu, 1 h 15, 3 h, 4 h 45, 6 h 30, 8 h 15, 9 h 55

"UNE **FÊTE** POUR LES YEUX. UN **PLAISIR** POUR LES SENS.
UNE **RÉJOUISSANCE** VISUELLE QUI VOUS FAIT VACILLER ET
VOUS MET DES ÉTOILES PLEIN LES YEUX..."

DORVAL III: Planes, trains and automobiles
sam. au mer 1 h, 3 h, 5 h, 7 h, 9 h.— jeu. 1
h. 3 h. 5 h. 7 h.

T E N N E S S E E
W I L L I A M S

CENTRE CALIXA-LAVALLÉE: 3819 Calixa-Lavallée, Montréal (872-3947)— Le Théâtre Le Petit Chaplin présente le duo Pollender-Carez, dans leur spectacle « Parole de Mime » du 19 déc. au 3 janv.

HÔTEL LE CHÂTEAU CHAMPLAIN: 1 Place du Canada, Montréal (878-9000)— Le Cat'Conc: Tracey Brian en spectacle du 14 au 31 déc.

LE GRAND HÔTEL: 777 Université, Montréal (879-

THÉÂTRE MAISONNEUVE: PDA Montréal (842-2112)— Circus Dynamo Theatre présente « Mur-Mur » acrobatie-théâtre, les 23-26-28 déc. à 19h.30, les 24-26-27-30 déc. à 14h., les 2-3 janv. 14h. et 19h.30.

T E N N E S S E E
W I L L I A M S

HÔTEL MERIDIEN: 4 complexe Desjardins, Mt

THÉÂTRE PORT-ROYAL: PDA (842-2112)— La
• Ta Fantaskita: un rêve • du 23 déc. au 3 janv. 23
déc. 19h.30, 24 déc. 14h., 26 au 30 déc. 14h. et
19h.30, 31 déc. 14h.

TENNESSEE
WILLIAMS
LA MÉNAGERIE
DE VERRE
VERSION FRANÇAISE DE
THE GLASS MENAGERIE

BERRI 1.15 - 4.00 - 7.00
9.45: Aussi en version originale au
Cinéma Egyptien Place Mont-Royal

"LE MEILLEUR
FILM DE GUERRE
JAMAIS RÉALISÉ."

GLOBE ET MAIL 14 ANS
REQUIS

Un film de
Stanley Kubrick

FULL
METAL
JACKET

EN VERSION
FRANÇAISE

WARNER BROS. 14 ANS
REQUIS

CENTRE-VILLE
2001 UNIVERSITÉ 14 ANS
REQUIS

COIN DE MAISONNEUVE 849-4518
BROSSARD

MAIL CHAMPLAIN 485-5906
PARADIS

8215 RUE MCHÉLAGA 354-3110
ODÉON LAVAL

CENTRE 2000 - BOUL. ST-MARTIN 687-5207

Au
revoir
les enfants
UN FILM DE LOUIS MALLE

12-45 - 3-00 - 5-10 - 7-20 - 9-30
COMPLEXE DESJARDINS
BASILAIRE 1 288-3141

LE
MOUSTACHU
JEAN ROCHEFORT
GRACE DE CAPITAIN - JEAN-CLAUDE BRIALY
JEAN-LOUIS TRINTIGNANT
Un film de DOMINIQUE CHAUSSOIS
1-00 - 3-00 - 5-00 - 7-00 - 9-00
COMPLEXE DESJARDINS
BASILAIRE 1 288-3141

Marcello
Mastroianni
1 l'Apiculteur
un film de THEO ANGELOPOULOS
avec MARCELLO MASTROIANNI • NADIA MOUROUZI
SERGE REGGIANI

1-10 - 3-30
5-00 - 7-20
9-40
CENTRE-VILLE
2001 UNIVERSITÉ 14 ANS
REQUIS

et Roland Devéaux. Bar. lun. au ven. 17h. à 01h, le sam. 20h. à 01h. — Bar tour de ville. Le Tour Starlite, du mar. au dim. de 21h. à 02h.

HÔTEL MERIDIEN: 4 complexe Desjardins, MtI (285-1450) — Bar du Foyer. Deux pianistes sont en vedette, Tibor Cessar, du lun. au ven. de 17h. à 20h. — François Comeau, du mar. au sam. de 20h. à 24h.

HÔTEL QUATRE SAISONS: 1050 ouest Sherbrooke, Montréal — Piano-Bar. L'Apéro avec Gilles Jourdain, lun. au ven. 17h. à 01h.

HÔTEL REINE ELIZABETH: 900 ouest Dorchester, Montréal (861-3511) — Café Baroque Arthur: « Folies folles » du can can au charleston, production La Belle Opérette Inc. mar. jeu. ven. dim. 20h. 30. mar. et dim. 22h.30.

LA CROISSETTE: 1201 o. Dorchester (878-2000) — Jacques Ouellette, pianiste, du dim. au ven. 18h. à 23h.

L'ENTRE-TEMPS: 1201 ouest Dorchester, Montréal (878-2000) — La chanteuse Agnès Sohier, accompagnée de 5 musiciens du groupe Logan, du 2 dec. à 2 jan., mar. au ven. sam. de 21h. à 03h.

LES PUZZLES-SCENE: 3625 av. du Parc, Montréal — « A. my name is Alice » m. en. S. Joan Austen, du mar. au dim. 20h. 15h. 20h. et 22h.45

LE POINT DE VUE: 1201 ouest Dorchester (878-2000) — Suzanne Berthiaume, harpiste, du lun. au dim.

L'IMPROMPTU: 1201 O. Dorchester (878-2000) — Gérard Lambert, pianiste-animateur, du lun. au sam.

THÉÂTRE PORT-ROYAL: PDA (842-2112) — La Ta Fantastika « un rêve » du 23 dec. au 3 jan. v. 23 dec. 19h. 30, 24 dec. 14h., 26 au 30 dec. 14h. et 19h. 30, 31 dec. 14h.

THÉÂTRE DU RIDEAU: 4664 St-Denis, Montréal (844-1793) — Les Fridolinades « de Gratién Gélinas, m. en. S. Denise Filardais, en prolongation jusqu'au 9 jan. v. mar. au ven. 20h., sam. 17h. et 21h. dim. 15h., (relâche les 24-25-31 dec. et 1er jan.)

UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL: 200 Vincent D'Indy, Montréal — Salle B 484: Récital de hautbois baroque, Eric Mercier, basson baroque, Suzanne Desjardins, et de chœur Catherine Perrin, oeuvres de Couperin, et Dreyer, Haendel et Telemann, le 21 dec. à 20h.

THÉÂTRE DU MANOIR VERCHÈRES: 614 Marie-Victorie, Vercheres (583-5232) du 1-1800-363-9850) — « Le baron de Crac » avec Réjean Wagner, les ven. et 8-9, 15-16, 22-23 jan. à 21h.

GRAND THÉÂTRE DE QUÉBEC: Québec — Le Théâtre du Trident présente « Les Fridolinades » de Gratién Gélinas, à comître du 12 jan.

THÉÂTRE DE L'ILE: Hull — « Du poil aux pattes comme les cwacs » de Maryse Pelletier, m. en. S. Hedwige Herbiot, du 12 jan. au 20 fev. du mar. au ven. 20h. 30, le sam. 19h. et 22h.

CENTRE NATIONAL DES ARTS: Ottawa — Salle Opéra: « H.M.S. Pinaflore » du 21 at 27 dec. — Salle Studio: « Angel square » de Alan Davis, du 17 dec. au 2 jan. à 18h. — « A propos de la demoiselle qui pleurait » de André Jean, m. en. S. René Richar Cyr, du 15 jan. au 13 fev.

2	CBFT	12.00	CFTM	15.00	Points de vue
2.00	Première édition	12.00	Ici Montreal	16.00	Ciné-Cadeau
2.15	La chambre des dames	13.00	Aimer	17.00	Maya l'apellu
2.30	Thérèse Humbert	12.45	A cœur ouvert	18.00	Passé-Partout
4.15	Cinéma	13.15	Cinéma d'après-midi		
	« Ça peut pas être l'hiver, on n'a même pas eu d'été » can. 80 avec Char- lotte Bojsjoli, Jacques Ga- lpeau et Céline Lomez	15.15	« Folie, folie » amér. 78 avec George C. Scott, Har- vey Hamlin, Barry Bostwick et Trish Van Devere	65	QUATRE SAISONS (câble 5)
6.00	Félix et Ciboulette	15.30	Babillard	12.00	Les Pierrelu
6.30	Le dragon du lac de	16.00	Arnold et Willy	12.30	Le grand journal
7.00	D'une série à l'autre « Mana Chadelaine »	16.30	bande à n'empê- cher	13.00	Marguerite et compagnie
		17.00	Galaxie	14.00	Les P'tites vues
			De bonne humeur		« Le dragon du lac de feu » angl. 81 avec Peter McNicol, Ralph Richardson et Peter Eyre
6	CBMT	12.00	CFCF	16.00	La récréation du Père Noël
2.00	Midday	12.00	The Mary Tully Moore	16.15	Le petit journal
2.57	Community notes	13.00	show	16.30	TéléJum
3.00	All my children	13.00	Pulse	17.30	Le grand journal
4.00	Coronation street	14.00	Lifeline		
4.30	Cricket in Time Square	15.00	Another world	99	T V F C (Câble)
5.00	Guiding light	15.00	General hospital	11.50	Domicile A2
6.00	Facts of life	16.00	Cope's corner	12.42	Métropolis à Paris
6.32	Sharon, Lois and Bram's « Elephant show 3	16.05	The price is right	13.00	Tant qu'il y aura des cerfs
7.00	Video hits	17.00	Family fees	14.00	Thaïssa: la fibre des mers
7.30	Ther's company	17.00	Chers	14.45	Téléfoot
		17.00		15.30	Radio-France-Internatio- nale
		17.30	RADIO-QUÉBEC	16.30	L'académie des neuf
			Radio-Québec		

La télévision du lundi soir en un clin d'oeil													
	18h00	18h30	19h00	19h30	20h00	20h30	21h00	21h30	22h00	22h30	23h00	23h30	00h00
2 CBFT (R.-C.) Montréal	Montréal ce soir		Rachel et Réjean	Insolences d'une caméra	Des dames de coeur		La Loi de Los Angeles		Le Téléjournal Le Point/Météo/Sports		23h 20/Cinéma : <i>Au nom du pape roi</i> — It. 1977 Avec Nino Manfredi et Carlo Bagno		
3 WCAX (CBS) Burlington	News (1 h.)		CBS News	Hollywood Squares	A Garfield Christmas ...	A claymation X-Mas Special	Newhart	Designing Women	Cagney and Lacey		News	WKRP In Cincinnati	Hunter
5 WPTZ (NBC) Plattsburgh	News (1 h.)		Family Ties	Cheers	Movie: <i>The Little Match Girl</i> — E.-U. 1987 Avec Keshia Knight Pulliam, Rue McClanahan et W. Daniels				Christmas in Washington Special Animateur : Barbra Mandrell		News	The Best of Carson	
6 CBMT (CBC) Montréal	Newswatch		The Stableboy's Christmas Spec.	Babar & Father Christmas Spec.	Kate & Allie	Degrassi Junior High	Newhart	Designing Women	The National 22h 20 : The Journal		Newswatch & Sports	Maude	Rumpole of the Bailey
10 CFTM (TVA) Montréal	Ici Montréal	Charivari	Semi-détaché	Entre chien et loup	Dynastie				Ad Lib.		Les nouvelles TVA Ici Montréal/Météo/Sports		Cinéma de fin de soirée
12 CFCF (CTV) Montréal	Pulse (Informations)		Entertainment Tonight	Live it up	MacGyver		Jake and the Fatman		Hot Shots		CTV News 23h20 : Pulse		Buck James
17 CTVM (R.-Q.) Montréal	Passe-partout	Ciné-Cadeau : <i>Une Aventure d'Astérix le gaulois</i> <i>Quoi de neuf M. Magoo ?</i> et <i>Duel-Duo</i>			La double vie de Mathias Pascal (1ere)		Découverte	Cinéma : <i>Anna Karénine</i> — E.-U. 1985 Avec Christopher Reeves, Jacqueline Bisset et Paul Scofield					
22 WVNY (ABC) Burlington	News	ABC News	Star Trek		MacGyver		National Football League : <i>Dallas Cowboys vs Los Angeles Rams</i>						News Nightline
24 CICO (TVO) Ontario	Polka Dot Door	Sharon, Lois & Brams...	Profiles of Nature	Magic Shadows	Vista		Round Trip : Parry Sound to London		Inspiration : Vienna		À vous la France !		The Drivesafe Zone
33 VERMONT ETV (PBS)	The Mac Neil-Lehrer Newshour		Nightly Business Hour	Vermont Report	Growing a Business	Movie : <i>The Bells of St. Mary's</i> — E.-U. 1945 Avec Ingrid Bergman, Bing Crosby et Henry Travers				A Brandywine X-Mas Carol	Movie : <i>Passport to Pimlico</i> — G.-B. 1944 Avec Stanley Holloway & Hermione Baddeley		
35 QUATRE SAISONS Montréal	Action réaction	La Maison Deschênes	Comptant Content	Cinéma : <i>Bogie</i> — E.-U. 1980 Avec Kevin O'Connor, Kathryn Harrold et Anne Wedgeworth			Jasmin Centre-Ville Animateur : Michel Jasmin		Le Grand Journal Sport Plus		Le retour du Saint		
99 TVFQ (télévision française)	17h 50 / Tous en piste	Des chiffres et des lettres	18h 50 : Domicile A2			20h 45 : Rétrovoyage	Thalassa		21h 45 : Téléfoot	22h 10 : Le Journal	22h 40 : Radio-France-Internationale		

Cover jouit de la confiance de la Caisse de dépôt et placement et escompte doubler ses ventes

GUY PAQUIN
Collaboration spéciale

PROFIL RÉA

Impressionnée par la qualité du management et l'excellente structure financière des industries Cover, la Caisse de dépôt et placement du Québec a décidé de souscrire à une débenture de \$ 2 millions convertibles en actions de la compagnie au moment où celle-ci se présente devant le public avec une émission d'actions admissibles au R.E.A. En plus de la débenture, la Caisse a acquis pour un demi-million de dollars d'actions de Cover, soit un huitième des actions disponibles.

Pour Jean-Claude Scraire, premier vice-président aux affaires juridiques et institutionnelles de la Caisse, il n'est pas question qu'on interprète ce geste comme un appui inconditionnel au Régime d'épargne-action. « Il s'agit fondamentalement, corrige-t-il, d'un bon placement. La compagnie a affiché des bénéfices nets par action de \$ 0.28 puis de \$ 0.26 lors des 2 dernières années. À \$ 3 l'unité, le rapport prix-bénéfice nous semble intéressant. Nous sommes à la recherche d'investissements à moyen terme sur le marché des entreprises de taille moyenne parce que nous estimons que ce marché offre un rendement supérieur aux autres. Les prévisions de Cover semblent raisonnables. Au 30 juin 1988, ils visent \$ 23 millions de ventes contre \$ 12.2 millions cette année. Ils prévoient en outre \$ 0.32 de bénéfice par action. Il y aura peut-être un léger resserrement des affaires dans les deux années à venir, cela affectera sans doute le monde de la construction, donc Cover qui fabrique des panneaux de verre et des vitres, mais nous investissons à moyen terme et Cover ne fait pas partie de la part spéculative de notre portefeuille. »

Chez Cover, on se réjouit évidemment de l'arrivée de la Caisse de dépôt dans le paysage. On ne nie pas

que l'implication de la Caisse a aidé la compagnie à aller de l'avant et à présenter son offre d'actions au public malgré le climat plutôt léthargique qui prévaut actuellement. Selon James Boudreau, président-directeur général de la compagnie, « la Caisse, en étant notre principal partenaire financier, nous donne accès à des possibilités d'expansion uniques. Mais, de plus, comme elle a l'excellente habitude de réunir régulièrement les dirigeants des différentes compagnies dans lesquelles elle investit, elle nous invite à prendre place dans un réseau d'information de très haut niveau. »

Les communications comptent en effet beaucoup pour ce capitaine au long cours qu'est James Boudreau. C'est grâce à elles que M. Boudreau a réalisé, l'an dernier, la fusion de placements Lobe et de Placements Cover, fondant ainsi les Industries Cover Inc. et s'assurant le précieux concours de Pierre Tardif, éminent homme d'affaires de Sainte-Foy. La nouvelle compagnie détient maintenant 30 % du marché du verre destiné aux portes et fenêtres.

Elle produit du verre isolant et des unités scellées ainsi que du verre trempé. La moitié des produits sont faits sur mesure, l'autre moitié consiste en panneaux de dimensions standards. La compagnie exploitait jusqu'à récemment 3 usines qui sont ses filiales: Vitrierie Baie-Saint-Paul qui fabrique des unités scellées de dimensions non standardisées, Vitrierie Lotbinière qui fait des panneaux de verre isolant de dimensions régulières et Glassec spécialisée dans la fabrication de verre trempé.

« Nous ne pouvons pas en rester là, déclare James Boudreau. Pour nous, le contrôle du marché implique le strict contrôle de nos frais de trans-

port. Chaque kilomètre qui s'ajoute, ajoute aussi des risques de bris en vertu de la fragilité du matériau que nous transportons. Pour desservir les régions éloignées de nos unités de production, nous n'avons pas le choix, nous devons y établir des usines. » C'est pourquoi Cover a acquis la moitié des actions de Thermafix, un fabricant de verre scellé situé à Saint-Nazaire, comté du Lac-Saint-Jean. Pour compléter le tableau, Cover s'est porté acquéreur de la moitié des actions de Vitrierie Commerciale du Saguenay-Lac-Saint-Jean, un commerce au détail de produits de verre.

Est-ce parce qu'il a acquis Glassec en plein conflit de travail, et parce qu'il prévoit que les prochaines années seront dures et que, conséquemment, il faudra abaisser les coûts pour continuer à s'affirmer, toujours est-il que M. Boudreau est un chaud partisan de la robotique. Vitrierie Baie-Saint-Paul a acquis une table à découper le verre contrôlée par ordinateur. L'équipement robotisé de l'usine de Saint-Apollinaire permet quant à lui d'éliminer 5 étapes de manipulation dans la fabrication des unités scellées. C'est en outre la recherche en ingénierie qui a permis à Glassec, la filiale de Cornwall, de mettre au point un verre trempé si résistant aux impacts que le légendaire Harold Ballard n'en veut pas d'autre pour son Madison Square Garden. C'est d'ailleurs le seul arène de la ligue Nationale où les baies vitrées sont plus solides que les défenseurs!

Grâce à son offre d'actions, la compagnie prévoit effacer totalement sa dette et augmenter suffisamment son fonds de roulement pour songer à d'autres acquisitions



L'implication de la Caisse a aidé Cover à aller de l'avant, selon son pdg, M. James Boudreau qui s'est assuré l'an dernier le concours de M. Pierre Tardif de la firme de placements Lobe.

ou à des fusions à 50 %. Aux États-Unis? « Je ne dis pas non, répond M. Boudreau. Avec \$ 12.2 millions de ventes cette année, près d'un million de bénéfices nets, c'est-à-dire environ 8 % du chiffre d'affaires, la compagnie se sent les reins assez solides pour prévoir doublés ses ventes tout en maintenant sa marge de profit autour de 8 %. Elle calcule \$ 23 millions de chiffre d'affaires et \$ 1.9

millions de bénéfice net. Pour 1988 son optimisme se reflète aussi sur la manière dont elle évalue le prix de ses actions. À \$ 3 chacune, elles sont soutenues par un actif corporel net

de \$ 0.76, ce qui représente un taux de dilution de 74 %. Il faut dire qu'on peut bien être optimiste quand on a la Caisse de dépôt et placement du Québec de son bord.

Le Fonds de la FTQ facilitera l'injection de capital dans les coopératives de travail

MICHEL VAN DE WALLE

(PC) — Le Fonds de solidarité de la FTQ et la Fédération des coopératives de travail s'associent pour favoriser l'injection de capital de risque dans les coops tout en assurant la sécurité financière des coopératives.

L'entente qui vient d'être conclue

permettra aux membres des coopératives de se doter d'un régime de retraite, d'utiliser des économies d'impôt substantielles pour financer leurs coopératives tandis que le Fonds de solidarité s'engage à faire preuve d'un « préjugé favorable » à l'égard des projets émanant des coops de travail.

Lors d'une entrevue à la Presse

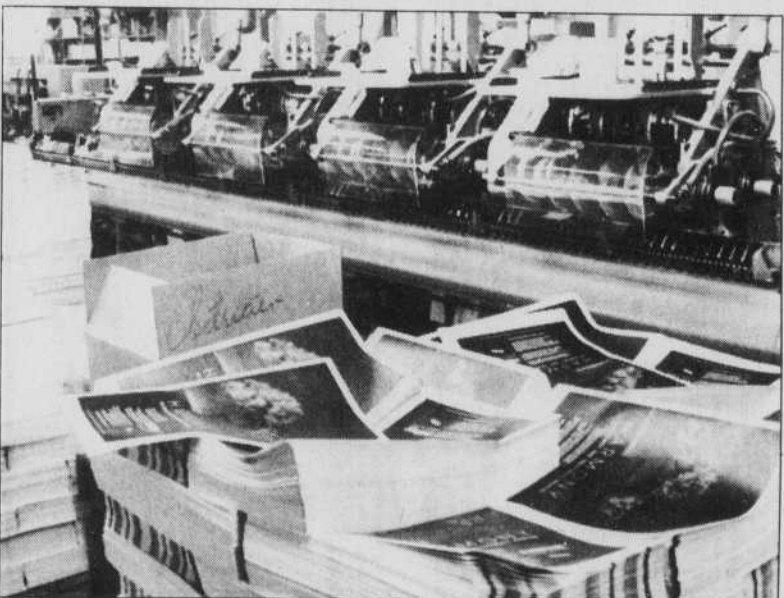


Photo Jacques Grenier

L'imprimerie Harpell est une des plus importantes des 140 coopératives de travail que compte actuellement le Québec.

Canadienne, le président de la Fédération des coopératives de travail, Richard Messier, a fait valoir que l'entente avec le Fonds permettrait de régler en partie les trois problèmes majeurs des coopératives de travail, soit une fiscalité défavorable, la difficulté d'épargner pour la retraite et l'accès limité au capital de risque.

La réponse à ces trois problèmes se trouvait dans l'utilisation maximale des abris fiscaux consentis aux deux organisations.

Concrètement, l'entente propose aux membres des coops de travail d'acheter des actions du Fonds de solidarité qui, en plus de servir à constituer un régime de retraite pour les individus, donnent droit à un retour d'impôt d'environ 80 %. Pour \$ 1,000 investis donc, l'économie d'impôt s'élève à environ \$ 800. Ce retour d'impôt est ensuite réinvesti en parts privilégiées du Régime d'investissement coopératif (RIC) qui, tout en finançant la coop de travail, produit une autre économie fiscale de \$ 160. C'est donc un retour total de \$ 960 en impôt pour \$ 1,000 investis, sans compter la plus-value que prennent les actions du Fonds avec les années de même que la récupération possible des parts privilégiées du RIC.

En échange de cet investissement des membres de coopératives de travail dans le Fonds de solidarité, celui-ci se regardera avec plus d'attention nos demandes de financement », a indiqué M. Messier. Il ajoute que la

principale source de financement des coops de travail étant les membres eux-mêmes, l'entente avec le Fonds « permettra d'accroître l'incitation à investir tout en procurant plus de sécurité financière aux coopérateurs. »

L'un des vice-présidents du Fonds, M. Maurice Prud'homme, signale que son organisme et les coops de travail poursuivent un objectif identique: la création d'emplois. M. Prud'homme est d'ailleurs un ancien dirigeant de la Société de développement coopératif, une société d'État québécoise qui participe au financement des coops de travail. Elle a injecté \$ 11 millions cette année. Cependant, l'absence d'intérêt du gouvernement Bourassa pour le développement coopératif, selon M. Messier, incite les groupes à diversifier leurs sources de financement.

Il existe actuellement 140 coopératives de travail au Québec qui comptent en moyenne huit personnes. Ces coops sont actives dans des domaines fort divers, qui vont de l'impression (Imprimerie Harpell de Ste-Anne-de-Bellevue) à l'informatique (Célibec de Trois-Rivières) en passant par le théâtre (Théâtre Parminou de Victoriaville).

Il faut ajouter à ces coops de travail, membres de la Fédération, celles qui oeuvrent dans le domaine forestier (60) de même que celles dans le milieu agricole (112). L'entente avec le Fonds pourra s'appliquer à ces coopératives également.

RELAIS D'AFFAIRES

LAURENTIDES

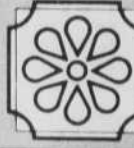


Un bouquet pour fleurir...vos réunions

CONFORT, CALME, DÉTENTE ET TOUT LE SERVICE AUQUEL VOUS VOUS ATTENDEZ:
• 26 chambres luxueuses • 2 restaurants «Gourmets»
• Salons aménagés pour réunions • Proximité des terrains de golf et des pentes de ski

(514) 229-4151
229-2991

1-800-363-2582 (Montréal)
3003, boul. Sainte-Adèle
(route 117) Sainte-Adèle, Québec



L'EAU
ALA
BOUCHE
HOTEL-RESTAURANT



23 chambres (18 avec foyer)
à partir de 125\$/jour occ. simple.
Incluant: hébergement 1 soir, 3 repas, salle de réunion, pause-café, audio-visuel, taxes et service. 61, rue Saint-Denis, Saint-Sauveur-des-Monts J0R 1R0. (514) 227-4766 de Mt.: 497-5602



Hôtel
La Papinière
Val David
Venez découvrir le calme et la tranquillité à 1 heure de Montréal. 70 chambres grand confort, cuisine raffinée — table d'hôte. Un endroit tout désigné pour réunions, séminaires, congrès, etc. 5 salles de conférence équipement audio-visuel complet, pouvant accueillir 10 à 100 personnes. Sports: pistes privées de ski de fond, etc.



Prix de l'excellence du tourisme Québécois.
C.P. 190 — Val David — J0T 2N0 / Mt.: 866-8262
Ext. de Mt.: 1-800-567-6635 / Val David: (819) 322-2020 Téléc.: 05-839630 Fax: (819) 332-6510

ESTRIE

AUBERGE DE JOUVENCE: Parce que vos réunions doivent être efficaces, Jouvence vous offre son forfait-affaires tout compris, à partir de 55\$ par jour, p.p., en occ. double incluant: chambre, 3 repas, salle de réunion, équipement didactique, pauses-café, et plus encore. Capacité d'accueil maximum 130 personnes en occ. double, 78 en occ. simple. Au cœur du Parc Orford, à 75 minutes de Montréal. Route 220, Orford Bonsecours JOE 1H0 514-532-3134.

Hovey Manor

Notre site retiré au bord du lac à North Hatley vous assure le calme pour des séminaires productifs. 36 chambres de grand confort face au lac, plusieurs avec foyers, jacuzzi et balcon privé. Salles de congrès complètement aménagées, service de conciergerie et de secrétariat 24 heures par jour. Cuisine innovatrice, classifiée 4 fourchettes. Tous les sports nautiques et tennis éclairés sur les lieux. Magnifiques couleurs d'automne. Golf à 2 kilomètres. Seulement 70 minutes de Montréal via route 55. Forfaits séminaires d'excellent rapport qualité-prix. Gagnant régional du Grand Prix de Tourisme 1986. 1-819-842-2421 — C.P. 600, North Hatley, Québec J0B 2C0.

AUBERGE HATLEY:



Auberge de prestige Membre de RELAIS ET CHATEAUX, un relais pour les gourmets, gourmets, gagnant régional du Mérite de la Restauration du Québec. 22 chambres dont certaines avec foyer. L'atmosphère paisible et hospitalière fait de l'Auberge Hatley un site idéal pour la tenue de rencontres, groupes de travail et séminaires. 3 salles pouvant accueillir entre 6 et 30 personnes dans un climat propice à la réflexion et à la détente.
C.P. 330, North Hatley, J0B 2C0,
(819) 842-2451.



ESTRIMONT: Complexe hôtelier face au mont Orford. 46 chambres-suites tout confort, foyer, balcons privés, air climatisé. Suites exécutives pour vos VIP. 60 chalets et villas luxueux. Salles de réunion, capacité près de 300 pers. Environnement exceptionnel, ambiance paisible et chaleureuse, propice à la détente, donc à une productivité accrue. Excellente cuisine. Pour garder la forme, squash, racquet ball, saunas, bain turc, billard, salle d'exercice, tennis et piscines sur place. Bienôt 35 nouvelles chambres, 8 salles additionnelles et une piscine intérieure pour répondre à la demande. Demandez notre vidéo. Appelez Denise au 1-800-567-3402 ou (819) 843-1616

LAC BEAUPORT



Le Manoir St-Castin offre un cadre idéal pour réceptions, réunions d'affaires, table réputée. Inclus dans nos forfaits: tennis, piscine, plage, etc... selon les possibilités du moment: demandez notre brochure Manoir St-Castin, 99, Chemin Tour du Lac, LAC BEAUPORT (Québec) G0A 2C0 (418) 849-4461, 1-800-463-4824.

Cette semaine à la bourse

Offre d'achat d'actions

■ Gyr Properties Ltd offre d'acheter toutes les actions ordinaires classe A et B de PAGECORP INC. au prix de \$ 9.25, ainsi que toutes les actions privilégiées classe 1 au prix de \$ 10.18. L'offre expiré le 29 décembre 1987.

■ La compagnie Central Capital Corporation offre d'acheter 1,990,534 actions ordinaires de MICC Investments Ltd.

■ UCC Acquisition Corp. offre d'acheter toutes les actions ordinaires en circulation de PCL Industries Ltd, au prix de \$ 8.00 l'action.

Projet de fusion

Tenneco Holdings Inc. et Tenneco Inc. ont l'intention de se fusionner. Les actionnaires de Tenneco Inc. recevront l'action ordinaire de Tenneco Holdings Inc. pour chaque action détenue.

Échéance des bons de souscription

■ Groupe Sanivan (SVN.WT). Base de souscription: 1 bon pour 1 action ordinaire. Prix de souscription: \$ 6.25. Date d'échéance: 23 décembre 1987 (16 h).

■ Exploration Golden Rock (GOK.WT). Base de souscription: 1 bon pour 1 action ordinaire. Prix de souscription: \$ 0.65. Date d'échéance: 21 décembre 1987 (17 h).

Offre publique de rachat d'actions

■ Pioneer Metal Corporation: 700,000 actions ordinaires.
■ AGF Management Ltd: 545,222 actions ordinaires (classe B).
■ Maba Inc.: 125,000 actions ordinaires.
■ First City Financial Corp. Ltd: 1,009,685 actions ordinaires.
■ Informatrix 2000 Inc.: 250,000 actions ordinaires.

■ S hasper Industries: 125,000 actions ordinaires.

■ Sico Inc.: 25,000 actions ordinaires.

■ Tiber Energy Corporation: 180,000 actions ordinaires.

■ Inverness Petroleum Ltd: 656,589 actions ordinaires et 99,690 actions privilégiées (B).

■ Le Groupe des Compagnies Ideal Inc.: 153,431 actions ordinaires (A).

Consolidation et changement de nom

■ Ressources La Pause Inc., changera de nom pour s'appeler Société Minière Eudor Inc., et ses actions ordinaires sont consolidées sur la base de 1 nouvelle action pour 10 anciennes.

Retrait de la cote

Les actions ordinaires catégorie A et B de la compagnie Distribution aux Consommateurs Ltée sont retirées de la cote.

■ Les certificats de métaux précieux (or et argent) émis par la Banque République Nationale de New-York sont retirées de la cote.

Nouvelles inscriptions

■ Industries Cover Inc.: KOV (Montréal) et KOV.WT (Montréal)
■ Groupe Goyette Inc. GOY (Montréal) et GOY.WT (Montréal).
■ Les entreprises minières Globex Inc., GMX (Montréal).
■ Fédéral Express Corporation: FDX (Toronto).
■ ENSCOR INC.: ENZ (Toronto).
■ Norpet Resources Ltd: NPO (Toronto).

Changement de nom

■ La compagnie Communications Radiomutuel Inc., change de nom pour s'appeler Radiomutuel Inc. (RDA.A)

Modification de symbole

Le symbole au téléscripteur des actions privilégiées de International Thompson Organisation Ltd changera de ITO.PR.W à ITO.PR.D.

Assemblées générales

Nom de la Compagnie Date Heure Lieu
Vassan Inc. 22-12 14 h 30 Montréal

Ces données sont fournies par

Tassé

L'ACTUALITÉ BOURSIERE

LES TITRES RÉA

FLUCTUATIONS HEBDOMADAIRES

Firme	Prix à l'émission	Haut 52 dernières semaines	Bas	Cours de la semaine précédente	Cours actuel	Variation en % des cours	C/B 12 derniers mois
ÉMISSIONS 1987							
AMISK	\$1.00	\$0.95	\$0.30	\$0.38	\$0.38	0.0%	-
BASTIEN	\$4.00	\$5.37	\$1.06	\$1.40	\$1.15	-17.9%	4.6
BIOREX (GROUPE)	\$1.50	\$1.60	\$0.50	\$0.55	\$0.60	9.1%	-
BOCENOR BF (GROUPE)	\$4.00	\$4.15	\$1.00	\$1.75	\$1.51	-13.7%	-
COVER (INDUSTRIES)	\$3.00	\$2.90	\$2.70	\$2.70	\$2.70	-	-
COVER (IND.) bon	-	\$0.20	\$0.15	-	\$0.20	-	-
DERAGON LANGLOIS	\$2.25	\$1.75	\$0.50	\$0.70	\$0.65	-7.1%	3.0
DERAGON LANGLOIS bon	-	\$0.10	\$0.05	\$0.01	\$0.01	0.0%	-
DIABRASIE INTERN.	\$3.75	\$3.50	\$2.35	\$2.50	\$2.80	12.0%	-
DORÉ (INDUSTRIES)	\$5.00	\$5.12	\$2.00	\$2.40	\$2.40	0.0%	-
DUMAGAMI (MINES)	\$16.00	\$16.25	\$8.00	\$12.25	\$12.12	-1.1%	-
DUMAGAMI (MINES) bon	-	\$6.12	\$1.70	\$3.00	\$3.00	0.0%	-
EQUIPEMENTS DENIS	\$4.50	\$3.75	\$1.85	\$1.85	\$1.80	-2.7%	4.9
EQUIPEMENTS DENIS bon	-	\$0.60	\$0.20	\$0.20	\$0.20	0.0%	-
FIDUCIE DU QUEBEC A	\$7.00	\$8.50	\$3.50	\$4.20	\$3.90	-7.1%	6.4
FORATEK INTERNAT.	\$2.50	\$2.20	\$0.80	\$0.80	\$0.92	15.0%	-
FORESBEC	\$3.25	\$3.85	\$1.70	\$2.07	\$2.01	-2.9%	6.9
GOLDEX MINES	\$6.63	\$8.62	\$2.80	\$4.20	\$3.90	-7.1%	-
GOLDEX MINES bon	\$0.37	\$7.00	\$1.60	\$2.80	\$2.73	-2.5%	-
GOYETTE (GROUPE)	\$2.91	\$2.85	\$2.60	\$2.60	\$2.60	-	-
GOYETTE (GROUPE) bon	-	\$0.18	\$0.15	-	\$0.15	-	-
GUARDIAN TRUSTCO	\$5.63	\$6.12	\$3.50	\$4.55	\$4.55	0.0%	7.0
IGLOO (GROUPE)	\$8.00	\$8.25	\$2.50	\$4.50	\$4.60	2.2%	5.7
IGLOO VIKSKI	\$2.00	\$1.90	\$0.20	\$1.10	\$1.10	0.0%	-
LASSONDE IND.	\$6.75	\$5.00	\$0.00	\$3.55	\$3.50	-1.4%	-
LASSONDE IND. bon	-	\$2.05	\$0.35	\$0.45	\$0.36	-20.0%	-
LAVALIN IND.	\$10.00	\$13.50	\$2.25	\$3.95	\$3.80	-3.8%	12.7
LESSARD BEAUCAGE	\$2.75	\$2.45	\$1.00	\$1.20	\$1.20	0.0%	17.1
LESSARD BEAUCAGE bon	-	\$0.75	\$0.10	\$0.12	\$0.05	-58.3%	-
MAAX	\$2.50	\$2.70	\$1.05	\$1.60	\$1.50	-6.3%	6.8
MABAIÉ	\$6.00	\$5.75	\$3.00	\$3.00	\$3.10	3.3%	6.0
MACYRO (GROUPE)	\$5.00	\$5.00	\$2.50	\$2.90	\$2.76	-4.8%	-
MEMOTEC DATA (a)	\$15.63	\$19.87	\$4.50	\$14.00	\$14.37	2.6%	9.5
METAL DEPLOYE	\$4.50	\$4.60	\$1.60	\$2.00	\$1.80	-10.0%	-
ROCTEST	\$2.50	\$2.50	\$0.75	\$0.90	\$1.00	11.1%	-
SANI-GESTION	\$2.25	\$2.70	\$1.25	\$1.85	\$1.90	2.7%	-
SANI-GESTION bon	-	\$1.00	\$0.15	\$0.25	\$0.25	0.0%	-
SOFICORP (GROUPE)	\$4.00	\$4.45	\$1.50	\$2.00	\$1.85	-7.5%	-
SUMNER SPORTS	\$5.00	\$5.00	\$2.20	\$2.25	\$2.25	0.0%	6.8
SYSTEM	\$2.00	\$2.75	\$0.50	\$0.76	\$0.75	-1.3%	-
TAURUS CHAUSSURES	\$7.00	\$12.00	\$2.50	\$3.00	\$2.65	-11.7%	-
TECRAD	\$3.00	\$4.05	\$2.00	\$2.55	\$2.50	-2.0%	11.9
TOLGECO (GROUPE)	\$4.00	\$4.10	\$2.75	\$2.75	\$2.60	-5.5%	-
TRANSTAT A.T.	\$3.00	\$3.60	\$1.00	\$1.19	\$1.20	0.8%	-
UAP	\$16.00	\$18.87	\$11.00	\$14.50	\$14.50	0.0%	12.1
VAN HOUTTE A. L.	\$5.00	\$4.60	\$2.20	\$2.35	\$2.25	-4.3%	8.3
VAN HOUTTE bon	-	\$1.10	\$0.25	\$0.20	\$0.20	0.0%	-

ÉMISSIONS 1986							
ACDS (SYS. GRAPHIQUE)	\$2.00	\$4.25	\$1.00	\$1.40	\$1.20	-14.3%	120.0
ADS ASSOCIÉS	\$5.00	\$5.37	\$1.55	\$1.80	\$1.61	-10.6%	17.9
ALGO (GROUPE)	\$8.25	\$11.87	\$6.00	\$7.00	\$7.00	0.0%	-
ALGO (GROUPE) bon	-	\$3.90	\$0.55	\$0.55	\$0.60	9.1%	-
ALI. COUCHE-TARD	\$2.12	\$4.95	\$2.00	\$2.05	\$2.10	2.4%	9.1
ALI. COUCHE-TARD bon	-	\$1.90	\$0.25	\$0.25	\$0.20	-20.0%	-
AMISCO (INDUSTRIES)	\$5.25	\$6.62	\$2.25	\$3.75	\$3.60	-4.0%	9.0
ARDEN (PLACEMENTS)	\$3.00	\$4.30	\$1.10	\$1.10	\$1.10	0.0%	7.9
ATLANTIC IM. ET SON	\$6.50	\$5.87	\$2.30	\$2.60	\$2.60	0.0%	5.7
AUB. GOUVERNEURS	\$4.50	\$3.90	\$2.10	\$2.60	\$2.60	0.0%	6.2
AUB. GOUVERNEURS bon	-	\$1.25	\$0.20	\$0.21	\$0.21	0.0%	-
AUGMITTO	\$1.25	\$2.60	\$0.87	\$1.20	\$1.20	0.0%	-
AUR (RESS.)	\$2.40	\$15.00	\$3.10	\$5.87	\$5.50	-6.3%	-
AUTO POINT	\$2.00	\$3.15	\$1.00	\$1.25	\$1.20	-4.0%	8.0
AVCORP (INDUSTRIES)	\$5.50	\$11.00	\$3.50	\$3.95	\$3.70	-6.3%	-
BANQUE NATIONALE (a)	\$14.13	\$18.12	\$8.50	\$11.00	\$11.50	4.5%	6.2
BANQUE ROYALE	\$34.00	\$38.75	\$23.87	\$28.25	\$28.50	0.9%	7.1
BANQUE ROYALE bon	-	\$4.70	\$0.22	\$0.35	\$0.26	-25.7%	-
BCE MOBILE (g)	-	\$11.25	\$10.37	-	\$10.37	-	-
BESTAR	\$5.75	\$6.37	\$1.25	\$3.25	\$2.60	-20.0%	7.9
BOIS FRANC ROYAL	\$2.50	\$2.99	\$1.30	\$1.51	\$1.50	-0.7%	5.2
BOMBARDIER B (a,b)	\$6.87	\$14.25	\$6.50	\$7.62	\$7.50	-1.6%	7.4
CABANO EXPEDITEX	\$5.00	\$8.87	\$2.75	\$4.90	\$4.90	0.0%	7.7
CAMBIOIR INC.	\$10.00	\$35.25	\$13.75	\$20.37	\$18.75	-8.0%	-
CAMBIOIR INC. bon	-	\$25.12	\$5.00	\$9.87	\$8.87	-10.1%	-
CANAM MANAC A	\$15.50	\$13.75	\$6.25	\$6.75	\$7.00	3.7%	8.4
CANTREX (GROUPE) A	\$3.80	\$6.37	\$2.75	\$3.00	\$2.70	-10.0%	5.6
CANTREX (GROUPE) bon	\$0.20	\$1.50	\$0.20	\$0.25	\$0.20	-20.0%	-
CFS (GROUPE)	\$3.00	\$3.75	\$1.00	\$1.00	\$1.15	15.0%	-
CFS (GROUPE) bon	-	\$1.90	\$0.20	\$0.10	\$0.15	50.0%	-
CGI (GROUPE) INC.	\$6.50	\$7.25	\$1.90	\$2.45	\$2.50	2.0%	9.3
COGECO (GROUPE)	\$9.00	\$10.00	\$3.50	\$4.70	\$4.60	-2.1%	8.5
COMPUTERTIME	\$1.50	\$2.45	\$0.35	\$0.39	\$0.39	0.0%	-
COTT	\$7.00	\$8.50	\$4.00	\$5.75	\$6.00	4.3%	7.7
CREDIT IND. DES. A	\$6.50	\$9.00	\$4.00	\$4.60	\$4.25	-7.6%	7.9
DIONNE (TEXTILES)	\$5.00	\$5.37	\$2.80	\$3.00	\$2.85	-5.0%	4.5
DIONNE (TEXTILES) bon	-	\$0.99	\$0.10	\$0.10	\$0.10	0.0%	-
DISNAT A	\$2.00	\$4.60	\$1.00	\$1.80	\$1.75	-2.8%	5.5
DMR	\$8.00	\$10.37	\$3.50	\$3.90	\$3.70	-5.1%	10.9
DOMCO	\$13.25	\$10.37	\$5.75	\$6.50	\$6.75	3.8%	8.0
DOMICIL	\$2.50	\$3.75	\$0.35	\$0.48	\$0.40	-16.7%	-
ESPADON-PETER.	\$3.00	\$4.25	\$0.85	\$0.90	\$0.90	0.0%	10.0
ESPADON-PETER. bon	-	\$2.20	\$0.20	\$0.20	\$0.20	0.0%	-
ESPAU	\$3.00	\$5.75	\$2.50	\$3.95	\$3.85	-2.5%	6.4
ESPAU Pr.	\$12.00	\$21.00	\$10.25	\$14.00	\$14.00	0.0%	-
FLETCHER (GROUPE)	\$3.50	\$6.25	\$2.60	\$5.00	\$4.95	-1.0%	17.7
FORESBEC	\$2.00	\$3.85	\$1.70	\$2.07	\$2.01	-2.9%	6.9
GEOFFRION LECLERC	\$6.00	\$7.12	\$2.40	\$2.15	\$2.05	-4.7%	2.7
GEOFF LECLERC bon	-	\$3.80	\$0.15	\$0.16	\$0.16	0.0%	-
GRILLI (IMMOBILIER)	\$9.00	\$14.62	\$5.75	\$6.62	\$6.00	-9.4%	-
GROUPE CHAMPLAIN	\$3.00	\$3.90	\$0.85	\$0.85	\$1.10	29.4%	5.5
GROUPE TRANS. GTC	\$12.88	\$14.87	\$5.25	\$5.63	\$5.25	-6.7%	10.1
GUILLEVIN INTER.	\$6.00	\$8.75	\$3.50	\$4.25	\$4.20	-1.2%	-
GUILLEVIN INTER. bon	-	\$3.85	\$0.45	\$0.45	\$0.50	11.1%	-
HEROUX	\$5.00	\$13.87	\$6.12	\$7.00	\$9.25	32.1%	19.7
HONCO	\$3.00	\$3.30	\$0.80	\$0.80	\$1.00	25.0%	3.3
HUBBARD (TEINTURIERS)	\$5.00	\$4.10	\$1.15	\$1.40	\$1.40	0.0%	7.0
HYPOCRAT (ORDIN.)	\$3.20	\$4.60	\$0.80	\$0.90	\$0.83	-7.8%	41.5
IAF BIOCHEM	\$5.00	\$19.62	\$3.50	\$5.50	\$5.00	-9.1%	-
IMASCO	\$34.50	\$39.50	\$23.00	\$25.87	\$25.50	-1.4%	12.9
IMPERTEX	\$2.00	\$2.00	\$0.45	\$0.55	\$0.51	-7.3%	-
IMPERTEX bon	-	\$1.05	\$0.11	\$0.11	\$0.11	0.0%	-
INFORMATIX 2000	\$4.00	\$4.60	\$1.90	\$2.10	\$2.20	4.8%	7.9
INNOTECH AVIATION	\$5.00	\$7.00	\$1.75	\$2.10	\$1.75	-16.7%	-
INTERCAN (LOCATION)	\$5.00	\$6.75	\$4.00	\$5.12	\$5.25	2.5%	12.5
JEAN COUTU (PJC)	\$8.00	\$11.62	\$5.00	\$6.75	\$6.75	0.0%	13.8
J-M SAUCIER LITE	\$4.50	\$4.65	\$0.80	\$1.00	\$0.80	-20.0%	-
KAUFEL (GROUPE) B	\$6.25	\$12.12	\$4.55	\$6.12	\$7.00	14.4%	12.1
KAUFEL (GROUPE) bon	-	\$2.25	\$0.45	\$0.60	\$0.65	8.3%	-
LA LAURENTIENNE	\$14.00	\$17.25	\$9.25	\$9.75	\$9.75	0.0%	9.5
LAMBERT INT.	\$5.00	\$4.50	\$1.01	\$1.75	\$1.75	0.0%	-
LAPERR. VERREAULT	\$4.00	\$7.50	\$2.00	\$2.50	\$1.75	-18.0%	5.3
LEADER (MANUFACTURE)	\$3.00	\$2.70	\$0.50	\$0.60	\$0.50	-16.7%	-
LEPINE-CLOUTIER	\$2.50	\$2.50	\$0.80	\$1.00	\$1.00	0.0%	9.1
LEROUX (ACIERS)	\$5.00	\$5.25	\$3.00	\$3.40	\$3.05	-10.3%	6.2
LEVESQUE, BEAUBIEN	\$8.75	\$9.87	\$3.75	\$4.25	\$4.45	4.7%	4.8
LGS (CONS. INF.)	\$3.75	\$4.75	\$1.25	\$1.40	\$1.25	-10.7%	8.3
LGS (CONS. INF.) bon	-	\$2.30	\$0.25	\$0.18	\$0.35	94.4%	-
LOGIBEC (GR. INF.)	\$2.00	\$6.50	\$2.20	\$2.55	\$2.50	-2.0%	13.2
LOGISTEC B	\$9.25	\$8.13	\$4.75	\$7.00	\$6.88	-1.7%	10.3
MAUFORT (RESS.)	\$0.75	\$1.93	\$0.50	\$1.22	\$1.25	2.5%	-
MCNEIL, MANTHA	\$6.88	\$7.75	\$2.40	\$2.40	\$2.55	6.2%	5.7
MEMOTEC DATA (a)	\$5.25	\$19.87	\$4.50	\$14.00	\$14.37	2.6%	9.5
METRO-RICHELIEU	\$6.00	\$13.25	\$5.00	\$5.50	\$5.12	-6.9%	8.8
MICRO TEMPUS	\$2.00	\$3.10	\$0.75	\$1.00	\$1.05	5.0%	7.5
MICRO TEMPUS bon	-	\$2.35	\$0.06	\$0.15	\$0.09	-40.0%	-
MIRON	\$12.00	\$15.75	\$4.00	\$5.50	\$5.63	2.4%	3.9
MIRON bon	-	\$6.00	\$0.42	\$0.61	\$0.60	-1.6%	-
MONT ST-SAUVEUR A	\$3.00	\$3.45	\$1.80	\$2.00	\$2.15	7.5%	8.0
MONT ST-SAUVEUR bon	-	\$1.90	\$0.25	\$0.30	\$0.30	0.0%	-
MONTCO	\$3.60	\$6.00	\$2.60	\$4.40	\$4.55	3.4%	10.6
MONTREAL TRUSTCO	\$12.00	\$17.25	\$10.75	\$12.37	\$12.25	-1.0%	9.5
MULTIDEV bon	-	\$0.70	\$0.02	\$0.06	\$0.06	0.0%	-
MULTIDEV IMM. A	\$3.00	\$2.60	\$0.45	\$0.50	\$0.50	0.0%	25.0
MUX-LAB	\$3.00	\$9.87	\$0.40	\$0.70	\$0.70	0.0%	-
M-CORP	\$14.25	\$16.75	\$7.00	\$7.75	\$8.00	3.2%	10.3

Firme	Prix à l'émission	Haut 52 dernières semaines	Bas	Cours de la semaine précédente	Cours actuel	Variation en % des cours	C/B 12 derniers mois
NAUTILUS PLUS	\$3.00	\$2.95	\$0.50	\$0.69	\$0.60	-13.0%	10.0
NAUTILUS PLUS bon	-	\$1.30	\$0.10	\$0.10	\$0.10	0.0%	-
NORMETAL (EXPL.)	\$0.90	\$1.15	\$0.40	\$0.53	\$0.50	-5.7%	-
NORMICK PERRON A	\$5.25	\$8.50	\$3.25	\$3.40	\$3.30	-2.9%	8.2
NOVERCO	\$12.75	\$14.87	\$9.50	\$10.62	\$11.25	5.9%	9.5
OGIVAR	\$3.25	\$7.50	\$1.01	\$1.12	\$1.02	-8.9%	5.7
OLCO (LES PET.) A	\$4.50	\$4.15	\$1.75	\$2.65	\$2.50	-5.7%	7.8
OLCO (LES PET.) bon	-	\$0.95	\$0.15	\$0.20	\$0.15	-25.0%	-
PANTORAMA	\$5.50	\$5.87	\$1.75	\$2.20	\$2.20	0.0%	7.1
PAUL MARTIN	\$5.00	\$5.25	\$2.40	\$3.00	\$3.00	0.0%	6.7
PEERLESS (TAPIS) (e)	\$5.92	\$10.37	\$4.50	\$6.50	\$6.62	1.8%	4.7
PERRY (GROUPE A.)	\$3.50	\$4.95	\$2.00	\$2.35	\$2.15	-8.5%	15.4
PERRY (GROUPE A.) bon	-	\$2.10	\$0.22	\$0.31	\$0.22	-29.0%	-
PLASTIBEC	\$3.00	\$4.25	\$1.25	\$2.60	\$2.60	0.0%	-
PLAST. MODERNE (GR.)	\$4.00	\$7.25	\$2.90	\$3.00	\$3.00	0.0%	8.3
QUEBECOR bon	-	\$5.50	\$0.15	\$0.04	\$0.01	-75.0%	-
QUEBECOR A	\$14.25	\$21.88	\$11.00	\$13.12	\$13.00	-0.9%	10.7
RADIOMUTUEL A	\$8.50	\$0.00	\$0.00	\$4.30	\$4.30	0.0%	0.0
REPAP (ENT.)	\$12.50	\$19.37	\$8.87	\$11.50	\$12.50	8.7%	11.3
RICHARD PICHE	\$3.00	\$3.95	\$1.10	\$2.15	\$2.10	-2.3%	19.1
RICHARD PICHE bon	-	\$0.75	\$0.10	\$0.10	\$0.07	-30.0%	-
ROBIN INTERN.	\$5.50	\$4.95	\$1.80	\$1.80	\$1.90	5.6%	5.3
SATURNE DISC	\$2.75	\$3.10	\$1.65	\$2.00	\$2.00	0.0%	28.6
SATURNE DISC bon	-	\$0.90	\$0.15	\$0.15	\$0.15	0.0%	-
SHASPER (INDUST.)	\$5.50	\$5.63	\$1.60	\$1.75	\$1.60	-8.6%	-
SHASPER (INDUST.) bon	-	\$1.75	\$0.18	\$0.18	\$0.18	0.0%	-
SHERMAG	\$5.25	\$7.00	\$2.20	\$2.25	\$2.25	0.0%	5.9
SHIRMAX (MODES)	\$5.00	\$3.50	\$1.01	\$1.25	\$1.05	-16.0%	11.7
SIMARD BEAUDRY	\$4.50	\$6.75	\$2.00	\$3.70	\$3.70	0.0%	11.9
SIMON LEMAIRE	\$3.30	\$3.65	\$1.00	\$1.50	\$1.50	0.0%	-
SNC (GROUPE) A	\$13.00	\$16.50	\$6.00	\$7.12	\$6.50	-8.7%	8.2
SOCANAV	\$5.00	\$7.62	\$4.20	\$4.50	\$4.75	5.6%	10.1
SOCANAV bon	-	\$4.00	\$0.81	\$1.00	\$1.00	0.0%	-
SODARCAN	\$6.00	\$7.37	\$3.20	\$3.55	\$3.30	-7.0%	9.4
SODISCO	\$6.75	\$10.50	\$4.75	\$7.00	\$7.25	3.6%	11.5
SR TELECOM	\$7.50	\$9.12	\$3.50	\$3.65	\$3.70	1.4%	33.6
SUMABUS	\$7.25	\$8.25	\$5.63	\$7.25	\$7.12	-1.8%	9.8
S.T.I.	\$3.00	\$3.50	\$0.75	\$1.30	\$1.10	-15.4%	3.7
TAURUS CHAUSSURES	\$5.00	\$12.00	\$2.50	\$3.00	\$2.65	-11.7%	-
TEE-COMM	\$1.60	\$8.62	\$1.15	\$1.60	\$1.72	7.5%	-
TELEMEDIA	\$8.00	\$8.13	\$4.00	\$4.60	\$4.85	5.4%	10.1
TEMBEC A	\$4.75	\$10.37	\$3.50	\$6.62	\$6.75	2.0%	10.1
TOTAL (RESTAURATION)	\$2.50	\$2.94	\$1.35	\$1.50	\$1.45	-3.3%	-
TOTEC	\$6.00	\$4.15	\$1.25	\$1.30	\$1.40	7.7%	17.5
TOTEC bon B	-	\$0.50	\$0.03	\$0.03	\$0.03	0.0%	-
TRANSIT (FOURGONS)	\$4.00	\$8.75	\$1.50	\$2.80	\$2.85	1.8%	6.6
TRITON (INDUSTRIES)	\$7.75	\$5.00	\$1.01	\$1.10	\$1.00	-9.1%	8.3
TRUSTCO GENERAL (a)	\$9.00	\$12.00	\$6.25	\$7.62	\$7.50	-1.6%	9.3
UNIGESCO B	\$6.25	\$6.37	\$1.10	\$3.65	\$3.40	-6.8%	9.4
VALROYAL (GROUPE)	\$7.50	\$11.50	\$5.50	\$5.75	\$5.87	2.1%	6.5
VENMAR	\$3.00	\$3.75	\$0.90	\$1.10	\$1.00	-9.1%	4.8
VIDEOTRON (GROUPE)	\$17.00	\$19.25	\$8.00	\$8.25	\$8.50	3.0%	18.1
VISIONTRONIQUE bon	-	\$1.65	\$0.08	\$0.10	\$0.11	10.0%	-
VISIONTRONIQUE (GR.)	\$2.00	\$3.45	\$0.38	\$0.40	\$0.50	25.0%	-
VISWAY TRANSPORTS	\$7.25	\$7.62	\$4.50	\$5.50	\$5.50	0.0%	22.0
VITTFORGE	\$2.25	\$2.98	\$0.90	\$0.95	\$0.90	-5.3%	-
WISE (MAGASINS)	\$5.00	\$5.75	\$1.50	\$2.00	\$1.70	-15.0%	4.4
WISE (MAGASINS) bon	-	\$1.45	\$0.15	\$0.17	\$0.17	0.0%	-
YORBEAU (RESS) (f)	\$1.42	\$2.00	\$0.55	\$0.67	\$0.73	9.0%	-

L'AUTOMOBILE

La Prélude Si, une Honda comme les autres : fantastique !

MARC BELVA

Collaboration spéciale

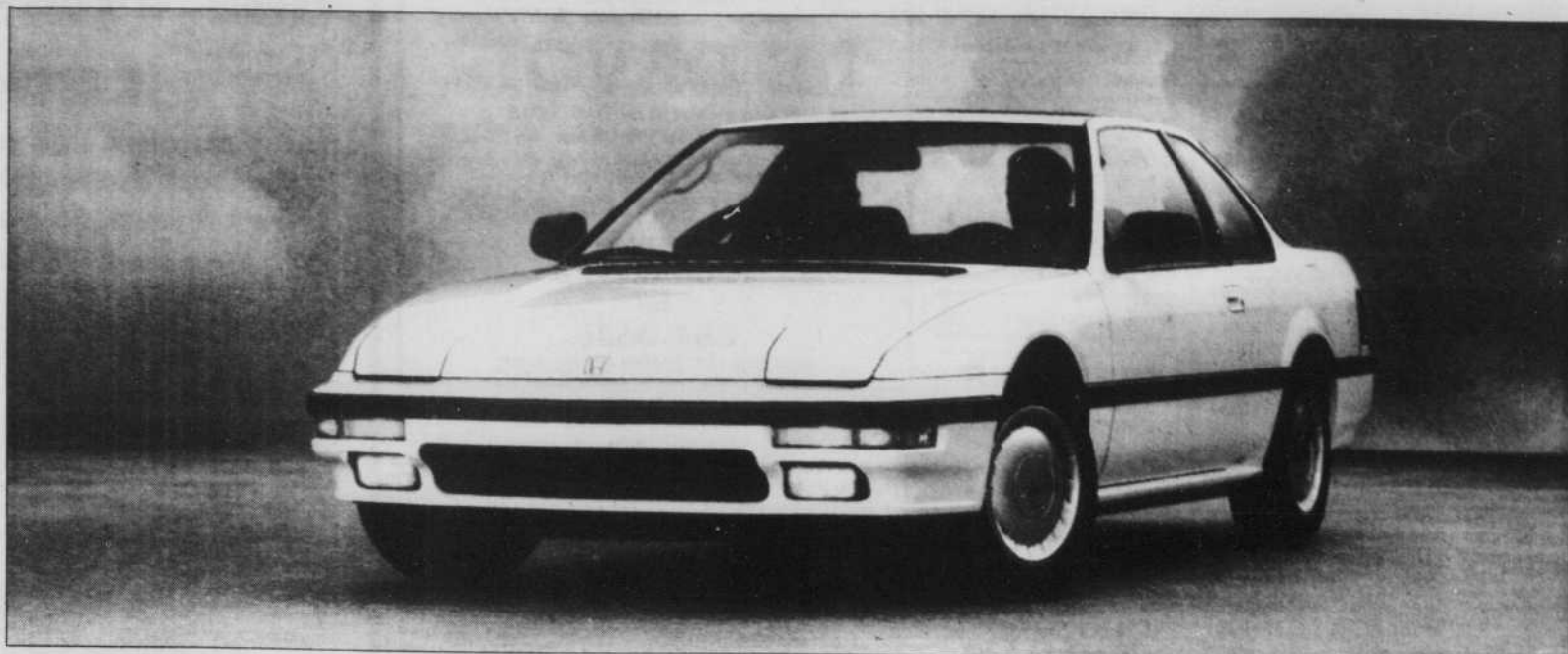
En quelques années, la robotisation et les progrès accomplis au niveau de l'ergonomie ont assuré une amélioration notable de la qualité des voitures, mais aussi une certaine uniformisation. Le caractère d'une marque existe toujours, mais souvent, il ne tient plus qu'à des nuances relativement subtiles, de sorte que deux modèles concurrents se ressemblent parfois comme bonnet blanc et blanc bonnet.

Ainsi donc, si l'on pouvait piloter les yeux bandés, il est très peu de machines que l'on pourrait reconnaître du premier coup. Mais les Honda sont de celles-là, car elles possèdent un grand nombre de particularités remarquables et appréciables.

La position de conduite est à la fois sportive et détendue, avec un volant de diamètre modeste placé relativement bas, un capot plongeant dégageant une bonne visibilité vers l'avant. Le moteur démarre instantanément et se manifeste par une régularité exemplaire, à froid comme à chaud, au ralenti comme à haut régime. Le couple moteur fait son apparition dès qu'on enfonce la pédale, et le régime grimpe gaillardement vers la zone rouge à la première provocation. À cylindrée et complexité égales, un moteur Honda « respire » mieux, il se signale par une « joie de vivre », un appétit de « tours-minute », qui restent sans rivaux. Et malgré cela, dès qu'il regagne le ralenti, il adopte sans hésiter un ronronnement doux et régulier, totalement dénué de vibrations, c'est-à-dire que, même après un galop parcouru à bonne allure, il n'a nullement tendance à s'essouffler.

Les transmissions Honda présentent des qualités analogues, notamment sur les modèles à boîte manuelle.

Par exemple, sur notre Prélude d'essai, le sélecteur tombe sous la main, son trajet est court, les verrouillages sont doux, mais précis, le guidage du bras sait être positif tout en laissant au conducteur un certain « jeu » dans ses mouvements. L'embrayage se signale par une extrême douceur, une grande précision, et un point d'engagement « long » qui assure des passages propres dans toutes les circonstances.



En somme, sur la Prélude comme sur la majorité des autres modèles Honda, le groupe moto-propulseur se distingue par son agencement et par l'absence de défauts majeurs. On peut toujours trouver matière à critique ici ou là : l'embrayage a quelquefois tendance à « brouter » en usage sportif, la démultiplication est un peu courte sur certains modèles, mais dans l'ensemble, les mécaniques Honda ont un charme fou.

Plus qu'une image

Par ailleurs, Honda est la seule firme japonaise qui soit parvenue à se doter d'une véritable image de marque, mais aussi d'un style. Certains autres modèles japonais sont esthétiquement réussis, mais seules les Honda ont « un air de famille » dû au partage systématique de certaines particularités visuelles. Toutes les Honda ont un capot plongeant, une grille de calandre de petites dimensions, une ceinture de caisse plutôt basse, une cage vitrée largement dimensionnée, et un arrière tronqué. Elles présentent également une ligne en coin adoucie par l'utilisation de courbes là où c'est possible.

On remarque aussi une certaine constance à l'intérieur d'une même série de modèles. Ainsi, la Prélude

1988, quoiqu'indiscutablement plus fuselée et plus élégante que le modèle précédent, présente des proportions très semblables et une silhouette qui permet la confusion entre les deux versions. Et puis, même si la première de toutes les Préludes fut un modèle peu réputé et assez inélégant, elle partage avec tous les modèles ultérieurs la découpe particulière des feux arrière. Il existe donc, à l'intérieur du « clan » Honda, une famille Prélude partageant certains traits génétiques.

Les Honda présentent peu de défauts génériques, mais si elles ont un talon d'Achille, ce serait la direction. Les modèles non-assistés ont une direction précise, mais parfois lourde, tandis que les directions assistées Honda se comportent de curieuse façon. À l'arrêt ou à très basse vitesse, elles sont extraordinairement légères et facilitent énormément les manœuvres de stationnement. Mais à vitesse moyenne (40-80 km/h), elles ont parfois tendance à durcir soudainement et inopinément, notamment en milieu de virage. Par la suite, elles deviennent de plus en plus fermes à mesure que la vitesse s'accroît, mais il peut leur arriver de se faire très légères aux vitesses supérieures. Ces défauts ne sont jamais assez prononcés pour engendrer une

perte de contrôle, mais ils amènent quelquefois un certain inconfort chez le conducteur.

C'est sans doute pourquoi Honda a senti le besoin d'innover en matière de direction.

La direction aux quatre roues n'est pas une nouveauté en soi, puisqu'on la retrouve sur une vaste quantité de modèles à partir de la Tlaskal-Rabà hongroise de 1904, jusqu'à une vaste quantité de modèles allemands des années 1934-42. Les Allemands possédaient entre autres une auto blindée à 8 roues motrices et directrices, dotée en outre de la suspension indépendante aux 8 roues, la Büssing SdKfz 231. Mais Mercedes, BMW et Auto-Union (Audi) fabriquaient aussi des modèles à 4 roues directrices à cette époque. Cependant, la Wehrmacht condamnait cette technique en 1942, suite au très grand nombre d'accidents survenus à basse vitesse sur des véhicules relativement lents (rarement capables de plus de 80 km/h), et tous les véhicules à 4 roues directrices furent transformés en « deux roues directrices ».

Le perfectionnement introduit par Honda consiste à permettre aux roues arrière d'inverser leur réaction au volant en fonction de la rotation du volant. Une faible rotation du volant entraîne une direction en « crabe », tandis qu'une manœuvre plus prononcée amène une direction en opposition. Cette astuce permet d'augmenter à la fois la maniabilité à basse vitesse et la stabilité à vive allure. Cependant, l'effet directionnel des roues arrière est assez peu prononcé et un passager non-averti aurait du mal à en prendre conscience. Les manœuvres de stationnement sont facilitées, mais elles deviennent aussi plus délicates. Par exemple, une manœuvre conventionnelle pour se garer « en créneau » pourrait entraîner l'arrière de la voiture au contact de la voiture voisine. Il faut donc réapprendre cette manœuvre sur de nouvelles bases. En revanche, cette Prélude est appréciable dans les centres commerciaux, car elle se faufile très rapidement dans les plus petits espaces de stationnement et fait volte-face très prestement entre deux allées. De même, les demi-tours dans une rue étroite, la circulation dans les ruelles ou le « tricotage » dans le trafic sont rendus bien plus aisés par l'accroissement de maniabilité.

À vitesse plus soutenue, les effets de la nouvelle direction sont rare-

ment sensibles comme tels, mais on constate que la vitesse de passage en virage est relativement élevée. C'est surtout dans les enchaînements de virages (« esses ») que la direction aux quatre roues manifeste sa supériorité. La Prélude vire plus à plat, elle répond plus sûrement, plus vivement et plus doucement aux sollicitations du volant, celles-ci fussent-elles plus rapides que de coutume.

La direction aux quatre roues comporte un avantage secondaire, particulièrement appréciable sur une traction avant. Contrairement à ce qui se passe avec une traction « classique », lors d'un dérapage, on peut utiliser le volant et agir sur les roues arrière pour corriger la trajectoire. C'est même un jeu d'enfant et cela donnerait de l'audace aux conducteurs les moins expérimentés. Il n'est donc nul besoin d'utiliser un procédé « anti-mécanique » (freinage du pied gauche, usage du frein à main) pour rattraper un sous-virage intempestif.

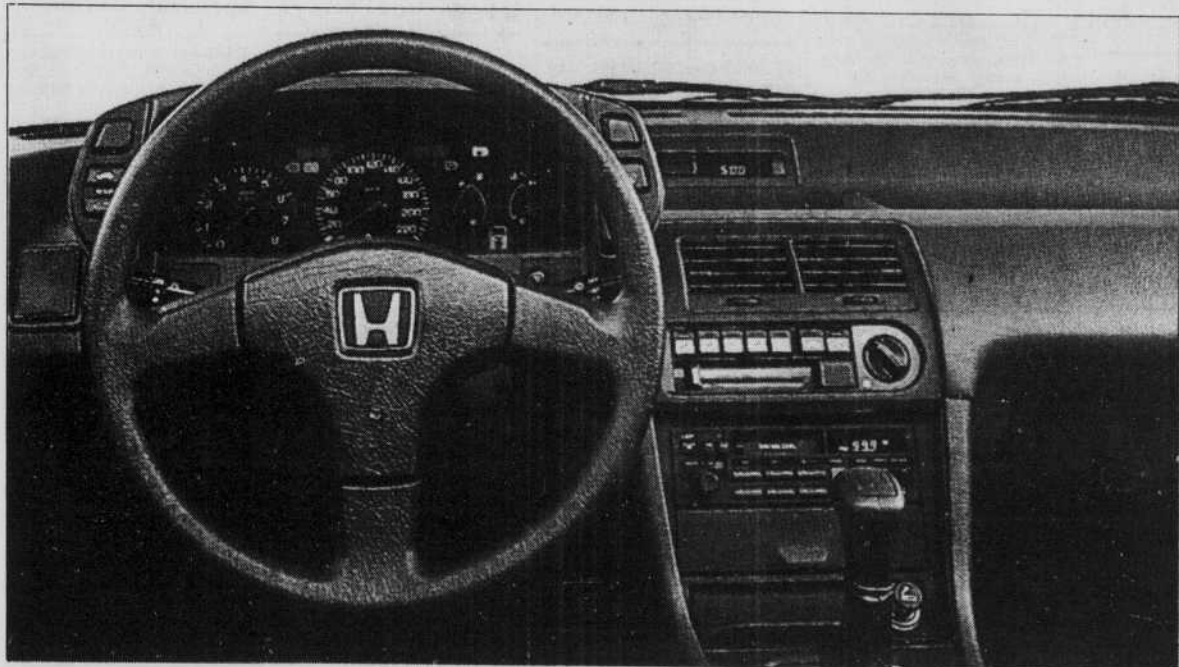
En revanche, cette direction augmente la complexité et complique l'accessibilité mécanique. En outre, sa présence affecte quelque peu le poids non-suspendu, de sorte que cette Prélude semble moins bien suspendue que sa « sœur » à direction conventionnelle. En outre, à vive allure, les roues arrière influent sur la direction lorsqu'elles absorbent un obstacle, et elles peuvent amener un léger shimmy dans le volant. Outre qu'il est peu prononcé, ce trait de caractère n'est sensible qu'à des allures quelque peu illicites.

Dans l'ensemble, il est bien difficile de se prononcer sur l'intérêt de cette solution. À première vue, ses avantages l'emportent sur ses inconvénients, mais quelques mois seront nécessaires pour comparer les statistiques d'accidents des Prélude « standard » par rapport aux modèles « 4WS ». La direction aux quatre roues augmente sensiblement la sécurité à haute allure, mais il faudra vérifier qu'elle ne provoque pas une recrudescence des accrochages à faible vitesse, soit que le conducteur soit emporté vers les manœuvres « impossibles » par un excès d'enthousiasme, soit que les autres conducteurs se méprennent sur les possibilités de cette Prélude en matière d'évolutions serrées.

Même s'il advient que la direction aux quatre roues prouve irréfutablement sa supériorité, la Prélude n'était peut-être pas le modèle rêvé comme banc d'essai. D'abord, sa maniabilité n'a jamais fait l'objet de critiques sérieuses, et puis ses qualités routières sont largement suffisantes dans le modèle de base. Le gain de maniabilité aurait été plus appréciable sur une machine plus volumineuse, telle la berline Legend, et l'accroissement de stabilité eût été plus sensible sur un modèle compact comme la Civic. Les stratégies du marketing ont sans doute conclu que les acheteurs de Prélude seraient moins rebutés par une hardiesse technique...

Quoi qu'il en soit, la Prélude demeure une excellente voiture, que ce soit avec deux ou quatre roues directrices. Ses inconvénients sont insurpassables de son cachet : la silhouette basse limite le débattement des suspensions, qui sont parfois sèches, de même que l'habitabilité des places arrière, assez étriquées. Mais les commandes sont très faciles à manier malgré leur grand nombre, les sièges offrent un maintien très sûr grâce à leur « enveloppe » réglable, et l'équipement brille par la qualité comme par la quantité. Comme toutes les Honda « relevées », la Prélude reçoit d'excellents pneus Michelin, dans ce cas-ci des MXV qui ont pour seul point faible une motricité très réduite sur la neige, mais se révèlent extrêmement précis aux hautes vitesses.

En somme, la Prélude est une Honda comme les autres : agréable, maniable, rapide, douce, moyennement confortable, mais toujours pleine de charme. On peut se passer de la complexité des quatre roues directrices, mais on peut fort bien vivre avec, car c'est le genre de perfectionnement auquel on découvre chaque jour de nouvelles séductions.



La Prélude offre un intérieur où les commandes sont faciles à manier malgré leur grand nombre, l'équipement brille par la qualité et les sièges offrent un maintien sûr.

Les assurances sur les voitures louées, onéreuses et truffées d'échappatoires

DAVID GERSOVITZ

Presse Canadienne

« Sur le territoire d'Alamo, les tarifs sont bas et le millage est gratuit », proclame la publicité.

La plupart des compagnies de location de voitures vantent leurs bas prix, mais leurs factures peuvent afficher toute autre chose.

Par exemple, j'ai loué une Chevrolet Nova à Phoenix, en Arizona, chez Alamo Rent-A-Car. Pour deux semaines, il devait m'en coûter \$255.48 US, millage illimité.

La compagnie a ajouté des frais obligatoires de \$11.95 pour le plein d'essence, mais la véritable surprise fut de devoir payer l'assurance pour les dommages en cas de collision, ajoutant ainsi la jolie somme de \$153.86 US à la facture, ou \$9.95 par jour.

Généralement optionnelle, cette assurance doit servir à épargner au client toute responsabilité financière quant à la voiture en cas d'accident.

Les critiques considèrent pour leur part que cette assurance n'est qu'une source cachée de profit pour les compagnies, qui leur permet d'afficher des prix excessivement bas. D'ailleurs, certaines de ces assurances regorgent d'échappatoires telles qu'elles n'offrent en fait que peu de protection. Les compagnies de location ne nient pas qu'elles font de l'ar-

gent grâce à l'assurance.

« Nous voyons à ce que ces revenus couvrent les coûts des accidents », explique Steve Bicknell, directeur du marketing et des ventes chez Hertz Canada. Et nous sommes intéressés à faire des profits. Nous établissons donc une marge de manœuvre pour concilier ces deux objectifs. »

L'assurance coûte de \$8 à \$12 par jour au Canada, dépendamment de la compagnie, du type de location et si l'on fait ou non affaire avec une franchise.

Avis, qui ne fixe pas de déductible, demande \$8 par jour à Vancouver, \$9.95 à Montréal et Toronto, et \$12 à Cambridge en Ontario. Budget demande \$9.50 avec un déductible de \$250 à Toronto, alors qu'à Montréal, le tarif est de \$8.95, sans déductible. Aux États-Unis, les taux varient de \$5 à \$11 US par jour.

La décision de payer l'assurance dépend de facteurs qui vous sont personnels.

Prenons pour acquis que vous louez une voiture pour des raisons personnelles et non professionnelles (dans un tel cas, votre compagnie défraie les coûts et vous donnera alors ses propres instructions).

Si vous avez une assurance contre les collisions pour votre propre automobile, celle-ci peut déjà couvrir une location faite au Canada ou aux États-Unis pendant un maximum de

30 jours. Il ne vous est alors pas nécessaire de prendre une assurance.

Si votre police d'assurance ne couvre pas les voitures louées, il ne vous en coûtera que \$16 à \$25 par année pour faire ajouter cette clause, selon le Bureau d'assurances du Canada.

Il faut toutefois prendre en considération le montant des risques auxquels vous devrez faire face sans l'assurance des compagnies de location.

Au Canada, Hertz tient les chauffeurs responsables jusqu'à \$10,000 de dommages. Les autres grandes compagnies ont des limites moins élevées, généralement de \$1,500 à \$2,000.

Aux États-Unis, la personne qui loue est normalement responsable pour la pleine valeur de l'auto.

La couverture des assurances-collision varie toutefois et plusieurs échappatoires s'y glissent qui peuvent invalider toute protection, comme l'a récemment appris à ses dépens un client de l'agence de voyage Janet Hamilton, de Hamilton, en Ontario.

L'agence de voyage Torbay, de Hamilton, avait réservé une voiture auprès d'une firme de location de Floride qui offrait une assurance gratuite dans le cadre de certains de ses spéciaux.

En Floride, le client a frappé l'arrière d'un autre véhicule et les policiers l'ont accusé de négligence. La compagnie de location, d'expliquer Mme Hamilton, a invalidé l'assurance au motif de cette accusation.

La facture à payer pour les dommages « est de plus de \$8,000 US maintenant », raconte Mme Hamilton, et je ne compte pas le montant que la compagnie continue d'exiger à chaque jour parce qu'elle ne peut uti-

liser l'auto ».

La publication *Consumer Reports Travel Letter* a découvert que certaines compagnies américaines révoquaient l'assurance lorsque le client est fautif lors d'un accident. La protection qu'elles offrent est donc de valeur douteuse : les compagnies n'acceptent-elles pas que l'assurance couvre tous les dommages lorsque la faute est attribuable à l'autre chauffeur.

En Californie, selon la publication américaine, les tribunaux ont ordonné l'annulation d'une telle clause dans la couverture offerte par la compagnie Dollar Rent-A-Car. Mais Dollar n'a changé sa politique que dans cet état.

Les grandes firmes comme Hertz, Alamo, Avis, ne sont pas si sévères. Elles invalideront toutefois l'assurance en cas de grossière négligence, comme le fait de conduire avec les facultés affaiblies, ou lorsque l'automobile a été utilisée pour une variété de tâches prohibées, tirer une remorque par exemple.

Chez Alamo, on prévoit aussi l'annulation si le conducteur a laissé la voiture sans surveillance, clé de contact en place. Quelques firmes vont également refuser de payer en cas de conduite sur des chemins non-pavés.

LOCAL À LOUER

De Maisonneuve, 2,500 pi. car., 7ième étage, «Immeuble Prestigieux».

Libre immédiatement.
Mme Dagenais 288-8500
ou
271-6074

Fiche technique: Honda Prélude Si

Type: coupé sportif 2+2 à traction avant.	
Moteur: L4, 2 litres, ACT, 16 soupapes, injection électronique, 135 CV.	
Boîte: 5 vitesses manuelles.	
Direction: Assistée à crémaillère. Direction aux 4 roues par dispositif entièrement mécanique. Inversion des roues AR commandée par la position du volant.	
Freins: 4 disques assistés.	
Suspension: AV : indépendante, par bras trapézoïdaux de longueur inégale (=progressive), AR : indépendante.	
Consommation: N/D.	
Prix: Si 4WS : \$22,100 ; Modèle de base : \$18,790	
Le meilleur	Le moins bien
Excellent moteur	Suspension sèche par moments
Très bonne boîte de v.	Places arrière
Tenue de route	Léger effet de couple
Maniabilité	Apprentissage nécessaire (4 RD)
Confort des sièges AV	Complexité grandissante
Comm. bien disposées	Pas d'ABS (SFA)

**En louant à long terme
une voiture de location Tilden,
vous économiserez jusqu'à 3450\$*
pour un terme de 36 mois.**

*Valeur de l'auto: 15 000\$



**« ROULEZ GAGNANT,
LOUEZ LONGTEMPS! »**

- Faites l'essai week-end: c'est à nos frais (sauf l'essence) si vous louez à long terme!
- Louez à long terme une voiture de location Tilden comme neuve choisie dans notre vaste parc de location—et économisez!
- Plus notre voiture de location aura de mois « d'expérience », plus vous économiserez!
- La gamme des véhicules Tilden comprend la plupart des modèles compacts domestiques et importés, des voitures intermédiaires et de luxe, des familiales, des voitures sport et des décapotables.

Chez Tilden, «Roulez gagnant, louez longtemps!»
Profitez d'une auto comme neuve: payez moins cher!



Tél.: 875-0520

Évitez la fumée
Pour mieux respirer



SPORTS

Les Patriots menotent l'offensive des Bills

Les Seahawks gâchent le match d'adieu de Payton

CHICAGO (AP) — Le second- recrue Brian Bosworth a recouvert deux échappés, réussissant presque un touché sur un des retours, et les Seahawks de Seattle l'ont emporté 34-21 aux dépens des Bears de Chicago, gâchant ainsi le match d'adieu de Walter Payton devant les partisans des Bears au Soldier Field.

Payton, le meneur dans toute l'histoire de la LNF pour les gains au sol avec 16 644 verges, a porté le ballon à 17 reprises pour des gains de 79 verges en plus de marquer deux touchés. Malheureusement cinq reversiments par les Bears et une poussée de 20 points des Seahawks au troisième quart ont coûté la victoire aux coéquipiers de Payton.

« Nous avons tout simplement commis trop de reversiments », a dit l'instructeur-chef des Bears, Mike Ditka. De plus les pénalités nous ont tués ».

Les Seahawks, dont le dossier est maintenant de 9-5, ont amélioré leurs chances de prendre part aux éliminatoires dans la Conférence américaine. Pour leur part les Bears, dont la fiche est de 10-4, peuvent maintenant difficilement espérer bénéficier de l'avantage du terrain lors de tous les matches éliminatoires qu'ils disputeront dans la Conférence nationale.

« Je crois que nous ne faisons plus peur à qui que ce soit. En fait, c'est nous qui avons l'air d'une équipe effrayée », a dit Ditka, en référence aux 75 points concédés par son équipe au cours des deux derniers matches.

Nouvelle-Angleterre 13, Buffalo 7
À Orchard Park, Reggie Dupard a amassé des gains de 78 verges par la course en plus de marquer le touché gagnant sur un jeu au sol de 36 verges au deuxième quart, et les Patriots de la Nouvelle-Angleterre ont empêché l'offensive des Bills de Buffalo de marquer un seul touché pour ainsi préserver leurs chances de participer aux matches éliminatoires grâce à une victoire de 13-7, hier après-midi.

Les Patriots, qui présentent maintenant un dossier de 7-7, pourraient remporter le championnat de la section Est de la Conférence américaine s'ils l'emportent contre les Dolphins de Miami la semaine pro-

chaine, et si Indianapolis subit la défaite.

Buffalo, qui affiche également un dossier de 7-7, est cependant en danger d'être éliminé de la course.

La défensive des Patriots a limité l'attaque des Bills, qui venait au 11e rang dans la LNF avant le match d'hier, à seulement 152 verges de gains au total. De plus le quart-arrière Jim Kelly a vu sa série de matches consécutifs à au moins une passe de touché s'arrêter à 18.

Houston 24, Pittsburgh 16
À Houston, Warren Moon a complété deux passes de touché à Drew Hill et les Oilers de Houston ont eu raison des Steelers de Pittsburgh par le compte de 24-16 pour ainsi préserver leurs chances de prendre part aux matches d'après-saison pour la première fois depuis 1980.

Les Oilers, qui avaient perdu trois de leurs quatre derniers matches, ont aussi bénéficié de la belle performance du demi de sûreté Jeff Donaldson, qui a intercepté deux passes de Mark Malone dans les dernières minutes du match.

Nouvelle-Orléans 41, Cincinnati 24
À Cincinnati, deux touchés de Buford Jordan sur des courses a permis aux Saints de la Nouvelle-Orléans de revenir de l'arrière avec une poussée de 38 points et ainsi vaincre les Bengals de Cincinnati par le pointage de 41-24. Pour les Saints il s'agissait de leur huitième victoire consécutive.

Les Saints tiraient de l'arrière 24-3 au deuxième quart, lorsqu'ils ont décidé de déployer une poursuite féroce du quart-arrière et ainsi maîtriser l'offensive des Bengals. Ils ont de plus provoqué deux échappés et autant d'interceptions, ce qui pavait la voie à leur remontée.

Cette victoire porte à 11-3 le dossier des Saints, qui sont toujours dans la course pour le championnat de la Conférence nationale. L'équipe est déjà assurée d'une participation aux éliminatoires, leur première en 21 ans d'histoire.

Pour leur part les Bengals n'affichent qu'un maigre bilan de 4-10 cette saison, dont 1-5 lors des matches disputés à domicile, au Riverfront Stadium. Il s'agit du pire rendement à domicile dans toute l'histoire de cette franchise.

À East Rutherford, Randall Cun-

ningham a tiré profit du fait que les demis défensifs du New York étaient ennuyés par les blessures en comptant trois passes de touché pour mener les Eagles de Philadelphie à une victoire de 38-27 aux dépens des Jets.

Mike Quick, qui a réussi six attrapés pour des gains de 148 verges, a complété deux des passes de touché de Cunningham. L'autre majeur majeur par la passe a été l'oeuvre de Chris Carter, qui a plongé dans la zone des buts pour saisir un tir de 15 verges au troisième quart.

Les 38 points enregistrés par les Eagles constituent leur meilleure performance du genre au cours des six dernières années. Pour leur part, les Jets, qui subissaient une troisième défaite consécutive, concèdent pas moins de 117 points au cours de ces trois matches, présentant maintenant un dossier de 6-8 et n'ont plus la moindre chance de prendre part aux éliminatoires.

Pour une deuxième saison consécutive les Jets se sont effondrés dans le dernier droit. En 1986 ils avaient subi la défaite à leurs cinq dernières rencontres.

Indianapolis 20, San Diego 7

À San Diego, Jack Trudeau a complété une passe de touché de 42 verges à Bill Brooks au premier quart et la défensive d'Indianapolis a réussi cinq plaqués du quart-arrière et trois interceptions lorsque les Colts ont eu raison des Chargers de San Diego par le compte de 20-7.

Les Colts, qui recherchent une première participation aux matches d'après-saison depuis 10 ans, ont porté leur dossier à 8-6. Ils se sont de plus assurés de leur première saison

gagnante depuis 1977, alors que l'équipe avait accédé aux éliminatoires pour la dernière fois.

Cette victoire des Colts, jumelée à la défaite des Bills de Buffalo aux mains de la Nouvelle-Angleterre, leur permet d'occuper le premier rang dans la section Est de la Conférence américaine.

San Diego, qui a perdu ses cinq derniers matches, ne présente plus qu'un dossier de 8-6. Les Chargers, qui venaient au premier rang dans la LNF avec une fiche de 8-1 il y a cinq semaines, ont vu leurs chances de prendre part aux éliminatoires disparaître presque complètement.

Browns 24-Raiders 17

À Los Angeles, Bernie Kosar a cumulé des gains de 294 verges par la voie des airs en plus de réussir deux passes de touché pour mener les Browns de Cleveland à une victoire de 24-17 devant les Raiders de Los Angeles, ce qui leur permet de prendre la première position dans la section centrale de la Conférence américaine.

Les Browns, 9-5, s'assurèrent du championnat de leur section s'ils l'emportent ou annulent contre les Steelers de Pittsburgh, samedi prochain. Les Steelers ont un dossier de 8-6 après avoir subi la défaite aux mains de Houston, par le compte de 24-16.

Les Raiders, 5-9, étaient pour leur part privés des services de leur excellent demi offensif, Bo Jackson. Celui-ci s'est foulé la cheville la semaine dernière, et il n'était pas en uniforme, se contentant de regarder le match depuis les lignes de côté.

AVIS PUBLICS

PRENEZ AVIS que MARIE-CLARIE THERMIDOR, domiciliée et résidant au 890 boul. St-Germain, à Ville St-Laurent, district de Montréal, s'adresse au Lieutenant-Gouverneur en Conseil afin de changer son nom en celui de MARIE-CARLA THERMIDOR.

AVIS EST donné que RAYMOND CLARROUD, 526 Petit-Bernier, St-Jean, J3B 6Y8, détenteur du permis M-500641-0001 région 06, s'adresse à la Commission des transports du Québec, dans le but d'obtenir l'autorisation de transférer son permis en faveur de CLAUDE MARTIN, 195 ch. du Clocher, L'Acadie, J0J 1H0, région 06, conformément aux dispositions de l'article 30 du règlement sur les règles de pratique et de régie interne de la C.T.Q.

Tout intéressé peut introduire une opposition ou une intervention dans les 5 jours qui suivent la deuxième parution dans les journaux.

1ère parution: 21 décembre 1987
2ème parution: 22 décembre 1987

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL
NO: 500-12-167324-873

COUR SUPÉRIEURE
PRÉSENT
M. LE PROTOCOLE-ADJOINT
DENISE LEPRON

Partie demanderesse
MICHEL COUTURE

Partie défenderesse
ASSIGNATION

ORDRE EST donné à MICHEL COUTURE, de comparaître au greffe de cette cour situé au 101, rue St-Antoine à Montréal, salle 1100 dans les trente (30) jours de la date de la publication du présent avis dans le journal LE DEVOIR.

Une copie de la déclaration de divorce a été remise au greffe à l'intention de Michel Couture.

Lieu: Montréal
Date: 16 décembre 1987
DOMINIQUE DIBERNARDO, P.A.

PRENEZ AVIS que conformément à l'article 25.26 de l'Ordonnance Générale sur le Camionnage, le demandeur BRIAN BRIGGS, faisant affaires sous la raison sociale de Les Systèmes Danaco Inc., détenteur du permis M-308121 s'adresse à la Commission des Transports du Québec afin d'obtenir l'émission d'un permis d'autorisation à effectuer des services de transport pour le compte de T.A.A. ALTERNATIVE INC. détenteur du permis M-309659.

Le demandeur demande également à la Commission des Transports du Québec de déclarer l'article 85 des Règles de pratique que la décision soit exécutoire à la date où elle sera rendue.

Toute personne désirant s'opposer ou intervenir à la présente demande doit s'adresser à la Commission des Transports du Québec, 505 est, rue Sherbrooke, à Montréal, dans les cinq jours qui suivent la deuxième parution de cet avis.

1er parution: 21 décembre 1987
2ème parution: 22 décembre 1987
CORREIL, GROLEAU & DUFRESNE
1190 rue Drummond, # 730
Montréal, QC
H3G 2S1.

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE LONGUEUIL
NO: 505-04-000138-875

COUR SUPÉRIEURE
(Aide Juridique)
LOUISETTE BEAULIEU, Requérante

ANDRÉ VERMETTE, Intimé;

LE CURÉ DE LA PAROISSE
STE-CLAIRE

LE PROTOCOLE-ADJOINT DE LA COUR
SUPÉRIEURE DU DISTRICT
DE MONTRÉAL.

Mis-en-cause
es-qualité.

LE DIRECTEUR DE LA PROTECTION
DE LA JEUNESSE, Centre des Services
Associés Richelieu (C.S.S.R.), Mis-en-cause.

ASSIGNATION

ORDRE EST donné à Monsieur ANDRÉ VERMETTE de comparaître au greffe de cette Cour situé au 1111 Est, rue Jacques Cartier, à Longueuil, dans les trente (30) jours de la date de la publication du présent avis dans le journal LE DEVOIR.

Une copie de l'action en Déchéance d'Autorité Parentale a été remise au greffe à l'intention d'ANDRÉ VERMETTE.

Longueuil, ce 15 décembre 1987
M. Gaudette, Protocole-adjoint

DROUIN & ROBERT, Procureurs de la Partie Demanderesse

147, rue St-Jean-Baptiste, Châteauguay, QC

J6K 3B1

(514) 691-4325

AVIS EST par les présentes donné que le contrat de vente en date du 27 septembre 1987 à LA BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présentes ou futures, payables à CENTRE DU CAMION GMC SNYDER INC. / SNYDER GMC TRUCK CENTER INC. a été enregistré au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Montréal, le 25ième jour de novembre 1987, sous le numéro 3957055.

Ce 7ième jour de décembre, 1987
LA BANQUE TORONTO-DOMINION.

AVIS EST par les présentes donné que le contrat de vente en date du 23 octobre, 1987 à LA BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présentes ou futures, payables à 157480 CANADA INC. a été enregistré au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Montréal, le 25ième jour de novembre 1987, sous le numéro 3957055.

Ce 7ième jour de décembre, 1987
LA BANQUE TORONTO-DOMINION.

AVIS EST par les présentes donné que le contrat de vente en date du 20 octobre 1987 à LA BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présentes ou futures, payables à DIMITRIOS THEODORIS, EFTIMIOS MOUKAS, COSTAS MENEGAKIS a été enregistré au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de DEUX-MONTAGNES le 2ième jour de décembre 1987, sous le numéro 272023.

Ce 7ième jour de décembre, 1987
LA BANQUE TORONTO-DOMINION.

PRENEZ AVIS que le requérant PARTRICK MENARD, sis au 132 Principale, St-Magloire de Bellechasse, Qc détenteur du permis Q-505377-001 région 3, s'adresse à la Commission des Transports du Québec afin de transférer le permis en faveur de Transport Patrick Menard Inc. sis au 132 Principale, St-Magloire de Bellechasse, Qc région 3, le tout conformément aux dispositions de l'article 30 des R.P.R.I.C.T.Q. et demande l'application de l'article 85 à l'effet que la décision soit exécutoire immédiatement.

Tout intéressé peut porter opposition dans les cinq jours qui suivent la deuxième parution en s'adressant à la Commission des Transports du Québec, 585 Boul. Charest est, Québec, Qc, G1K 7W5.

1er parution: 21 décembre 1987
2ème parution: 22 décembre 1987

PRENEZ AVIS que le requérant GÉRARD INC., sis au 420 avenue du Foyer, St-Alexandre de Kamouraska, Qc détenteur du permis Q-507631-002A région 3, s'adresse à la Commission des Transports du Québec afin de transférer le permis en faveur de Transport J.L.P. INC. sis au 9 Notre-Dame, Mont-Carmel, Qc région 3, le tout conformément aux dispositions de l'article 30 des R.P.R.I.C.T.Q. et demande l'application de l'article 85 à l'effet que la décision soit exécutoire immédiatement.

Tout intéressé peut porter opposition dans les cinq jours qui suivent la deuxième parution en s'adressant à la Commission des Transports du Québec, 585 Boul. Charest est, Québec, Qc, G1K 7W5.

1er parution: 21 décembre 1987
2ème parution: 22 décembre 1987

PRENEZ AVIS que le requérant JACQUES MICHAUD, sis au 13 rue Béru, St-Philippe de Neri, Qc détenteur du permis Q-502609-002 région 3, s'adresse à la Commission des Transports du Québec afin de transférer le permis en faveur de Transport J.L.P. INC. sis au 9 Notre-Dame, Mont-Carmel, Qc région 3, le tout conformément aux dispositions de l'article 30 des R.P.R.I.C.T.Q. et demande l'application de l'article 85 à l'effet que la décision soit exécutoire immédiatement.

Tout intéressé peut porter opposition dans les cinq jours qui suivent la deuxième parution en s'adressant à la Commission des Transports du Québec, 585 Boul. Charest est, Québec, Qc, G1K 7W5.

1er parution: 21 décembre 1987
2ème parution: 22 décembre 1987

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL
NO: 500-04-004483-872

COUR SUPÉRIEURE
PRÉSENT
PROTONOTAIRE-ADJOINT
ANTHONY ELEMENT

Partie demanderesse
DIANE GAGNON,

Partie défenderesse
ASSIGNATION

ORDRE EST donné à DIANE GAGNON de comparaître au greffe de cette cour situé au 101, rue St-Antoine à Montréal, salle 1100 dans les trente (30) jours de la date de la publication du présent avis dans le journal LE DEVOIR.

Une copie de la requête pour garde d'enfant a été remise au greffe à l'intention de DIANE GAGNON.

Lieu: Montréal
Date: 12 décembre 1987
MICHEL MARTIN, A.J.

PRENEZ AVIS que NEON FURS COMPANY LTD. a l'intention de procéder à sa dissolution en vertu de l'article 204 de la Loi sur les sociétés commerciales canadiennes.

Prière d'adresser toutes correspondances à NEON FURS COMPANY LTD., s/o Me. Vassilios GIANIS, 1080, Côte Beaver Hill, Chambré 700, Montréal, Québec, H2Z 1S8.

Province de Québec, District de Joliette, COUR SUPÉRIEURE, NO: 703-05-000222-870, LOUISE, BLANCHET, CHARLES, demandeur, vs. MARIA TALARIO, ROCHER, défendeur. Le 6 janvier 1987, à 10:00 heures de l'avant-midi au domicile de la défenderesse au No. 702 rue C.A. Beaudoin, en la ville de MASCOUÉ, district de JOLLETTE, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de la défenderesse, saisis en cette cause, consistant en: Un vidéo cassette Béta Sanyo et avec un téléviseur 36" RCA et acc., un système de son Realistic 6 morceaux, un tour micro-onde de Classic, un ventilateur 3 palmiers lein et lumineux et etc. Conditions: ARGENT COMPTANT. DANIEL LAROCQUE, Huissier, JACQUES LAMOTTE, huissier, 300 Boul. des Séigneurs, S-939, Terrebonne, Québec, J6W 1T3, 471-8078.

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL
NO: 500-12-167324-874

KAREN LAMY, résidente et domiciliée dans Ville Lasalle, district de Montréal, Partie demanderesse

vs.

LYLLOD DE ROCHE, présentement d'adresse inconnue.

ORDRE est donné à LYLLOD DE ROCHE de comparaître au greffe de cette cour situé au 101, rue St-Antoine à Montréal, salle 1100 dans les trente (30) jours de la date de la publication du présent avis dans le journal LE DEVOIR.

Une copie de la déclaration en divorce a été remise au greffe à l'intention de LYLLOD DE ROCHE.

MONTRÉAL, ce 14 novembre 1987
MICHEL MARTIN, Protocotaire-Adjoint

Les procureurs de la compagnie
STIKEMAN, ELLIOTT

AVIS EST par les présentes donné que le contrat de vente en date du 25 septembre 1987 à LA BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présentes ou futures, payables à LES INDUSTRIES TECHNOLOGIQUES (CANADA) LTD. a été enregistré au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Montréal le 2ième jour de novembre 1987, sous le numéro 3948478.

Ce 24ième jour de novembre, 1987
LA BANQUE TORONTO-DOMINION.

AVIS EST par les présentes donné que le contrat de vente en date du 25 septembre 1987 à LA BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présentes ou futures, payables à LES INDUSTRIES TECHNOLOGIQUES (CANADA) LTD. a été enregistré au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Montréal le 2ième jour de novembre 1987, sous le numéro 3948478.

Ce 24ième jour de novembre, 1987
LA BANQUE TORONTO-DOMINION.

AVIS EST par les présentes donné que le contrat de vente en date du 25 septembre 1987 à LA BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présentes ou futures, payables à LES INDUSTRIES TECHNOLOGIQUES (CANADA) LTD. a été enregistré au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Montréal le 2ième jour de novembre 1987, sous le numéro 3948478.

Ce 24ième jour de novembre, 1987
LA BANQUE TORONTO-DOMINION.

AVIS EST par les présentes donné que le contrat de vente en date du 25 septembre 1987 à LA BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présentes ou futures, payables à LES INDUSTRIES TECHNOLOGIQUES (CANADA) LTD. a été enregistré au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Montréal le 2ième jour de novembre 1987, sous le numéro 3948478.

Ce 24ième jour de novembre, 1987
LA BANQUE TORONTO-DOMINION.

AVIS EST par les présentes donné que le contrat de vente en date du 25 septembre 1987 à LA BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présentes ou futures, payables à LES INDUSTRIES TECHNOLOGIQUES (CANADA) LTD. a été enregistré au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Montréal le 2ième jour de novembre 1987, sous le numéro 3948478.

Ce 24ième jour de novembre, 1987
LA BANQUE TORONTO-DOMINION.

AVIS EST par les présentes donné que le contrat de vente en date du 25 septembre 1987 à LA BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présentes ou futures, payables à LES INDUSTRIES TECHNOLOGIQUES (CANADA) LTD. a été enregistré au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Montréal le 2ième jour de novembre 1987, sous le numéro 3948478.

Ce 24ième jour de novembre, 1987
LA BANQUE TORONTO-DOMINION.

AVIS EST par les présentes donné que le contrat de vente en date du 25 septembre 1987 à LA BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présentes ou futures, payables à LES INDUSTRIES TECHNOLOGIQUES (CANADA) LTD. a été enregistré au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Montréal le 2ième jour de novembre 1987, sous le numéro 3948478.

Ce 24ième jour de novembre, 1987
LA BANQUE TORONTO-DOMINION.

AVIS EST par les présentes donné que le contrat de vente en date du 25 septembre 1987 à LA BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présentes ou futures, payables à LES INDUSTRIES TECHNOLOGIQUES (CANADA) LTD. a été enregistré au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Montréal le 2ième jour de novembre 1987, sous le numéro 3948478.

Ce 24ième jour de novembre, 1987
LA BANQUE TORONTO-DOMINION.

AVIS EST par les présentes donné que le contrat de vente en date du 25 septembre 1987 à LA BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présentes ou futures, payables à LES INDUSTRIES TECHNOLOGIQUES (CANADA) LTD. a été enregistré au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Montréal le 2ième jour de novembre 1987, sous le numéro 3948478.

Ce 24ième jour de novembre, 1987
LA BANQUE TORONTO-DOMINION.

AVIS EST par les présentes donné que le contrat de vente en date du 25 septembre 1987 à LA BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présentes ou futures, payables à LES INDUSTRIES TECHNOLOGIQUES (CANADA) LTD. a été enregistré au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Montréal le 2ième jour de novembre 1987, sous le numéro 3948478.

Ce 24ième jour de novembre, 1987
LA BANQUE TORONTO-DOMINION.

AVIS EST par les présentes donné que le contrat de vente en date du 25 septembre 1987 à LA BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présentes ou futures, payables à LES INDUSTRIES TECHNOLOGIQUES (CANADA) LTD. a été enregistré au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Montréal le 2ième jour de novembre 1987, sous le numéro 3948478.

Ce 24ième jour de novembre, 1987
LA BANQUE TORONTO-DOMINION.

AVIS EST par les présentes donné que le contrat de vente en date du 25 septembre 1987 à LA BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présentes ou futures, payables à LES INDUSTRIES TECHNOLOGIQUES (CANADA) LTD. a été enregistré au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Montréal le 2ième jour de novembre 1987, sous le numéro 3948478.

Ce 24ième jour de novembre, 1987
LA BANQUE TORONTO-DOMINION.

AVIS EST par les présentes donné que le contrat de vente en date du 25 septembre 1987 à LA BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présentes ou futures, payables à LES INDUSTRIES TECHNOLOGIQUES (CANADA) LTD. a été enregistré au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Montréal le 2ième jour de novembre 1987, sous le numéro 3948478.

Ce 24ième jour de novembre, 1987
LA BANQUE TORONTO-DOMINION.

AVIS EST par les présentes donné que le contrat de vente en date du 25 septembre 1987 à LA BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présentes ou futures, payables à LES INDUSTRIES TECHNOLOGIQUES (CANADA) LTD. a été enregistré au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Montréal le 2ième jour de novembre 1987, sous le numéro 3948478.

Ce 24ième jour de novembre, 1987
LA BANQUE TORONTO-DOMINION.

AVIS EST par les présentes donné que le contrat de vente en date du 25 septembre 1987 à LA BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présentes ou futures, payables à LES INDUSTRIES TECHNOLOGIQUES (CANADA) LTD. a été enregistré au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Montréal le 2ième jour de novembre 1987, sous le numéro 3948478.

Ce 24ième jour de novembre, 1987
LA BANQUE TORONTO-DOMINION.

AVIS EST par les présentes donné que le contrat de vente en date du 25 septembre 1987 à LA BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présentes ou futures, payables à LES INDUSTRIES TECHNOLOGIQUES (CANADA) LTD. a été enregistré au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Montréal le 2ième jour de novembre 1987, sous le numéro 3948478.

Ce 24ième jour de novembre, 1987
LA BANQUE TORONTO-DOMINION.

AVIS EST par les présentes donné que le contrat de vente en date du 25 septembre 1987 à LA BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présentes ou futures, payables à LES INDUSTRIES TECHNOLOGIQUES (CANADA) LTD. a été enregistré au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Montréal le 2ième jour de novembre 1987, sous le numéro 3948478.

Ce 24ième jour de novembre, 1987
LA BANQUE TORONTO-DOMINION.

AVIS EST par les présentes donné que le contrat de vente en date du 25 septembre 1987 à LA BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présentes ou futures, payables à LES INDUSTRIES TECHNOLOGIQUES (CANADA) LTD. a été enregistré au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Montréal le 2ième jour de novembre 1987, sous le numéro 3948478.

Ce 24ième jour de novembre, 1987
LA BANQUE TORONTO-DOMINION.

AVIS EST par les présentes donné que le contrat de vente en date du 25 septembre 1987 à LA BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présentes ou futures, payables à LES INDUSTRIES TECHNOLOGIQUES (CANADA) LTD. a été enregistré au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Montréal le 2ième jour de novembre 1987, sous le numéro 3948478.

Ce 24ième jour de novembre, 1987
LA BANQUE TORONTO-DOMINION.

AVIS EST par les présentes donné que le contrat de vente en date du 25 septembre 1987 à LA BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présentes ou futures, payables à LES INDUSTRIES TECHNOLOGIQUES (CANADA) LTD. a été enregistré au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Montréal le 2ième jour de novembre 1987, sous le numéro 3948478.

SPORTS

Les Sabres freinent l'élan du Tricolore

Cloutier bafoue le Canadien

FRANÇOIS LEMENU

(PC) — Jacques Cloutier va se souvenir des deux matches que les Sabres de Buffalo ont disputés en 24 heures au Canadien de Montréal. Le petit gardien a en effet limité le Tricolore à trois buts en 120 minutes pour permettre aux Sabres d'enlever trois points sur quatre dans cette série « aller-retour ».

Samedi, les Sabres l'ont emporté 2-1 après avoir fait match nul 2-2 la veille à Buffalo, infligeant ainsi aux Glorieux une première défaite en 15 rencontres au Forum. Au total, Cloutier a repoussé 77 des 80 tirs dirigés vers lui. Si les Sabres étaient disposés à échanger Cloutier, il y a 48 heures, peut-être ont-ils changé d'avis depuis.

Méner 2-1 après 40 minutes de jeu, le Canadien n'a pu percer la muraille du gardien de Noranda même s'il a profité d'un jeu de puissance de cinq minutes lorsque Ed Hospodar a été chassé pour avoir dardé Bobby Smith. Naslund, un poteau, et Guy Carbonneau ont eu les meilleures chances de marquer en troisième.

Doug Smith (4e) et Dave Creighton (10e) ont marqué pour les Sabres. Brian Skrudland a évité le jeu blanc au Tricolore.

Épaulettes au vestiaire

Les joueurs du Canadien avaient oublié leurs épaulettes au vestiaire durant le premier engagement. Le résultat était donc prévisible. Les Sabres ont doublé le chiffre des lancers (12-6) et ont pris une avance de 2-0.

Smith, qui est devenu un réserviste à Buffalo, a donné les devants aux Sabres à 3:35. Il s'est servi de Larry Trader comme écran pour déjouer Brian Hayward d'un tir des poignets.

Creighton a porté la marque 2-0 à 13:55 durant une pénalité à Claude Lemieux. Le joueur des Sabres a réussi à loger le disque par-dessus l'épaule de Hayward qui n'a pas paru très solide sur le jeu.

Jacques Cloutier, de son côté, a continué son beau travail de la veille même s'il n'a pas été aussi occupé.

Par moments, il devait se croire en congé.

Petr Svoboda a eu la meilleure occasion de marquer en fin de période lorsque son tir de la ligne bleue a heurté la barre transversale.

Les meilleurs moments du Canadien sont survenus en fait durant une pénalité double imposée à Chris Nilan. C'est tout dire.

Richer blessé

Le Canadien a joué presque toute la deuxième période sans Stéphane Richer. Le « 44 » s'est foulé le poignet droit en venant en collision avec un joueur des Sabres le long de la rampe. Il est toutefois revenu au jeu en troisième, au grand soulagement du public.

Skrudland a inscrit l'unique but de la période même si le Tricolore a dirigé 16 tirs vers le filet des Sabres. Skrudland a profité du retour d'un lancer de Mike McPhee pour loger le disque derrière Cloutier juste sous la barre horizontale alors qu'il n'avait presque plus d'angle. Sur ce jeu, le spécialiste de la défense a démontré beaucoup d'habileté.

Les 16,731 spectateurs ont pu enfin manifester.

C'était le calme plat hier au Forum. Aucun joueur ne s'est présenté à l'entraînement facultatif. Faut dire que le Canadien a disputé deux matches en 24 heures face aux Sabres

Sabres 2, Canadien 1	
Première période	
1—Buffalo, Smith 4	3:35
2—Buffalo, Creighton 10	13:55
Pénalités — Momo Miti 1:04, Nilan Miti (double mineure) 5:11, Ruutu Buf 11:17, Lemieux Miti 13:09	
Deuxième période	
3—Montréal, Skrudland 4	4:36
McPhee, Svoboda 1:04, Nilan Miti (double mineure) 5:11, Ruutu Buf 2:09	
Troisième période	
Aucun but	
Pénalités — Hospodar Buf (majeure, inconduite de jeu) 9:59, Skrudland Miti 14:59, Skrudland Miti 17:22, Krupp Buf 18:17	
Tirs au but	
Buffalo	12 7 9 = 28
Montréal	6 16 17 = 39
Gardiens — Buffalo: Cloutier, Montréal: Hayward, Assistance — 16,731	

de Buffalo, et que l'équipe a eu son party de Noël qui s'est terminé tard dans la nuit de samedi à dimanche. Les entraîneurs-adjoints Jacques Laperrière et François Allaire en ont profité pour faire de la bicyclette en compagnie de Chris Chelios qui soigne une blessure à l'auriculaire de la main-gauche.

■ Stéphane Richer est passé à l'infirmerie, lui qui s'est foulé le poignet droit samedi soir. Le thérapeute athlétique Gene Gaudet lui avait prescrit le supplice chinois bien connu qui consiste à plonger sa main dans l'eau glacée puis dans l'eau chaude du bain tourbillon. « Je n'ai plus de force dans le poignet, a dit Richer hier. Sur le coup, je croyais me l'être fracturé. Mais ce n'est rien de grave même si c'est douloureux. Heureusement que le prochain match a lieu mercredi seulement ».

■ Le Canadien accueillait hier les membres de la presse et leur famille.



Chris Nilan n'y va pas par quatre chemins pour mettre Don McSweeney en échec. Il lui passe son bâton dans le visage...



Les Nordiques viennent à bout des Red Wings

Haworth et Duchesne sonnent la charge



MARIO LECLERC

QUÉBEC (PC) — Inspirés par le travail d'Alan Haworth et Gaétan Duchesne, les Nordiques de Québec ont difficilement défaits les Red Wings de Détroit 4-2, hier après-midi au Colisée.

Réunis depuis l'arrivée de Ron Lapointe à Québec, le duo Duchesne-Haworth avait connu de bonnes séquences depuis lors mais avait aussi éprouvé de la difficulté à s'inscrire au pointage. Hier, c'est Duchesne qui a marqué le but victorieux avec deux minutes à jouer dans le match à la suite d'un deuxième effort fourni par Haworth. Les deux anciens membres des Capitals de Washington ont été menaçants tout au long de la rencontre d'hier.

En force
Les Nordiques ont amorcé le

match en force, contrôlant presque à leur guise le jeu. L'intensité de chacun y était tout comme le synchronisme. Probablement l'une des meilleures premières périodes disputées par la troupe québécoise depuis le début de la saison.

Anton Stastny a profité d'un avantage numérique pour ouvrir la marque à 5:17. Le plus jeune des deux frères a accepté une passe de magicien de Michel Goulet dans l'enclave pour battre Greg Stefan d'un tir haut à sa gauche. Peter Stastny est celui qui a effectué le jeu le long de la rampe pour conserver le disque en territoire ennemi.

Par la suite, les Nordiques ont obtenu plusieurs chances de marquer mais sans succès. Ils ont bombardé Stefan de 15 tirs.

À 16:36, Lee Norwood a trompé Mario Gosselin d'un tir d'une trentaine de pieds pour créer l'égalité. Avant cela, Gosselin connaissait une journée de travail plutôt calme, si ce n'est l'échappée de Gérard Gallant, en début de période, qui a finalement frappé le poteau droit du but. Gosselin a repoussé huit des neuf lancers dirigés vers lui.

Enfin Haworth
Après une période enlevante, le jeu a perdu un peu de lustre en seconde strophe. Les deux équipes ont effectué un total de seulement 10 lancers.

Et Vijay Amritraj de conclure en s'adressant au public suédois : « La Coupe Davis est revenue au pays auquel elle appartient grâce à la plus belle équipe du monde ».

Le petit de joueur de centre en était à son premier but au cours des 15 derniers matches. Son septième filet remontait au 9 novembre lors d'un match contre les Bruins de Boston.

Haworth a profité d'une passe savante de Gord Donnelly (en ouï) en plein centre de la patinoire et s'est amené seul contre Stefan. Il l'a battu d'un tir haut du côté de la mitaine. Terry Carkner a aussi obtenu une aide.

Même s'ils ont été peu occupés, les gardiens Gosselin et Stefan ont brillé respectivement contre Yzerman, Peter Stastny et Haworth.

Chance inouïe

Dès les premiers instants du troisième vingt, Michel Goulet a obtenu une chance inouïe mais, après avoir déjoué Stefan, son tir a abouti sur la tige horizontale.

Quelques minutes plus tard, Steve Yzerman, laissé complètement seul dans l'enclave, a complété une passe de Mel Bridgman pour niveler le pointage.

À mi-chemin en période, c'est Gosselin qui, à son tour, a joué de chance lorsque John Chabot, seul avec lui, a atteint le poteau droit.

C'est finalement Gaétan Duchesne qui a dénoué l'impasse à 18 minutes grâce à l'effort soutenu de son joueur de centre Alan Haworth. Installé devant le but, Duchesne a reçu une passe précise de son coéquipier pour déjouer Stefan entre les jambières. Finalement, Peter Stastny a mar-

qué dans une cage déserte à cinq secondes de la fin par le biais d'un lancer de bout en bout de la patinoire.

■ L'ailier droit Lane Lambert sera à l'écart du jeu pour les six prochaines semaines, ayant subi plusieurs fractures au majeur de la main gauche en première période hier. « Le médecin de l'équipe a décelé plusieurs fractures et lui a prescrit un congé d'environ six semaines », a indiqué Jean Martineau, le relationniste des Nordiques. Lambert avait reçu un dur lancer de Lee Norwood au milieu de la première période.

Nordiques 4, Red Wings 2	
Première période	
1—Québec, A. Stastny 12	5:17
Goulet, P. Stastny	
2—Détroit, Norwood 3	16:56
Chabot, Barr	
Pénalités — Gallant Det 4:36, Delorme Det 12:15, Albein Que 12:54, Halward Det, P. Stastny Que 16:15, Haworth Que, inconduite 16:56, Snepits Det 19:40	
Deuxième période	
3—Québec, Haworth 8	16:08
Donnelly, Carkner	
Pénalités — Brown Que 9:03, Kumpel Det 12:37, Probert Det, Carkner Que, inconduites 16:08, Gallant Det, Duchesne Que, majeures 18:57, Veitch Det 19:24	
Troisième période	
4—Détroit, Yzerman 24	3:49
Bridgman, Norwood	
5—Québec, Duchesne 8	18:00
Haworth, Côté	
6—Québec, P. Stastny 22	19:55
Moller	
Pénalité — Albein Que 1:04	
Tirs au but	
Détroit	9 4 7 = 20
Québec	15 6 9 = 30
Gardiens — Detroit: Stefan; Québec: Gosselin, Assistance — 14,847	

Le premier score parfait depuis 1979

La Suède récupère la Coupe Davis

GOETEBORG, Suède (AFP) — La Suède, déjà assurée de la victoire samedi, a finalement battu, hier, à Göteborg, l'Inde par 5 victoires à 0 en finale de la Coupe Davis de tennis.

Dans les deux derniers simples devenus sans enjeu, Anders Jarryd a battu Ramesh Krishnan (6-4, 6-3) et Mats Wilander a disposé de Vijay Amritraj (6-2, 6-0).

C'est la première fois depuis 1979 qu'une équipe gagne la Coupe Davis sur le score parfait de 5-0. Cette année-là, les États-Unis, conduits par John McEnroe, avaient triomphé à San Francisco, de l'Italie.

La Suède, victorieuse pour la première fois de la Coupe Davis face à la Tchécoslovaquie en 1975, avec Bjorn Borg, a gagné cette année l'épreuve pour la quatrième fois. Outre sa victoire de 1975, elle avait triomphé en 1984 des États-Unis et en 1985 de l'Allemagne de l'Ouest. Elle disputait sa cinquième finale consécutive.

Avec quatre joueurs classés dans les seize premiers mondiaux, la

Suède a obtenu un succès logique face à une formation indienne dont le meilleur représentant était Ramesh Krishnan (36e) alors que les autres, Vijay et Anand Amritraj, ne sont pas dans les 200 premiers. En plus, l'équipe scandinave possédait l'avantage d'évoluer sur terre battue, une surface que les Indiens n'aiment guère.

« Le choix de la terre battue pour recevoir l'Inde a été effectué de façon délibérée », a expliqué Jarryd. La terre battue est une bonne surface pour la Suède et une « mauvaise » pour l'Inde. Ce choix n'a rien de choquant. Par exemple, l'Australie n'hésite pas à accueillir ses adversaires sur gazon parce que c'est sur cette surface qu'elle possède le plus chance.

Joueur et capitaine indien, Vijay Amritraj (34 ans) a eu le mot de la fin : « Ce fut une belle histoire. Un rêve merveilleux. Mais les Suédois sont venus nous réveiller. Après tout, en se référant aux classements mondiaux, l'Inde n'aurait même pas dû

être en finale. Parvenir à la finale est une grande performance. Personnellement, c'est une fin de carrière à laquelle je ne songeais plus ».

Et Vijay Amritraj de conclure en s'adressant au public suédois : « La Coupe Davis est revenue au pays auquel elle appartient grâce à la plus belle équipe du monde ».

Slalom de Kranjska-Gora

Alberto Tomba remporte sa 5e victoire

KRANJSKA-GORA, Yougoslavie (AFP) — L'Italien Alberto Tomba a vite fait oublier sa chute de samedi dans le géant en remportant le slalom de Kranjska-Gora, en Yougoslavie, sa cinquième victoire en Coupe du monde et sa troisième dans cette discipline, depuis l'ouverture de la saison. Ce nouveau succès italien a été brillamment complété par la seconde place de Richard Pramotton, un résultat quelque peu surprenant pour un spécialiste du slalom géant.

Tomba, éliminé la veille en géant, le jour même de son 21e anniversaire, a de nouveau survolé les débats hier dans le slalom. Crédité du meilleur temps de la première manche sur une piste extrêmement sélective, avec 46 centièmes de seconde d'avance sur le champion du monde de Crans-Montana, Frank Woernld, il s'est contenté d'assurer sur le second tracé pour s'imposer dans son style naturel coulé.

« C'était le plus difficile des slaloms de la saison, a déclaré Tomba. Je suis content de ne pas avoir été seul et d'avoir été épaulé par Pramotton. C'est mon véritable anniversaire aujourd'hui. Je pense qu'en janvier l'Italie sera la plus forte des équipes. Désormais ce qui me ferait le plus plaisir, ce serait de compter

une victoire en super-géant ».

« Tomba la bomba », comme le nomment ses supporters italiens, n'en finit plus d'étonner le monde du Cirque blanc par sa rage de vaincre autant que par sa joie de vivre. Pendant la veille, il n'en avait pas moins été vu jusqu'à une heure tardive dans toutes les tavernes de Kranjska Gora, une bouteille de champagne à la main, fêtant joyeusement ses 21 ans.

Sur l'aire d'arrivée, dimanche, il plaisantait : « Mais c'est aujourd'hui mon véritable anniversaire ! ».

Zurbruggen quatrième

Vainqueur d'une course par élimination, où partis 93 dans la première manche, ils ne sont arrivés que 45, et où finalement 20 concurrents seulement se sont classés, Tomba a distancé la meute des rivaux lancés à sa poursuite. Le Suisse Joël Gaspoz, l'Autrichien Rudolf Nierlich et l'Allemand de l'Ouest, Armin Bittner, victimes de leur tempérament agressif n'ont pas terminé le premier parcours.

Proches de l'exploit

Frank Woernld, ainsi que l'enfant du pays Bojan Krizaj, n'ont pas tenu sur le second.

Leurs déboires ont permis à Richard Pramotton quatrième de la

première manche, de tirer son épingle du jeu et à Guenther Mader, le plus régulier de tous, de prendre une nouvelle place d'honneur sur le podium.

Les Suisses, même s'ils n'ont pas réussi une bonne performance d'ensemble, se consolent avec la quatrième place de Pirmin Zurbruggen, auteur du meilleur temps de la deuxième manche, dans un style épous-

soffant de précision.

Ce classement confirme la bonne forme du Suisse qui, skieur complet, à la différence de Tomba, peut espérer combler une bonne partie de son retard sur l'Italien — actuellement de 34 points — lors de la descente de Schlading (Autriche), prochaine étape de la Coupe du monde, au programme le jour de la Saint-Sylvestre.

HOCKEY

LIGUE NATIONALE											
Conférence Prince-de-Galles											
Section Charles Adams											
	pj	g	p	n	bp	bc	pts				
MONTREAL	36	20	8	8	135	104	48				
BOSTON	34	19	12	3	130	120	41				
HARTFORD	31	13	13	5	97	101	31				
BUFFALO	32	12	14	6	108	129	30				
QUEBEC	30	13	15	2	113	119	28				
Section Lester Patrick											
ISLANDERS NY	31	18	11	2	131	102	38				
NEW JERSEY	33	16	13	4	109	115	36				
PHILADELPHIE	33	15	13	5	111	118	35				
PITTSBURGH	32	14	13	5	120	124	33				
WASHINGTON	33	14	16	3	111	106	31				
RANGERS NY	32	11	17	4	122	124	26				
Conférence Clarence Campbell											
Section James Norris											
DETROIT	32	15	13	4	127	105	34				
ST LOUIS	32	13	14	5	111	110	31				
TORONTO	32	13	17	2	123	131	28				
CHICAGO	32	13	17	2	116	138	28				
MINNESOTA	33	11	18	4	109	138	26				
Section Connie Smythe											
CALGARY	33	20	9	4	159	117	44				
EDMONTON	34	19	12	3	157	123	41				
WINNIPEG	30	12	15	3	110	122	27				
VANCOUVER	32	10	18	4	104	117	24				
LOS ANGELES	33	8	21	4	121	161	20				

LIGUE MAJEURE DU QUÉBEC

Vendredi		Granby à Verdun	
Laval 8, Granby 6		Victo'ville à Laval	
Shawinigan 3, St-Jean 1		Drum'ville à Chicoutimi	
Drum'ville 4, Verdun 3		Dimanche, 27 décembre	
T-Rivières 2, Chicoutimi 1		Drum'ville à Victo'ville	
Hier		Hull à Granby	
St-Jean à Hull		Chicoutimi à Verdun	
Shawinigan à T-Rivières		St-Jean à Shawinigan	

CLASSEMENT

Section Robert Lebel											
	pj	g	p	n	bp	bc	pts				
HULL	38	22	14	2	211	176	46				
ST-JEAN	37	20	15	2	172	151	42				
LAVAL	36	18	16	2	178	181	38				
VERDUN	39	13	24	2	163	232	28				
GRANBY	38	11	25	2	165	210	24				
Section Frank Dillio											
CHICOUTIMI	37	24	12	1	194	152	49				
T-RIVIÈRES	38	18	17	3	193	190	39				
DRUMVILLE	36	18	17	1	167	172	37				
SHAWINIGAN	37	18	18	1	213	195	37				
VICVILLE	36	15	19	2	157	154	32				

Ligue nationale

Ligue nationale

Samedi

St. Louis 7, Boston 5
Philadelphia 5, Islanders 4
Pittsburgh 4, Rangers 3
Chicago 6, Toronto 2
Hartford 4, Edmonton 3
Buffalo 2, **Montréal** 1
New Jersey 3, Minnesota
Calgary 4, Los Angeles 1

St. Louis 1, Washington
Québec 4, Detroit 2
Pittsburgh 4, Rangers
New Jersey 1, Winnipeg
Boston 4, Chicago
Los Angeles 4, Calgary
Hartford 4, Vancouver
Ce soir
Minnesota 4, Toronto

Mardi

Buffalo 4, Boston
Philadelphia 4, Rangers
Washington 4, **Québec**
Islanders 1, Winnipeg
Hartford 4, Calgary
Los Angeles 4, Edmonton

Mercredi

Buffalo 4, Detroit
New Jersey 4, Pittsburgh
Minnesota 4, Philadelphia
Washington 4, **Montréal**
Islanders 4, Chicago
Toronto 4, St. Louis